

# Bulletin du Conseil communal

N° 15



**Lausanne**

Séance du 15 mars 2016 – Première partie



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 15 mars 2016

15<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 mars 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Yvan Salzman, président

### Sommaire

<b>Ordre du jour</b> .....	806
<b>Première partie</b> .....	813
<b>Communications</b>	
Naissance de la fille de M. Nicolas Tripet, conseiller communal.....	813
Demande d'urgence de la Municipalité pour la séance du 15 mars 2016 : Préavis N° 2015/89 .....	813
Demande d'urgence de la Municipalité pour la séance du 15 mars 2016 : Préavis N° 2015/84 .....	814
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Vincent Rossi du 19 mai 2009 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation de M <sup>me</sup> Magali Zuercher et M. Vincent Rossi « Un coup d'accélérateur aux zones 30 sous-gare » .....	814
Bilan 2015 des contrôles routiers relatifs aux véhicules bruyants faisant suite à l'interpellation de M <sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny .....	815
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Julian Thomas Hottinger du 17 janvier 2006, adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation de M. Julian Thomas Hottinger : « L'aérodrome régional Lausanne - La Blécherette, une nouvelle plaque tournante de l'aviation en Suisse romande pour les hommes d'affaires ? » .....	816
<b>Communications – Dépôts</b>	
Question écrite de M. Denis Corboz : « Acoustique de la Chapelle B de Montoie ».....	818
Interpellation de M. Vincent Brayer : « Quand les pirates ne s'attaquent plus aux chalutiers mais à notre sécurité » .....	818
Interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « Turbulences sur le marché électrique, quelles conséquences pour les investissements lausannois ».....	818
Interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « Données gratuites, qui veut mes données ? » .....	819
Interpellation urgente de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq est-elle entrée en fission ? » .....	819
Interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « La Municipalité censure le Syndicat des services publics ».....	819
Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « La ville de Lausanne vend-elle les données personnelles de ses citoyens ? » .....	819
Interpellation urgente de M <sup>me</sup> G��lle Lapique et consorts : « Lausanne commercialise-t-elle des donn��es sur ses habitant-e-s ? » .....	820
<b>Communication</b>	
Bruit dans la salle.....	820
<b>Questions orales</b> .....	820

**Remplacement du dégrilleur Bieri et de la voie de roulement de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement**

Préavis N° 2015/89 du 17 décembre 2015 .....	823
Rapport .....	831
Discussion .....	833

**Mise en conformité des garde-corps sur le domaine public**

Préavis N° 2015/84 du 3 décembre 2015 .....	833
Rapport .....	842
Discussion .....	843

**Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ». Réponse à la résolution du Conseil communal faisant suite à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts : « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? »**

Rapport-préavis N° 2015/35 du 7 mai 2015 .....	846
Rapport .....	850
Discussion .....	854

**Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics »**

Rapport .....	858
Discussion .....	861

**Postulat de M. Pierre Oberson : « Ecoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? »**

Rapport .....	865
Discussion .....	867

**Réponse au postulat de M. Valéry Beaud : Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! »**

Rapport-préavis N° 2015/46 du 23 juillet 2015 .....	867
Rapport .....	878
Discussion .....	879

**Postulat de M<sup>me</sup> Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante »**

Rapport .....	881
Discussion .....	883

**Pétition de M<sup>me</sup> Lilly Bornand et consorts (600 signatures) : « Pour une ville sans prostitution de rue »**

Rapport .....	884
Discussion .....	885

**Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! »**

Rapport .....887

Discussion.....891

**Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »**

Développement photocopié .....894

Discussion préalable .....895

**Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote »**

Développement photocopié .....896

Discussion préalable .....897

**Ordre du jour****A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

**B. QUESTIONS ORALES****C. RAPPORTS**

- R41. Rapport-préavis N° 2015/35 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ». Réponse à la résolution du Conseil communal faisant suite à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? ». (TRX, EJCS, LSP). ELIANE AUBERT.
- R45. Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (TRX). ELIANE AUBERT.
- R46. Postulat de M. Pierre Oberson : « Écoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? » (EJCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R56. Postulat de M<sup>me</sup> Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (TRX). NICOLE GRABER.
- R57. Rapport-préavis N° 2015/46 : Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! » (SIPP, TRX, AGC). ROLAND PHILIPPOZ.
- R58. Pétition de M<sup>me</sup> Lilly Bornand et consorts (près de 600 sign.) : « Pour une ville sans prostitution de rue ». (LSP). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R59. Motion de M<sup>me</sup> Séverine Évéquoz et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » (FIPAV, TRX). GIANNI JOHN SCHNEIDER.
- R60. Rapport-préavis N° 2015/54 : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Rentes uniques ou annuelles, qui gagne, qui perd ? ». (LSP). EDDY ANSERMET.
- R61. Rapport-préavis N° 2015/57 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Osez postuler ! Un objectif légitime pour toutes et tous ». (AGC). SARAH NEUMANN.
- R62. Rapport-préavis N° 2015/61 : Réponse à trois postulats. Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Plan directeur communal (PDCoM) et intégration des bâtiments hauts ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la Commune de Lausanne ». Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Pour approbation, par le Conseil communal, des plans de quartiers englobant des terrains appartenant à la Ville, mais situés sur d'autres communes ». (TRX). LAURENT REBEAUD.
- R66. Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI). (EJCS). JEAN-LUC CHOLLET.

- R69. Postulat de M. Johan Pain : « Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des piétons en leur garantissant un pourcentage minimum d'itinéraires entièrement réservés dans les rues, les places, les zones et chemins forestiers ». (TRX, FIPAV). SANDRINE SCHLIENGER.
- R72. Pétition de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts (1452 sign.) : « Contre la suppression d'Uber à Lausanne ». (SIPP). COMMISSION DES PETITIONS (ANDRE GEBHARDT).
- R73. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plainnes-du-Loup ». (TRX). DANIEL DUBAS.
- R76. Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Lausanne 'ville-refuge' ». (EJCS, LSP). VINCENT BRAYER.
- R78. Postulat de M. Philipp Stauber : « Des carrés justes ou pas de carrés ! Pour un préavis municipal qui définit de manière formelle les règles applicables aux espaces confessionnels dans les cimetières de la Ville ». (SIPP). XAVIER DE HALLER.
- R79. Rapport-préavis N° 2015/56 : Réponse aux postulats de M. Jean Tschopp « Dimanche sur les quais » et de M. Claude-Alain Voiblet « Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine » ainsi qu'aux pétitions de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny « Pour une avenue de Vinet plus conviviale » et M<sup>me</sup> Tatiana Taillefert-Bottino « Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu ». (TRX). ELISABETH MÜLLER.
- R80. Rapport-préavis N° 2015/65 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « À la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet ». (TRX). BLAISE MICHEL PITTON.
- R81. Préavis N° 2015/84 : Mise en conformité des garde-corps sur le domaine public. (TRX). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R82. Préavis N° 2015/89 : Remplacement du dégrilleur Bieri et de la voie de roulement de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement. (SiL). JEAN-LUC CHOLLET.
- R83. Rapport-préavis N° 2015/20 : Métamorphose. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ». (TRX, AGC, FIPAV, SIPP, LSP). ALAIN HUBLER.

## **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### INITIATIVES

- INI20. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « 'Food Truck', quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (11<sup>e</sup>/19.1.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI23. Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (12<sup>e</sup>/2.2.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI26. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote ». (14<sup>e</sup>/1.3.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI27. Postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht et consorts : « Pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver ». (14<sup>e</sup>/1.3.16). DISCUSSION PREALABLE.

## INTERPELLATIONS

- INT37. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « 500 logements en plus à Vernand : qui bloque et pourquoi ? » (8<sup>e</sup>/8.12.15) [LSP, TRX/28.1.16]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Pierre Oberson : « Modification de la circulation : un plâtre sur une jambe de bois ». (10<sup>e</sup>/5.1.16) [TRX/21.1.16]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Déchets : qui est responsable de quoi ? » (5<sup>e</sup>/27.10.15) [EJCS/11.2.16]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Attribution des noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque ? » (7<sup>e</sup>/24.11.15) [TRX/11.2.16]. DISCUSSION.
- INT45. Interpellation de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Parking souterrain à l'Hermitage : le projet n'a pas été abandonné ! » (8<sup>e</sup>/8.12.15) [TRX/4.2.16]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 12.4 (18 h et 20 h 30), 26.4 (18 h et 20 h 30), 10.5 (18 h et 20 h 30), 24.5 (18 h et 20 h 30), 7.6 (18 h et 20 h 30), 14.6 (18 h et 20 h 30), 15.6 (19 h 30), 28.6 (17 h – assermentation), 23.8 (de 18 h à 20 h), 6.9 (18 h et 20 h 30), 20.9 (18 h et 20 h 30), 4.10 (18 h et 20 h 30), 1.11 (18 h et 20 h 30), 15.11 (18 h et 20 h 30), 22.11 (18 h et 20 h 30), 6.12 (18 h et 20 h 30), 7.12 (19 h 30), 13.12 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Yvan Salzmann*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

**I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 26.2.13 Projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALERY BEAUD, PRESIDENT).
- 17.2.15 Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » ; postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques ». (AGC). ALAIN HUBLER.
- 25.8.15 Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver ». (AGC). PHILIPPE MIVELAZ.
- 8.9.15 Rapport-préavis N° 2015/43 : Bilan et perspectives de la politique de développement durable. Réponses à trois postulats (Charles-Denis Perrin ; Isabelle Mayor ; Romain Felli). (AGC, SIPP, LSP, TRX, EJCS, FIPAV, SiL). ROMAIN FELLI.
- 8.9.15 Rapport-préavis N° 2015/44 : Évolution professionnelle. Développement de carrière. Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer. (AGC). VALENTIN CHRISTE.

- 6.10.15 Préavis N° 2015/52 : Règlement du Conseil communal (RCCL). Adaptation aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. (AGC). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.
- 6.10.15 Pétition de M. Stéphane Tercier et consorts (98 sign.) : « Sécurité et qualité de vie dans le quartier de l'avenue du Mont-d'Or ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 27.10.15 Pétition de M<sup>me</sup> Fanja Maréchal et consorts (4845 sign.) demandant la poursuite de l'exploitation du carrousel d'Ouchy. (SIPP). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- 10.11.15 Rapport-préavis N° 2015/64 : Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Création d'un fonds d'aide aux commerçants lors de travaux publics ». (TRX). MAURICE CALAME.
- 10.11.15 Rapport-préavis N° 2015/66 : Réponse de la Municipalité au postulat Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes Villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ». (EJCS). VALENTIN CHRISTE.
- 24.11.15 Préavis N° 2015/73 : Renforcement de la sécurité des Systèmes d'Information pour la période 2016-2019. (AGC). ANNE-LISE ICHTERS.
- 24.11.15 Rapport-préavis N° 2015/75 : Réponse au postulat de M. Claude Bonnard « Pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le Plan directeur communal ». (TRX). DENIS CORBOZ.
- 24.11.15 Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » (TRX). SEVERINE EVEQUOZ.
- 5.1.16 Rapport-préavis N° 2015/80 : Réponse au postulat de M. Philippe Ducommun « Fitness urbain ». (SIPP, FIPAV). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/82 : Réponse aux postulats de M. Ulrich Doepper « Pour des P+R efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé » et de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller « Pour des entreprises écomobiles » et « Vers une écoville : pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne ». (TRX). ALAIN HUBLER.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/83 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un plan vélo ». (TRX).  
Rapport-préavis N° 2015/85 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Cohabitation entre piétons et cyclistes : du respect et de l'audace ». (TRX, LSP). KARINE ROCH.
- 19.1.16 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale ». (AGC). THANH-MY TRAN-NHU.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/86 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher « Pour la création de nouvelles zones 30 dans le quartier sous-gare ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ». (TRX). LEONORE PORCHET.
- 19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/87 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher « Pour un réaménagement de la place de la Riponne ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher « Étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac entre Ouchy et Bellerive et définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand ». Réponse au postulat de



- M. Laurent Guidetti « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public ». Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité et l'identité des quartiers ». (TRX). OLIVIER FALLER.
- 19.1.16 Pétition de l'UDC Lausanne (220 sign.) portant sur l'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne. (EJCS) COMMISSION DES PETITIONS (JOHAN PAIN).
- 2.2.16 Rapport-préavis N° 2015/90 : Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés. Réponse au postulat de M. Henri Klunge. (LSP, AGC, TRX). SANDRINE SCHLIENGER.
- 2.2.16 Pétition de M. Alexander Omuku et consorts (1391 sign.) : « Stop à la politique 'anti-jeune' de la Ville de Lausanne ! » (LSP, TRX, EJCS, FIPAV). COMMISSION DES PETITIONS.
- 16.2.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (AGC, FIPAV). ALIX-OLIVIER BRIOD.
- 16.2.16 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne. (SIPP, SiL). LEONORE PORCHET.
- 16.2.16 Préavis N° 2016/1 : Campagne de prospection géophysique pour une valorisation optimale de la chaleur géothermique dans l'agglomération lausannoise. (SiL). MYRELE KNECHT.
- 16.2.16 Rapport-préavis N° 2016/2 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Pour une étude d'une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, de l'introduction d'une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que du MCH2 ». Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois ». Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIPAV). THERESE DE MEURON.
- 1.3.16 Préavis N° 2016/3 : Plan de quartier Grangette–Praz-Séchaud II concernant les terrains compris entre les limites des plans de quartier N°s 484 et 621, ainsi que la parcelle N° 7378. Abrogation partielle du plan de quartier N° 552. (TRX). FRANÇOIS HUGUENET.
- 1.3.16 Rapport-préavis N° 2016/4 : Réponse au postulat de M. Vincent Rossi « Déchets compostables : sortir du borbier ». (TRX). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 1.3.16 Préavis N° 2016/5 : Nouveau Règlement sur la distribution de l'eau. (TRX). MATTHIEU CARREL.
- 1.3.16 Préavis N° 2016/6 : Mise en œuvre d'une gouvernance documentaire pour la Ville de Lausanne. (AGC, LSP). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 1.3.16 Préavis N° 2016/7 : Projet de construction de neuf bâtiments répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant 185 logements, des surfaces d'activités, une crèche de 44 places, un parking souterrain de 114 places et quatorze places extérieures, sis chemin de Bérée 28-30-32. Constitution d'un sous-droit de superficie grevant la parcelle N° 7309, en faveur de la Société

immobilière lausannoise pour le logement S.A. – SILL. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL. (LSP, EJCS). ALAIN HUBLER.

- 1.3.16 Préavis N° 2016/8 : Réalisation d'aménagements provisoires sur la place du Tunnel. Création d'une place de quartier sur l'ancienne gare routière des Transports publics lausannois. (TRX, SIPP, FIPAV). PHILIPPE LENOIR.
- 1.3.16 Pétition des Vert'libéraux lausannois (159 sign.) : « Contre le gaspillage ! Pour une deuxième vie des objets encore utilisables ! » (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.3.16 Rapport-préavis N° 2016/9 : Déterminations de la Municipalité concernant le projet de règlement de M. Philippe Mivelaz et consorts « Projet de modification du règlement du Conseil communal : compétence du Conseil communal en matière de baux à loyer pour les besoins de l'administration communale ». (AGC). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 15.3.16 Rapport-préavis N° 2016/10 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sarah Frund « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » et au postulat de M. Denis Corboz « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (AGC, TRX, SIPP, LSP, FIPAV, EJCS). SANDRINE SCHLIENGER.
- 15.3.16 Préavis N° 2016/11 : Demande de crédits complémentaires. Réservoir du Calvaire, démolition de cinq cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de trois cuves, d'une station de pompage et raccords des conduites (préavis N° 2013/55). (TRX, LSP). SEVERINE EVEQUOZ.

## II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPOSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) (SIPP, LSP). DISCUSSION.
- 22.9.15 Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Entretien des infrastructures sportives, notamment des terrains du Lausanne-Sports : comment se coordonnent les clubs, le Service des sports et le Service des parcs et domaines ? » (3<sup>e</sup>/22.9.15) [FIPAV, SIPP]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » (5<sup>e</sup>/27.10.15) [LSP]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » (5<sup>e</sup>/27.10.15) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 10.11.15 Interpellation de M. Roland Philipoz : « Les étudiants peuvent et veulent trier. Quelqu'un pour les aider ? » (6<sup>e</sup>/10.11.15) [FIPAV, TRX, EJCS]. DISCUSSION.
- 24.11.15 Interpellation de M. Vincent Brayer pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne. (7<sup>e</sup>/24.11.15) [LSP]. DISCUSSION.
- 19.1.16 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelle place du Château en 2018 ? » (11<sup>e</sup>/19.1.16) [TRX]. DISCUSSION.
- 19.1.16 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Pôle Gare : combien de places de stationnement automobiles et pour qui ? » (11<sup>e</sup>/19.1.16) [TRX]. DISCUSSION.
- 19.1.16 Interpellation de M<sup>me</sup> Léonore Porchet : « Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne ? » (11<sup>e</sup>/19.1.16) [LSP]. DISCUSSION.
- 19.1.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Équipement des forces de l'ordre, une nouvelle adaptation à la menace n'est-elle pas d'actualité ? » (11<sup>e</sup>/19.1.16) [LSP]. DISCUSSION.

- 2.2.16 Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « L'espace public pour tous les Lausannois ! » (12<sup>e</sup>/2.2.16) [LSP]. DISCUSSION.
- 2.2.16 Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Pourquoi le projet de forage par hydrofracturation de Noville n'a pas été abandonné, malgré l'opposition de la Ville de Lausanne ? » (12<sup>e</sup>/2.2.16) [SiL]. DISCUSSION.
- 16.2.16 Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Réaménagement de l'avenue du Grey et ses environs : quelle priorité et quelle planification ? » (13<sup>e</sup>/16.2.16) [TRX]. DISCUSSION.
- 16.2.16 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? » (13<sup>e</sup>/16.2.16) [FIPAV]. DISCUSSION.
- 16.2.16 Interpellation de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Lausanne en 2030 : les espaces verts et les espaces de détente seront-ils en suffisance ? » (13<sup>e</sup>/16.2.16) [FIPAV, TRX]. DISCUSSION.
- 16.2.16 Interpellation de M. Nkiko Nsengimana : « Quand une société de vente de systèmes de sécurité jette l'alarme dans la population et entretient un sentiment d'insécurité ». (13<sup>e</sup>/16.2.16) [LSP]. DISCUSSION.
- 1.3.16 Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelle est l'implication concrète de la Commune de Lausanne dans la gestion de la compagnie du LEB ? » (14<sup>e</sup>/1.3.16). DISCUSSION.

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Raphaël Abbet, Laurianne Bovet, Muriel Chenaux Mesnier, Thérèse de Meuron, Cédric Fracheboud, Claude-Nicole Grin, Anne-Lise Ichters, Myrèle Knecht, Gaëlle Lapique, Philippe Lenoir, André Mach, Jean Meylan, Fabrice Moscheni, Vincent Mottier, Johan Pain, Vincent Rossi, Philipp Stauber, Thanh-My Tran-Nhu, Nicolas Tripet, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et M. Magali Crausaz Mottier, Evelyne Knecht, Gilles Meystre.

Membres présents 75

Membres absents excusés 22

Membres absents non excusés 3

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Naissance de la fille de M. Nicolas Tripet, conseiller communal

**Le président** : – Je viens d'apprendre que notre collègue conseiller communal, M. Nicolas Tripet, est papa d'une petite fille, née dimanche en fin d'après-midi, qui se prénomme Ella. Nous le félicitons.

*Applaudissements.*

---

## Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour la séance du 15 mars 2016 : Préavis N° 2015/89

Lausanne, le 24 février 2016

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal du 15 mars 2016 :

**Préavis N° 2015/89 – SiL** – Remplacement du dégrilleur Bieri et de la voie de roulement de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement.

Motif : Le délai de commande du nouveau dégrilleur est de 10 à douze mois. La mise en service de cette installation étant planifiée pour le printemps 2017, une commande ferme doit pouvoir être passée dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour la séance du 15 mars 2016 : Préavis N° 2015/84

Lausanne, le 8 mars 2016

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la nouvelle demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal du 15 mars 2016 :

**Préavis N° 2015/84 – TRX** – Mise en conformité des garde-corps sur le domaine public.

Motif : CHF 200'000.- sont inscrits au plan des investissements en 2016. Ce montant concerne des travaux qui devront commencer au plus tard en juin 2016, ceci afin de respecter le planning général des dépenses du préavis.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Vincent Rossi du 19 mai 2009 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation de M<sup>me</sup> Magali Zuercher et M. Vincent Rossi « Un coup d'accélérateur aux zones 30 sous-gare »

Lausanne, le 25 février 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 19 mai 2009, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, tout en poursuivant la mise en conformité des zones 30 existantes, donne un coup d'accélérateur à l'aménagement de nouvelles zones 30 et d'autres mesures de modération de vitesse* ».

### Réponse de la Municipalité

Les différents préavis récemment adoptés confirment l'engagement de la Municipalité pour mettre en œuvre des mesures de modération du trafic par le biais de la création de nouvelles zones 30 et de zones de rencontres. Le rapport-préavis N° 2015/86 du 10 décembre 2015 répond aux postulats de Mme Magali Zürcher et de M. Vincent Rossi « Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier sous-gare » et de M. Valéry Beaud « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ». Ces deux réponses ont permis à la Municipalité de développer la planification des zones modérées pour ces prochaines années.

Les demandes formulées dans la résolution de M. Vincent Rossi trouvent leurs réponses dans ledit rapport-préavis qui a été analysé par la commission n° 96, le 27 janvier dernier. Il sera présenté prochainement en vue de son adoption en plénum et devrait répondre aux préoccupations exprimées par votre Conseil.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Bilan 2015 des contrôles routiers relatifs aux véhicules bruyants faisant suite à l'interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 20 mai 2014, M<sup>me</sup> Decollogny a déposé l'interpellation intitulée « *Véhicules trop bruyants : l'impunité ?* », relative à l'augmentation du trafic motorisé au centre-ville, plus particulièrement dans le quartier Beaulieu-Vinet, et aux nuisances qui en résultent.

Le 17 mars 2015, le Conseil communal a pris acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation. Dans ce cadre, le Corps de police a notamment été chargé de mettre en œuvre des contrôles préventifs puis répressifs, au besoin en partenariat avec le Service des automobiles et de la navigation (SAN).

La réponse municipale précisait notamment que le bilan des contrôles 2015 ferait l'objet d'une communication au Conseil communal et, qu'en cas d'efficacité des actions entreprises, les mesures engagées seraient reconduites.

Dans une première phase, un flyer de sensibilisation a été édité par le Corps de police et une dizaine de contrôles préventifs ont été menés, d'avril à mai 2015, afin d'attirer l'attention des conducteurs sur les différents types de bruit émanant du trafic ou liés à un comportement inadapté.

Dans une deuxième phase, de juin à décembre 2015, 164 contrôles ont été réalisés dans le cadre de l'activité régulière du Groupe motocyclistes et 69 contrôles spécifiques nocturnes ont été effectués. L'ensemble des contrôles a conduit à 233 dénonciations qui se répartissent comme suit :

Type de contrôle	Véhicules 4 roues			Véhicules 2 roues		Activité administrative
	Régime moteur	Modifications Défectuosités	Musique bruyante	Régime moteur	Modifications Défectuosité	Dénonciations
Activité régulière	28	28	8	9	67	140
Contrôle nocturne	21	29	14	5	24	93

En outre, une action particulière, en collaboration avec le SAN, a été menée le jeudi 15 octobre 2015, dans le secteur de Sévelin. Grâce à la mise à disposition du personnel technique nécessaire et d'une piste de contrôle, treize véhicules, sur les 34 contrôlés, ont été inspectés en relation avec des modifications apportées en vue d'augmenter la puissance du moteur.

Eu égard aux résultats positifs des contrôles effectués en 2015, le Corps de police renouvèlera son action dans le domaine de la prévention et de la répression des nuisances sonores produites par des véhicules, au besoin en coopération avec le SAN, en particulier dans tout le secteur de la petite ceinture lausannois

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Julian Thomas Hottinger du 17 janvier 2006, adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation de M. Julian Thomas Hottinger : « L'aérodrome régional Lausanne - La Blécherette, une nouvelle plaque tournante de l'aviation en Suisse romande pour les hommes d'affaires ? »

Lausanne, le 7 mars 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 17 janvier 2016, le Conseil communal délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, a adopté la résolution suivante de M. Julian Thomas Hottinger, invitant « 1. la Municipalité de Lausanne à tenir informé le Conseil communal de l'évolution des retours déposés par les Communes environnantes ; 2. la Municipalité à tenir informé le Conseil communal de l'avis cantonal en ce qui concerne la déclaration des émissions pour les oxydes d'azote lié à l'exploitation de l'aérodrome. Un avis demandé par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage dans son rapport du 24 août 2004 concernant l'exploitation de l'aérodrome de la Blécherette ».

### Réponse de la Municipalité

#### 1. Evolution des recours

Pour mémoire, le 19 septembre 2005, les communes de Jouxens-Mézery, Romanel-sur-Lausanne et Morrens avaient fait recours contre la décision de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) du 17 août 2005 approuvant le règlement d'exploitation de l'aéroport de Lausanne-Blécherette (ARLB). Ces recours ont été déposés auprès de l'ancienne Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 : Tribunal administratif fédéral, Cour 1).

L'OFAC concluait au rejet des recours des communes de Romanel-sur-Lausanne et Morrens et déclarait irrecevable le recours de la Commune de Jouxens-Mézery. L'OFAC considérait en substance que :

« ... les recourantes méconnaissent le fond du projet de l'ARLB du 12 décembre 2003 [ndlr: fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (pSIA) de l'époque] car c'est bien la fiche par installation Lausanne-Blécherette qui considère cette installation aéroportuaire d'importance régionale pour les vols d'affaires, de tourisme et de travail (...). En tant que telle, elle doit offrir une infrastructure correspondant à sa fonction et aux normes internationales (...) ». Dès lors, l'OFAC estimait que les griefs de violation du droit d'être entendu ou de lacune de coordination lors de l'établissement du règlement ne pouvaient être retenus.

L'ARLB et les communes recourantes ont requis la suspension de la procédure de recours pour trouver une solution négociée tenant compte des divers intérêts en présence. Ces



discussions ont abouti à la signature d'une convention le 14 novembre 2006, visant le retrait du recours pendant par-devant le Tribunal administratif fédéral moyennant plusieurs modifications du règlement d'exploitation adopté par l'OFAC le 17 août 2005.

Le 30 novembre 2006, l'ARLB a déposé une demande de modification du règlement d'exploitation auprès de l'OFAC, qui reflète l'accord intervenu entre les parties. Les modifications requises ont été approuvées par l'OFAC dans sa décision du 4 mai 2007. Depuis 2007, aucune nouvelle procédure n'a été engagée par les communes environnantes.

## 2. Déclaration des émissions pour les oxydes d'azote

Dans le cadre du Plan des mesures d'assainissement de l'air « OPair 2005 », une mise à jour du cadastre des émissions de polluants atmosphériques des différents équipements sur le territoire cantonal a été réalisée par le Canton.

S'agissant de l'aéroport de la Blécherette, la concertation avec l'OFAC et le Canton a permis d'évaluer en 2010 les émissions pour l'ensemble des mouvements des aéronefs par une mise à jour ponctuelle de ce cadastre au niveau cantonal. Les émissions d'oxyde d'azote (NOx) s'élèvent à environ 675 kilos par année. Les émissions de poussières fines (PM10) s'élèvent à environ 23 kilos par année, alors que les rejets de CO2 recensés sont de l'ordre de 525 tonnes par année. Ces pollutions représentent environ 0.1 % de la charge totale de la ville de Lausanne pour le NOx et le CO2 et de l'ordre de 0.04 % pour les PM10.

Une nouvelle actualisation de ce cadastre devrait se faire par le Canton prochainement. Indépendamment de ces relevés, il est observable que l'évolution du nombre de mouvements sur l'aérodrome depuis 2000 est relativement stable et s'élève à environ 37'000 mouvements annuels en moyenne depuis 2010. Dans le même temps, le renouvellement du parc des aéronefs et les améliorations technologiques ont contribué à une certaine baisse des émissions polluantes. En effet, de façon générale, les nouveaux avions consomment et polluent moins et font moins de bruit.

Ainsi, il est possible de répondre que les nuisances et en particulier les émissions de polluants atmosphériques et de CO2 dues à l'exploitation de cet aéroport ont tendance à diminuer. Globalement, il est à relever que les mesures des polluants atmosphériques de ce secteur du nord de la ville ont fortement diminué ces dernières années (cf. carte en annexe) et que la campagne des mesures de 2015 devrait confirmer cette tendance. Le projet du m3 qui devrait être mis en œuvre ces prochaines années contribuera sans doute à une très forte amélioration de la situation actuelle.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux attentes du Conseil communal.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

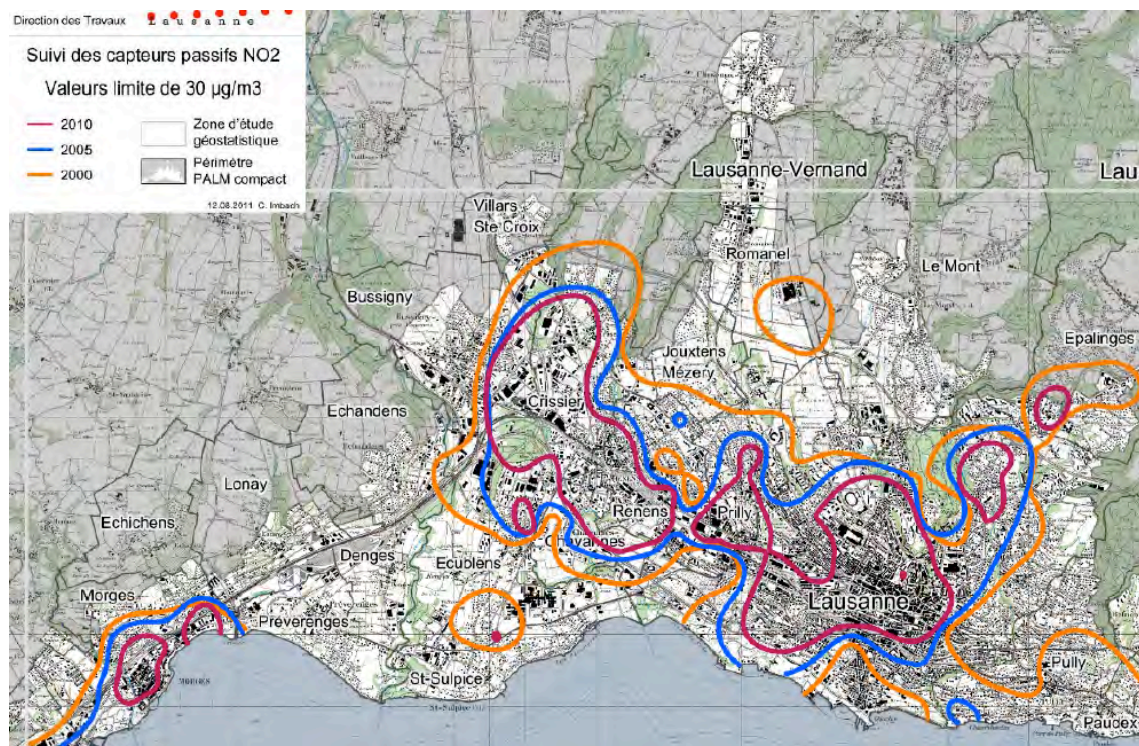
Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : carte valeur limite NO<sub>2</sub>



Annexe – Réponse à la résolution de M. Julian Thomas Hottinger, adoptée par le Conseil communal suite à la réponse faite à l'interpellation de M. Julian Thomas Hottinger – « ARLB, une nouvelle plaque tournante de l'aviation en suisse romande pour les hommes d'affaires ? »



---

**Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Denis Corboz : « Acoustique de la Chapelle B de Montoie »

Lausanne, le 14 mars 2016

(Signé) *Denis Corboz*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Vincent Brayer : « Quand les pirates ne s'attaquent plus aux chalutiers mais à notre sécurité »

Lausanne, le 15 mars 2016

(Signé) *Vincent Brayer*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « Turbulences sur le marché électrique, quelles conséquences pour les investissements lausannois »

Lausanne, le 15 mars 2016

(Signé) *Matthieu Carrel et 5 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « Données gratuites, qui veut mes données ? »

Lausanne, le 15 mars 2016

(Signé) *Henri Klunge et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq est-elle entrée en fission ? »

Lausanne, le 15 mars 2016

(Signé) *Romain Felli et 8 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « La Municipalité censure le Syndicat des services publics »

Lausanne, le 15 mars 2016

(Signé) *Pierre-Yves Oppikofer et 5 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « La ville de Lausanne vend-elle les données personnelles de ses citoyens ? »

Lausanne, le 14 mars 2016

(Signé) *Vincent Brayer et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

## Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Lausanne commercialise-t-elle des données sur ses habitant-e-s ? »

Lausanne, le 15 mars 2016

(Signé) *Gaëlle Lapique et 5 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

## Communication

Bruit dans la salle

**Le président** : – Je prie M<sup>mes</sup> et MM. les conseillères et conseillers communaux de s'exprimer un peu plus doucement qu'ils ne le font. En effet, nous ne nous entendons quasiment plus parler à la tribune. Je vous prie de maintenir un silence respectable vis-à-vis des débats propres à ce lieu. Les interpellations urgentes, en nombre, seront traitées au début de la deuxième partie de séance.

---

## Questions orales

Question

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Ma question orale s'adresse, a priori, à M. le municipal Vuilleumier. Elle est plus que jamais d'actualité au vu des révélations de la RTS d'hier. Elle sera par ailleurs largement débattue en deuxième partie de séance. Depuis quelques années, la BCV envoie aux jeunes parents lausannois un courrier publicitaire pour les féliciter de cet heureux événement et les inviter à ouvrir un compte d'épargne. Plusieurs d'entre nous – visiblement, un nouveau conseiller communal recevra bientôt ce courrier – ont reçu un tel courrier quelques jours après le retour de la maternité, alors que l'enfant ne figure encore dans aucun fichier d'adresses, si ce n'est celui de l'Office d'état civil et du Contrôle des habitants de la Ville. Notre question est donc la suivante : si c'est l'administration lausannoise qui fournit ce type de données, à quelles conditions et sur la base de quel contrat le fait-elle ?

Réponse de la Municipalité

**M. Marc Vuilleumier, Sports, intégration et protection de la population** : – J'ai reçu hier, en fin d'après-midi, une interpellation urgente de M. Brayer ; je n'ai pas encore reçu le texte des deux autres, mais j'imagine que les questions seront plus ou moins les mêmes. On y répondra effectivement en deuxième partie de séance. J'ai aussi reçu la petite question de M<sup>me</sup> Lapique, mais, apparemment, elle a changé d'auteur.

Le Contrôle des habitants de la Ville de Lausanne, à l'instar de 280 communes dans le Canton, collabore de manière étroite avec le BVA – j'en expliquerai les mécanismes tout à l'heure –, simplement parce que le BVA occupe des personnes en situation de handicap ou en période de difficultés. Cela donne du travail à ces personnes, et on pense que cela répond à un besoin de politique générale. Je m'en expliquerai tout à l'heure dans le cadre de la réponse aux trois interpellations.

Question

**M. Xavier de Haller (PLR)** : – Ma question s'adresse au directeur des Sports. J'ai constaté ce matin, avec un certain plaisir, que mon quotidien favori faisait le top et les flops des joueurs du Lausanne Hockey Club suite à la saison écoulée. Ma question est en

lien direct avec ce club, en particulier avec ses infrastructures. Afin que la Ville de Lausanne ne fasse pas un flop ou ne soit pas catégorisée dans les flops lors des Jeux olympiques de la Jeunesse de 2020 et des Championnats du monde de hockey sur glace, qui se dérouleront juste après, j'aimerais que la Municipalité nous dise quand les travaux sur le site de Malley commenceront, pour autant que cette date ait été arrêtée. Plus spécifiquement, quand les glaces extérieures de Malley et l'espace Odysée seront-ils mis hors service ?

Réponse de la Municipalité

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population** : – Comme vous le savez, le maître d'ouvrage de ce Centre sportif de Malley est le CIGM, société anonyme dont les actionnaires principaux sont Lausanne, Prilly et Renens. Le centre sportif se construit avec une subvention qui, je l'espère, sera de 30 millions de la part de l'Etat. A l'heure actuelle, les délais sont effectivement serrés, mais sont tenus.

Pour répondre précisément aux questions de M. de Haller, on peut dire que la patinoire, l'Odysée, sera démolie à la fin de cette année, et cette surface de glace sera remplacée par une surface de glace couverte sur la patinoire de la Pontaise, dans le site du Vélodrome, qui, actuellement, n'est pas couvert, pour pouvoir continuer à bénéficier de deux espaces couverts. Une réunion aura lieu tout soudain avec les clubs et les utilisateurs du Centre de Malley, mais aussi de Montchoisi et des autres patinoires, pour expliquer les mesures à prendre par rapport à cette surface de glace qu'il y aura au moins pendant trois ans, jusqu'à l'ouverture de la patinoire, dans le courant de l'année 2019.

Question

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts)** : – J'ai une question pour M. Olivier Français. Je fais partie de la commission scolaire de Villamont, qui souhaite savoir ce qui se passera dans ce quartier au niveau de la circulation routière et des piétons si le chemin des Magnolias est rendu piéton.

Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – Je n'ai pas connaissance du fait que le chemin des Magnolias allait devenir piéton. D'ailleurs, il y a des travaux et la route est remise en état. Elle retrouvera son affectation initiale, mais il n'y a pas eu de mise à l'enquête spécifique pour un changement d'affectation de cette rue.

Question

**M. Hadrien Buclin (La Gauche)** : – Ma question s'adresse à M. Junod en tant que responsable du logement. Il existe à Montolieu un assez grand bâtiment vide, désaffecté depuis plusieurs années, sur une parcelle privée qui accueillait auparavant la Clinique Valcreuse, puis l'Ecole Pareto ; ce bâtiment est classé architecturalement. J'imagine que, s'agissant d'une parcelle privée, la Ville a peu de marge de manœuvre pour intervenir. Néanmoins, existerait-il des moyens d'intervenir auprès du propriétaire pour éviter que ce bâtiment, quand même assez spacieux, reste vide encore longtemps ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique** : – Avec quelques réserves, parce que je ne suis pas sûr qu'on fait référence au même bâtiment, il s'agit d'un bâtiment que la Ville a envisagé d'acquérir il y a quelques années, notamment pour y loger l'Ecole sociale de musique, pour laquelle nous recherchions des locaux. Il s'avère que c'était trop cher et non réalisable. C'est par ailleurs une parcelle grevée de toute une série de servitudes. On n'a donc pas pu réaliser cette acquisition. Pour le reste, je ne peux pas tellement vous répondre. C'est un propriétaire privé qui possède ce bâtiment et la Ville n'a effectivement guère d'influence s'agissant de bâtiments privés, y compris lorsqu'ils sont vides.

Question

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Ma question s’adresse à M. le municipal en charge de la Culture. Le 28 février dernier, les électeurs genevois refusaient, lors d’un référendum, le projet d’agrandissement et d’embellissement du Musée d’Art et d’Histoire de Genève, ce qui rend caduque la convention qui liait la Fondation Gandur pour l’Art avec l’Etat de Genève. Depuis lors, si l’on croit ce qu’on lit dans les médias, cette fondation recherche un lieu en vue d’exposer cette collection, qui se compose d’antiquités, d’art décoratif et d’art du XX<sup>e</sup> siècle. Ma question est donc la suivante : est-ce que la Municipalité sait si, à un niveau ou à un autre, des démarches ont été entreprises pour que cette collection vienne dans le Canton de Vaud, respectivement à Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – M. Gandur était membre du jury de la deuxième étape du Pôle muséal. Je ne sais si cela l’incitera à essayer de venir, d’une manière ou d’une autre, dans ce projet, ou en marge de ce projet. A ce stade, nous n’avons pas été démarchés – en tout cas pas la Ville.

Nous avons abondance de biens, et il va de soi qu’il y a aussi des coûts d’exploitation dans un musée. On a eu récemment un postulat sur la bande dessinée, et on a un certain nombre d’autres choses. Si la Ville ou le Canton sont contactés, j’imagine qu’on analysera le dossier plus attentivement. Je ne sais évidemment pas si M. Gandur et le Canton ont eu des discussions sur le sujet, sachant qu’il a été très proche du projet de Pôle muséal, au moins au niveau du jugement de la deuxième étape. On verra s’il y a des discussions dans ce sens, mais, aujourd’hui, c’est beaucoup trop tôt pour le dire.

Question

**M. Johann Dupuis (La Gauche) :** – Est-ce que la Municipalité pourrait nous dire où en est le processus de révision du PDCOM et si celui-ci sera soumis à ce Conseil cette législature encore ?

Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Le processus est, pour ma part, terminé. La consultation auprès des partis politiques a été faite, mais, compte tenu de la période dans laquelle nous nous trouvons l’automne passé, il paraît préférable que ce PDCOM soit adopté lors de la prochaine législature.

Question

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts) :** – Je souhaite reprendre la parole toujours par rapport au chemin des Magnolias. Qu’est-ce qui est prévu ? Est-ce que la circulation sera dans un sens, ou dans les deux, puisque ce chemin passe juste devant l’école ? La commission aimerait bien être au courant.

Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Je croyais avoir répondu. A ma connaissance, il n’y aura pas de modification du régime de circulation. Il sera tel qu’il est aujourd’hui.

Question

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ma question s’adresse à M. le directeur des travaux et a trait à la rue César-Roux. J’ai été assez admiratif de la rapidité et de l’efficacité avec laquelle la rue a été rendue au trafic et le marquage a été refait, dès la fin des travaux à la PMU. Et patatras ! Cela a duré une semaine. Maintenant, il y a un certain nombre de travaux lourds qui rendent caduc ce beau marquage tout blanc. Y a-t-il eu une surprise, une obligation ou une échéance au calendrier qui a fait que la rue César-Roux, rendue à la circulation normale, ne l’a été que pendant une semaine ?



Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Je n’ai pas connaissance de cet évènement. J’en prends acte. Ce qui est sûr, c’est qu’il y avait un chantier « privé », qui devait rétablir l’état de la circulation, et un autre chantier, que vous avez dûment voté, qui a commencé tout soudain. Est-ce que celui qui a remis en état la situation n’a pas de coordination avec une entité ? C’est fort probable, vu comme vous le décrivez.

En tout cas, il n’y a pas d’effet sur les charges publiques, mais cela peut avoir un effet sur les gens qui ont entretenu le bâtiment, qui occupait une partie de la chose. Par contre, ce qui est sûr, c’est qu’on ne peut pas laisser une voie de circulation en l’état, sans marquage, avec toute la responsabilité qu’il peut y avoir. Alors, est-ce que c’était un marquage léger, avec une peinture à l’eau ? Ou une peinture plus durable ? On investiguera.

Question

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Au cours de la période qu’évoquait M. Français, celle des élections, qui n’est pas tout à fait terminée, j’ai eu le plaisir d’assister à un débat des candidats à la Municipalité de Lausanne, sauf erreur, à la fin du mois de février ou la mi-février. Lors de ce débat, un des candidats, M. Voiblet, pour ne pas le citer, qui représentait l’UDC – en tout cas à ce moment – a évoqué la statistique selon laquelle il est vraisemblable de se faire cambrioler à Lausanne une fois tous les cinq ans en moyenne. C’est un chiffre qui a frappé mon esprit, ainsi que celui de plusieurs personnes qui ont assisté à ce débat. Cela paraît quand même relativement difficile, avec plusieurs dizaines de milliers de logements, qu’il y ait, si vous me passez l’expression, suffisamment de cambriolages pour qu’on se fasse cambrioler en moyenne tous les cinq ans. J’aurais souhaité quelques éclaircissements à ce sujet de la part de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique :** – Effectivement le chiffre d’un cambriolage tous les cinq ans est important, mais, fort heureusement, il est faux. Comme souvent, lorsqu’il est question de sécurité, l’UDC n’a guère de scrupules pour dire à peu près tout et, parfois, un peu n’importe quoi. A l’heure actuelle, à Lausanne, sur la base des chiffres 2015, vous avez un risque de vous faire cambrioler, que ce soit dans un appartement ou dans une villa, environ une fois tous les huitante ans. Ce n’est donc pas exactement le même ratio qu’une fois tous les cinq ans ; on est sur un risque d’une fois tous les huitante ans. Je ne sais pas si c’est une erreur par omission, ou si le chiffre huitante a été confondu avec le chiffre cinq ; il n’empêche que les données sont assez différentes.

---

## **Remplacement du dégrilleur Bieri et de la voie de roulement de la prise d’eau de l’aménagement hydroélectrique de Lavey**

### **Demande de crédit d’investissement**

Préavis N° 2015/89 du 17 décembre 2015

Services industriels

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 1’380’000.- pour permettre le remplacement du dégrilleur Bieri et de la voie de roulement de la prise d’eau de l’aménagement hydroélectrique de Lavey. Elle propose de financer cet investissement par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey.

## 2. Table des matières

[Supprimée]

## 3. Préambule

L'aménagement hydroélectrique de Lavey, mis en exploitation en avril 1950, est au bénéfice d'une concession dont l'échéance est fixée fin 2030. Il turbine les eaux du Rhône au fil de l'eau, en utilisant de manière optimale la chute du Bois-Noir. Cet aménagement produit environ 400 GWh par année, ce qui correspond au tiers des besoins d'approvisionnement des SiL et permet de couvrir près de la moitié de la consommation lausannoise.

### 3.1 Fonction de dégrillage

La prise d'eau de l'aménagement de Lavey a une forme légèrement courbe et se trouve en rive droite du Rhône, à une dizaine de mètres en amont du barrage. Elle comporte deux entrées perpendiculaires au fleuve de 30 mètres de long sur 5 mètres de haut séparées par un mur médian. Les entrées sont noyées pour éviter toute aspiration d'air dans la galerie. Elles se prolongent dans le rocher par des canaux en galerie dont la section diminue progressivement pour se raccorder à la galerie d'amenée d'eau longue de quatre kilomètres, débouchant à la centrale de production.



*Le barrage de Lavey et sa prise d'eau tangentielle*

Pour éviter les dommages sur les infrastructures et les équipements hydromécaniques de production, les entrées de la prise d'eau sont protégées du charriage caillouteux et autres détritiques par 64 grilles. Ces grilles entièrement noyées en exploitation normale doivent être nettoyées fréquemment pour maintenir la surface d'entrée disponible pour les débits à turbiner et ainsi réduire les pertes de charges causées par les détritiques retenus contre les grilles. Ce nettoyage automatisé ou manuel se décide selon une consigne de perte de charge maximale qui permet de garantir un débit régulier dans la galerie d'amenée. Sans un tel nettoyage, le niveau de production devrait être réduit.

### 3.2. Principes actuels de nettoyage des grilles et de fermeture de la galerie

Le nettoyage des grilles est effectué à l'aide d'un chariot appelé « dégrilleur », qui possède une poche asservie à un mécanisme à câbles motorisé. Celle-ci descend par son poids propre, le long de glissières scellées dans les bétons inclinés de la prise d'eau puis le long des barreaux des grilles. Par ce mouvement de haut en bas, les détritiques sont poussés dans la poche du dégrilleur, et, à la fin de sa course, cette dernière se referme et les remonte ainsi saisis jusqu'à son tablier. L'ouverture d'un clapet permet ensuite de les déverser dans un canal (à détritiques).

Ce canal, d'une profondeur de 4.5 mètres, longe la prise d'eau et permet, grâce à l'ouverture d'une vanne de chasses située en amont de la prise, d'évacuer les objets collectés vers un bac à détrit. Si nécessaire, l'opération de nettoyage se répète successivement sur les champs des grilles adjacentes, le dégrilleur se déplaçant latéralement sur sa voie de roulement.

Les détrit stockés dans le bac sont ensuite prélevés par un portique équipé d'un grappin et évacués par camion vers une place d'entreposage en rive gauche où ils sont épanchés avant leur évacuation finale pour leur valorisation dans une usine d'incinération. Les gros détrit (trons d'arbre) qui ne peuvent être récoltés par la poche et qui seraient plaqués contre les grilles sont pris par un grappin monté sur le dégrilleur pour les dégager en aval de la prise d'eau.

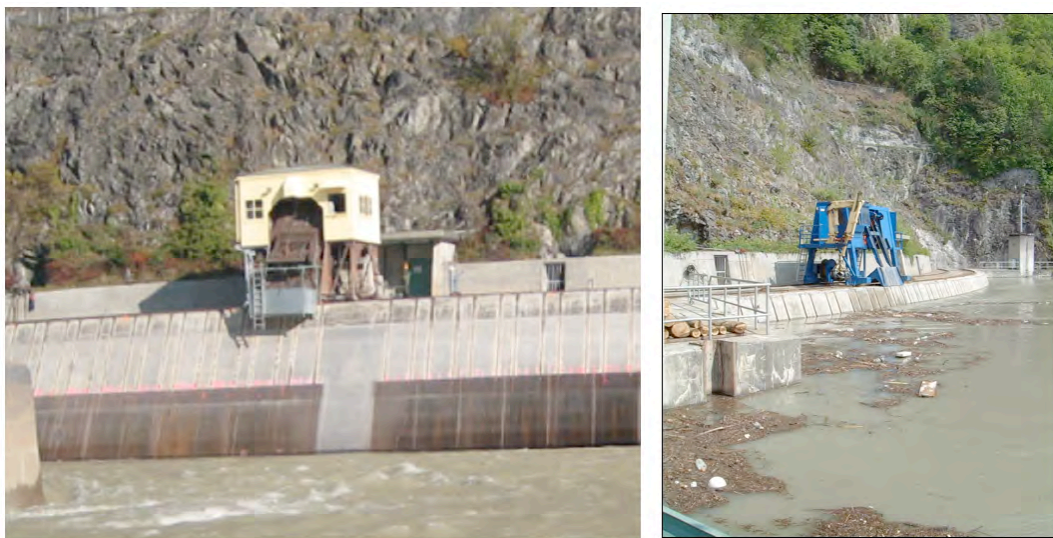
Des logements sont disposés le long de la prise d'eau en aval des grilles et du canal à détrit. Lors des opérations d'inspection et d'entretien de la galerie d'amenée, soit en principe tous les sept ans, des batardeaux sont insérés manuellement dans ces logements pour fermer la galerie et permettre ensuite sa vidange.

### 3.3. *Historique et problèmes de l'exploitation actuelle*

Il est utile de rappeler tout d'abord l'historique des éléments principaux rattachés à la fonction de nettoyage des grilles de la prise d'eau du barrage de Lavey.

#### 3.3.1. *Historique*

Un premier dégrilleur du constructeur suisse Jonneret a été utilisé dès la mise en service de l'aménagement de Lavey, soit en 1950. Un deuxième dégrilleur Jonneret, techniquement plus abouti, a été mis en service en 1956 lors de la mise en service du troisième groupe de production. En cas de charriage important de bois flottants, les deux dégrilleurs étaient utilisés simultanément, nécessitant la présence de deux machinistes. Un treuil permettant la manutention et la pose des batardeaux de fermeture de la galerie a été prévu dès la conception de ces dégrilleurs.



*Les deux dégrilleurs actifs à la prise d'eau du barrage ont été mis en service respectivement en 1956 et 1976.*

Pour répondre aux modifications des exigences législatives, notamment en application des dispositions de la loi fédérale du 8 octobre 1971 sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP)<sup>1</sup>, aujourd'hui abrogée, un bac à détrit avec portail de collecte à réaliser

<sup>1</sup>LPEP, art. 28 : « Les débris et détrit flottants qui, pour des raisons intéressant l'exploitation, sont retirés des eaux à proximité des centrales hydrauliques ne doivent pas être jetés à nouveau dans l'eau. ». La LPEP a été remplacée depuis par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). L'art. 41 de la LEaux actuellement en vigueur formule cette obligation de la manière suivante : « Celui qui exploite un ouvrage de retenue a l'interdiction de rejeter en aval les détrit flottants recueillis en amont. L'autorité peut autoriser des exceptions ».



à l'aval du canal à détritrus a été étudié. Sa construction a été terminée en 1976. Les déchets ont été ensuite transportés par camions et mis en décharge en rive gauche dans le canal d'amenée désaffecté de l'ancien aménagement du Bois Noir.

Par la même occasion, le premier dégrilleur Jonneret a été remplacé en 1976 après 25 ans de service par un nouveau dégrilleur fabriqué par le constructeur suisse Bieri. De mode automatique, ce dégrilleur peut fonctionner via un ordre à distance ou en fonction des pertes de charges mesurées entre l'amont et l'aval des grilles. Ce nouveau dégrilleur a, par ailleurs, été équipé d'un grappin pour la saisie des gros bois flottants. Il n'a toutefois pas de treuil pour la manutention des batardeaux.

Le dégrilleur Jonneret restant sert depuis lors comme dégrilleur d'appoint et de secours. Seule une conduite locale est toutefois possible. Bien que sa poche ait été remplacée en 1971, les entraînements électriques de celle-ci sont d'origine. Le mode semi-automatique, qui permet le nettoyage du champ situé à l'endroit où se trouve le dégrilleur, a été mis en service vers 1995 ; cependant, la présence en cabine du machiniste est toujours nécessaire pour déplacer le dégrilleur et nettoyer les grilles de la prise d'eau.

Les grilles ont été remplacées lors de l'arrêt d'usine de 1990. Elles sont contrôlées lors de chaque arrêt périodique d'usine.

La mise en décharge dans le canal du Bois Noir n'a, par la suite, plus été possible en raison des modifications législatives relatives à la protection de l'environnement et des forêts, les déchets devant être acheminés dans des installations publiques d'élimination des déchets ou dans des décharges agréées par l'autorité cantonale. En 1999, la place de stockage et de tri intermédiaire mentionnée a donc été réalisée en rive droite. Le tonnage moyen des déchets collectés au barrage entre 2004 et 2013 est d'environ 600 tonnes par an.

### 3.3.2. *Etat des glissières et des bétons*

Au cours de l'arrêt d'usine de douze jours effectué en 2011, prévu pour l'inspection et les réparations rapides des bétons de la galerie, des usures inattendues ont été constatées sur la partie immergée des glissières de la poche des dégrilleurs et des bétons de scellement entourant celles-ci.

Des réparations ont été effectuées durant cet arrêt sur toutes les glissières de la partie aval de la prise plus fortement sollicitées par le nettoyage des grilles, ainsi que sur certaines glissières de la partie amont. Les réparations ont consisté à renforcer les glissières par des fers plats soudés sur leur fond.



*Etat d'une glissière et des bétons en avril 2015*

Les réflexions consécutives à l'arrêt ont considéré qu'il sera nécessaire de remplacer les glissières des poches des dégrilleurs et d'assainir les bétons de la prise d'eau dans les années à venir, opération qui nécessitera toutefois un arrêt prolongé de l'usine et qui pourrait être réalisée durant le prochain arrêt d'usine planifié fin 2017 ou en 2018, pour

permettre l'inspection de la galerie et la réalisation de travaux tels ceux réalisés lors de l'arrêt 2011.

Malheureusement, les observations récentes en mars 2015 ont montré une forte dégradation des glissières et des bétons les enrobant. Les glissières ont été fortement sollicitées, plus particulièrement en raison de la constance des forts débits prévalant ces derniers étés. Des glissières se sont descellées des bétons et/ou leur fond a été arraché. Actuellement, depuis cette observation, le nettoyage ne se fait plus sur trois champs de nettoyage et les descelllements pourraient probablement s'étendre à d'autres champs.

Il est donc indispensable d'entreprendre sans attendre des mesures pour rétablir une exploitation normale et pouvoir garantir le niveau de production de l'aménagement.

### 3.3.3. *Autres considérations*

Par ailleurs, les états et les âges avancés des deux dégrilleurs en place doivent aussi être considérés :

- environ quarante ans de service pour le dégrilleur automatique à câbles Bieri ; ce dernier souffre depuis sa conception d'un problème de dimensionnement. Des améliorations réalisées par le personnel de l'aménagement de Lavey ont toutefois permis d'améliorer son rendement mais, malgré tout, il reste peu efficace lors des périodes de forts débits et de crues, ou lors de fort apports de détritus. Dès lors, le deuxième dégrilleur manuel doit aussi être utilisé durant ces périodes ;
- 59 ans de service pour le dégrilleur manuel Jonneret ; ce dégrilleur à câbles plus robuste et de dimension appropriée donne encore entière satisfaction dans sa fonction de dégrilleur d'appoint ou de secours. Néanmoins, même en mode semi-automatique, il nécessite la présence d'un machiniste pour son exploitation.

L'assainissement des bétons sur les parois obliques de la prise d'eau, le scellement des nouvelles glissières de remplacement, l'intégration des équerres de protection de l'arrête de la prise d'eau et la fixation des guides de transition vers les grilles devraient causer un arrêt de production d'environ 2 à 3 mois, soit une perte de production d'environ 50 à 80 GWh (soit CHF 2'000'000.- à CHF 3'000'000.- au prix actuel du marché de l'électricité).

## 4. **Variantes possibles**

Plusieurs solutions ont été envisagées :

1. échange des glissières, réparation des bétons et achat de nouvelles poches à dégriller, adaptées spécialement avec plus de galets de roulement de manière à diminuer les usures. Une telle solution implique donc les coûts induits par la perte de production pendant les travaux, à laquelle il faut rajouter les coûts pour la fourniture des poches et pour les travaux de réhabilitation des bétons. Avec cette variante, l'efficacité des nettoyages n'est néanmoins pas améliorée et l'exploitation de la prise d'eau continuera à s'effectuer avec deux dégrilleurs proches de leur fin de vie. Les sollicitations sur les nouvelles glissières seront réduites mais toujours présentes ; cette solution n'est pas durable ;
2. achat d'un dégrilleur automatique à câbles qui ne nécessite pas de glissières : la poche, roulant sur de grands galets, reste plaquée contre les bétons puis contre les grilles par la force des débits entrant dans la prise. Après analyse, cette solution ne peut pas être retenue. La prise d'eau est trop pentue pour garantir le maintien latéral de la poche par l'effet de son poids propre et du courant entrant dans la prise d'eau ; comme cette dernière est tangentielle au courant naturel du Rhône, la composante latérale de la force de l'eau ne permet pas de garantir son maintien ;
3. achat d'un dégrilleur automatique à bras et à poche préhensive qui ne nécessite pas de glissières. Une telle solution permet de ne pas devoir remplacer les glissières et ainsi d'éviter la réparation des bétons de la paroi oblique de la prise d'eau. Les travaux ne

devraient pas causer de perte de production sous réserve que l'état des grilles de la prise soit bon comme présumé. Si des réparations des grilles devaient toutefois s'avérer nécessaires, elles pourraient être entreprises lors de l'arrêt d'usine de 2017 ou 2018, prévu pour l'inspection de la galerie. Avec cette solution, le dégrilleur automatique Bieri est remplacé.

## **5. Solution retenue**

### **5.1. Variante retenue et principes envisagés d'exploitation**

Une délégation de l'exploitation de Lavey a visité plusieurs aménagements, dont ceux autrichiens d'Imst à prise d'eau tangentielle et de Feldkirch qui utilisent chacun un dégrilleur à bras. Les retours d'expériences faites durant dix ans par ces exploitants sont bons. Ils sont très satisfaits du choix effectué et les exploitations des prises ont pu être améliorées en termes de maintenance et d'interventions. En principe, dans tous les aménagements, un seul dégrilleur suffit au nettoyage de la prise d'eau ; un stock critique de pièces de rechange, une maintenance préventive et compétente sont garants de sa disponibilité.

Aussi, considérant les coûts des diverses variantes proposées (en incluant les coûts des pertes de production en cas d'arrêt d'usine), l'âge des dégrilleurs en place, ainsi que le problème de l'usure des glissières, l'acquisition d'un dégrilleur automatique à bras est la meilleure option technique et économique.

Le dégrilleur Jonneret existant (non automatique) sera conservé comme dégrilleur de secours et d'appoint lors de la période de mise au point du nouveau dégrilleur et lors du nettoyage des grilles en conditions hydrologiques sévères. Ce choix du maintien temporaire du dégrilleur Jonneret à la place du dégrilleur Bieri s'est fait en raison de sa construction plus robuste et de sa plus grande capacité à suppléer le nouveau dégrilleur automatique, comme pour l'actuel, lors des débits de crues et/ou lors de forts charriages. Le sort à terme du dégrilleur Jonneret (abandon ou remplacement) sera décidé sur la base des retours d'expérience tout en sachant que son maintien ne sera pas durable au vu de l'état des glissières et de sa vétusté.

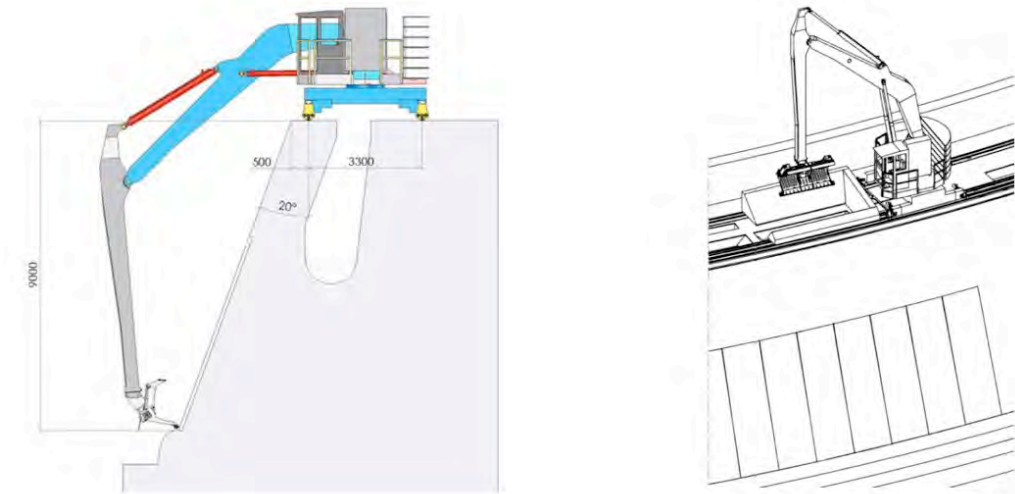
### **5.2. Le nouveau dégrilleur à bras et son intégration**

Les deux figures suivantes permettent de comprendre le principe de fonctionnement et d'exploitation du nouveau dégrilleur. En mode automatique, la présence d'un machiniste ne sera pas requise ; les manœuvres seront commandées en fonction des mesures des pertes de charge aux grilles ou après un ordre à distance d'un opérateur en salle de commande. En mode manuel, sa poche préhensible servira aussi comme grappin pour collecter les gros bois. Un wagon-entonnoir de déverse des détritiques sera accroché au dégrilleur pour guider les détritiques dans le canal existant et éviter que la voie de roulement soit encombrée. Un treuil sera monté sur le bras pour la manutention des batardeaux pour la fermeture de la galerie d'amenée d'eau à la centrale. A noter que ce modèle de dégrilleur permet de saisir des détritiques de sections variables sur toute la largeur de la poche. De plus, la poche articulée n'est plus commandée par des vérins hydrauliques à tige qui sont vulnérables lors de charriage lorsque le bras est immergé ; ils ont été remplacés par des vérins rotatifs totalement intégrés à la poche et sans flexibles hydrauliques.

Ce nouveau dégrilleur nettoie les grilles de bas en haut et non de haut en bas comme le font les dégrilleurs existants ; ce mode opératoire permet de ne pas pousser les détritiques vers le fond de la prise d'eau sans les saisir.

En raison des forces exercées et de l'écartement requis par ce nouveau type de dégrilleur, une nouvelle voie de roulement curviligne et robuste sera construite en deux étapes successives, afin de maintenir la production pendant ces travaux préparatoires. Un des rails du dégrilleur Jonneret en place sera conservé alors que certaines adaptations seront réalisées par le personnel de Lavey sur ce dégrilleur. La zone de travail du dégrilleur sera

sécurisée pour le personnel afin d'éviter tout accident lors des mouvements du bras articulé et motorisé hydrauliquement.



Principe du nouveau dégrilleur : bras articulé et wagon-entonnait pour diriger les déversements de matériaux dans le canal à débris

### 5.3. Fournitures et travaux requis

La mise en œuvre de la solution retenue nécessite les opérations suivantes :

- les études de détails, la coordination et le suivi de la fabrication et des travaux ;
- l'acquisition d'une voie de roulement curviligne ;
- le démontage du dégrilleur Bieri ; les adaptations du dégrilleur Jonneret par le personnel de Lavey pour permettre le roulement sur un de nouveaux rails ;
- les travaux de génie civil et de montage des nouveaux rails, soit :
  - le décapage local du radier dans la zone d'emplacement prévu pour la nouvelle voie de roulement ;
  - le percement des trous pour les tiges d'ancrages des rails ;
  - le montage et le réglage des nouveaux rails ;
  - le scellement de la semelle d'appui des rails ;
- la fabrication, le transport, le montage et la mise en service du nouveau dégrilleur à bras ;
- la construction, le transport, le montage et mise en service du wagon de déverse ;
- la sécurisation de l'accès au secteur de roulement des dégrilleurs pour le personnel ;
- l'adaptation aux spécificités de la prise d'eau du programme automatique du nouveau dégrilleur ;
- l'intégration des données à échanger entre le dégrilleur et le contrôle-commande de l'aménagement.

### 5.4. Délais

Considérant l'état actuel des bétons, des glissières et la poursuite continue de leur dégradation ainsi que les délais de fabrication estimés, l'objectif est que le nouveau dégrilleur soit opérationnel pour la fonte des neiges du printemps 2017. Pour ce faire, selon les informations disponibles sur les délais de livraison, une commande ferme doit être passée au plus tard au début 2016.

## 6. Aspects financiers

### 6.1. Conséquences sur le budget d'investissement

La charge totale d'investissement est de CHF 1'380'000.-. L'utilisation de ce montant se répartit de la manière suivante :

Travaux à réaliser [kCHF]	Echelonnement des dépenses		
	Coût total	2016	2017
Etudes, suivi	140	60	80
Adaptations du dégrilleur Jonneret	15	15	0
Démontage du dégrilleur Bieri	5	5	0
Travaux de génie civil	150	150	0
Fourniture et montage des voies de roulement	70	70	0
Fabrication, transport, montage et mise en service du nouveau dégrilleur	680	340	340
Fabrication, transport et montage du wagon de déverse	50	25	25
Adaptation des automatismes du nouveau dégrilleur, formation du personnel	40	20	20
Intégration du contrôle-commande	20	0	20
Pièces de réserve	30	10	20
Sécurisation des accès	30	15	15
Montant de réserve, imprévu et renchérissement	150	60	90
<b>Total</b>	<b>1'380</b>	<b>770</b>	<b>610</b>
Prélèvements sur le fonds de réserve	-1'380	-770	-610
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le crédit d'investissement nécessaire aux fournitures et travaux requis ne figure pas au plan des investissements pour les années 2015 à 2018. Toutefois, étant entièrement compensé par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey, il a un impact neutre sur le plan des investissements.

Au 31 décembre 2014, le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey présentait un solde de CHF 32'263'203.59.

Le montant du crédit est établi sur la base d'une offre budgétaire récente pour la fourniture du nouveau dégrilleur (avec utilisation d'un taux de change de 1.089 CHF/EURO). Pour tenir compte des incertitudes et inconnues, notamment en lien avec les travaux de génie civil (pas de plans de détails disponibles des bétons de la prise d'eau) et de la solution encore à étudier pour sécuriser la zone de travail du dégrilleur, un montant de réserve est pris en compte.

### 6.2. Conséquences sur le budget de fonctionnement

### 6.3. Charges de personnel

Le personnel de Lavey réalisera, courant de l'été 2016, les adaptations principales du dégrilleur Jonneret. Les travaux de génie civil seront effectués par une entreprise active dans ce domaine, alors que le montage des rails puis du dégrilleur à bras reste de la compétence du fournisseur. En fin de mise en service, ce dernier formera le personnel pour son exploitation et sa maintenance courante.

Les coûts de la main-d'œuvre interne ne sont néanmoins pas pris en compte, du fait que l'investissement est immédiatement amorti par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey.

### 6.4. Charges d'exploitation

Lors des travaux, aucune dépense d'exploitation n'est nécessaire. Aucune perte de production n'est prévue.

Une fois l'installation en service, l'entretien courant sera réalisé par le personnel de Lavey sans charge supplémentaire vis-à-vis des charges actuelles : le contrat de dépannage et de maintenance préventive, qui sera conclu avec le fournisseur du nouveau dégrilleur, sera du

même ordre de grandeur que les dépenses annuelles de maintenance comptabilisées actuellement sur le dégrilleur Bieri.

### 6.5. Charges financières

Les investissements seront entièrement amortis par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey dans l'année où ils seront consentis. Ils n'entraînent pas d'intérêt intercalaire.

### 6.6. Tableau récapitulatif

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. en CDD (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>(en milliers de CHF, avec arrondi)</b>							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'amortissement	770	610	0	0	0	0	1'380
<b>Total charges suppl.</b>	<b>770</b>	<b>610</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'380</b>
Prélèvement sur fonds de réserve	-770	-610	0	0	0	0	-1'380
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 2015/89 de la Municipalité, du 17 décembre 2015 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'380'000.- pour le remplacement du dégrilleur Bieri et la réalisation des travaux pour les adaptations consécutives du plan de travail de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey ;
2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Florence Germond*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Alix-Olivier Briod (PLR), Jean-Marie Chautems (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Johan Pain (La Gauche), Blaise Michel Pitton (Soc.), Karine Roch (Les Verts), Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels.

### **Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur**

Mesdames, Messieurs le Conseillers,

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie le vendredi 12 février 2016 de 08h00 à 09h30 dans la salle de conférence des SIL à la route de Genève.

Participaient aux travaux : Mesdames Nicole GRABER, Karine ROCH



Messieurs Namasivayam THAMBIPILLAI, Blaise-Michel PITTON, Jean-Marie CHAUTEEMS, Eddy ANSERMET, Alix-Olivier BRIOD, Johan PAIN

Et le rapporteur de séance Jean-Luc CHOLLET.

Monsieur Xavier de HALLER était absent.

Monsieur le Conseiller municipal Jean-Yves PIDOUX était accompagné de Messieurs Alain COUTAZ, chef de l'usine hydroélectrique de Lavey, Georges AESCHLIMANN « mémoire vive de Lavey » et de Nicolas WAELTI, secrétaire général que nous remercions pour sa prise de notes efficace.

Monsieur le directeur des SIL nous rappelle, en introduction, que Lavey produit la moitié de l'énergie consommée à Lausanne et que 4 km de galeries séparent la prise d'eau en terres valaisannes de l'usine sur territoire vaudois. Les équipements techniques sont complexes, très bien entretenus et, notamment pour ceux dont il est question ce jour, d'un âge canonique.

Au cours d'un exposé aussi long que bien documenté, Monsieur COUTAZ, à l'aide de nombreuses photos, nous expose la problématique à l'origine du présent préavis.

Le dégrilleur Jeanneret, du nom de son concepteur, affiche gaillardement ses 60 ans, son « collègue » Bieri en a 40. Tout autant que l'âge, c'est plutôt le système qui est dépassé. La poche de collectes des déchets, identique aux deux installations, est treuillée par des câbles. Comme le courant est fort et la prise d'eau latérale, ces poches sont guidées et tenues par des rails, faute de quoi il serait impossible d'obtenir un raclage correct. Outre le fait que rails et béton ont fait leur temps au niveau de l'usure, c'est la conception même du système qui apparaît techniquement dépassée. Ceci sans parler des postes de commande conçus à une époque où chauffage, insonorisation ou ergonomie ne faisaient tout simplement pas partie de la langue française des années 50.

Le système qui est proposé à votre approbation s'apparente en gros à une pelle rétro de chantier avec une longueur de bras et un godet de raclage adaptés à la spécificité de la tâche. La turpitude de l'eau la rendant totalement opaque, des vérins conventionnels à tige et piston alimentés par tuyaux souples n'auraient pas une espérance de vie dépassant la semaine, vu l'impossibilité de voir ce que l'on fait. Cette faiblesse sera corrigée par des vérins rotatifs alimentés par des conduites hydrauliques noyés à l'intérieur des bras ce qui empêchera tout dommage consécutif à un gros caillou ou à un tronçonnage immergé pour une raison ou une autre.

Le dégrilleur Jeanneret sera conservé par sécurité, pour une durée indéterminée. Le rapporteur sous signé ne serait pas autrement étonné que, au vu des performances de la nouvelle installation tant en rendement qu'en terme de confort, les toiles d'araignée ne colonisent rapidement le bien nommé Jeanneret.

Le financement est assuré par le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey qui ascende à un peu plus de 32 Mio. La somme demandée de 1,38 Mio correspond à moins d'une année de dotation. De ce fait il n'y a pas d'amortissement.

La centrale de Pierre-de-Plan assurant la surveillance à distance de l'installation, le personnel affecté aux « piquets de barrage » verra sa tâche fort heureusement allégée sans que cet allègement soit suffisant pour induire quelque suppression de poste.

Nantie, et apparemment satisfaite de toutes ces explications, c'est à l'unanimité que la commission accepte les deux conclusions du préavis 2015/89 et vous invite à faire de même.

Discussion

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur** : – A titre personnel, je me félicite de ce que la parole ne soit pas demandée. Cela signifie que l'installation de Lavey, qui est un des joyaux de la couronne lausannoise, n'est pas remise en cause et suscite l'adhésion unanime de ce Conseil. Inutile de dire que la commission a voté ce préavis à l'unanimité.

**Le préavis est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2015/89 de la Municipalité, du 17 décembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'380'000.– pour le remplacement du dégrilleur Bieri et la réalisation des travaux pour les adaptations consécutives du plan de travail de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey ;
2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey.

## Mise en conformité des garde-corps sur le domaine public

Préavis N° 2015/84 du 3 décembre 2015

Travaux

### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'500'000.- pour financer la campagne de mise aux normes et de réfection des garde-corps sur le domaine public lausannois. Cette campagne inclut également la mise en place de nouveaux garde-corps dans les secteurs où un danger de chute est identifié pour les usagers du domaine public.

### 2. Contexte

La Ville de Lausanne fait régulièrement un état de la situation de ses équipements et a décidé, en 2010, de recenser en particulier les garde-corps. En effet, notre ville est caractérisée par de fortes dénivellations et de nombreux ouvrages de soutènement ont été construits au fil du temps. Aussi, de nombreux garde-corps ont été mis en place afin d'assurer la sécurité des usagers du domaine public face aux risques de chute.

Selon leur positionnement, divers types d'équipements peuvent assurer la fonction de garde-corps. Il s'agit en général de barrières, de mains-courantes (de toutes formes et matériaux) ou de murs en moellons (maçonnerie ou béton) surmontés ou non des éléments précités. L'aptitude de ces ouvrages à assurer la fonction demandée doit être évaluée en regard des deux critères développés ci-dessous, à savoir le respect des normes en vigueur et l'état de conservation.

Dans cet ordre d'idées, un recensement complet des garde-corps situés en bordure du domaine public lausannois a été réalisé entre 2014 et 2015. L'analyse des résultats révèle que 1'442 garde-corps sont à la charge de la Ville de Lausanne sur un total des



2'947 répertoriés. Il est à relever que tous les ouvrages ont été répertoriés, qu'ils se trouvent sur le domaine public ou aux abords d'activités à caractère public connues de la ville. Le rapport d'évaluation précise que près de 75 % d'entre eux (1'048 éléments) ne répondent plus aux normes de sécurité en raison de leur géométrie ou de leur état de dégradation et nécessitent une intervention dans les années à venir.

La mise en œuvre d'une campagne de réfection des garde-corps communaux permettra également de sensibiliser les propriétaires privés à leur responsabilité lorsque leurs ouvrages présentent un déficit de sécurité pour les usagers du domaine public.

### **3. Rappel des orientations principales du projet**

#### **3.1 Etudes et méthodologie**

En octobre 2010, la Municipalité a ouvert un compte d'attente de CHF 350'000.- sous la rubrique n° 4201.581.439 du Service des routes et de la mobilité afin de financer le recensement complet des garde-corps sur le domaine public lausannois. Après la définition des critères et modes de recensement, ainsi que l'organisation du système de gestion des données par géolocalisation, le relevé sur site a été lancé.

Aussi, cette opération, qui n'a pu être réalisée que par météo clémente, a duré près de trois ans. Toutes les rues et parcs ont été parcourus à pied de façon à effectuer un relevé des différents garde-corps et organes de retenue qui s'y apparentent. Ces derniers ont été identifiés (type, matériaux, etc.) et ont fait l'objet d'un relevé en situation (géolocalisation), d'un relevé géométrique (formes, dimensions principales et conditions d'appuis) et d'un relevé d'état de conservation (dégradations principales). Par ailleurs, les conditions d'environnement ont également été relevées (hauteur de chute, présence de circonstances aggravantes, type de revêtement au sol). Tous ces renseignements ont été regroupés dans une base de données au moyen de fiches d'identification (cf. annexe) afin de procéder rapidement à l'orientation et à l'évaluation des mesures à prendre.

#### **3.2 Evolution des normes**

Au cours du temps, les multiples constructions et équipements composant la Ville de Lausanne ont répondu à des normes de sécurité diverses et variées (parfois inexistantes à certaines époques). Ces normes ont naturellement évolué et les critères appliqués sont devenus plus exigeants pour s'adapter au mieux aux situations de risques qui évoluent. A titre d'illustration, la taille moyenne des personnes a augmenté de génération en génération et la hauteur de retenue des garde-corps a évolué au cours des décennies. De même, on peut constater une diminution de l'écartement des barreaux de barrières au fil du temps.

Les normes définissent également des cas spécifiques en fonction des lieux. Dès lors, un changement d'aménagement d'une rue ou de ses activités, ou la modification locale des régimes de circulation peuvent également conduire à reconsidérer le moyen de protection le mieux adapté. Ce cas est observé par exemple lorsqu'un trottoir devient un cheminement pour les cyclistes, imposant un rehaussement de la barrière de protection ou lorsqu'une place devient un secteur de manifestations nécessitant la prise en compte de charges horizontales induites par des mouvements de foule, plus grandes que par le passé.

La norme SIA 358 précise : « il y a un risque de chute si la hauteur au-dessus du vide est supérieure à 1.0 mètre ». Dès lors, le propriétaire mettant à disposition une infrastructure sans dispositif de sécurité adéquat peut être rendu responsable en cas d'accident. La norme VSS 640 568, quant à elle, définit une hauteur générale minimale du garde-corps équivalente à 1.0 mètre. Cependant, en fonction de la fréquentation du lieu, des hauteurs de 1.10 mètre (fort trafic piéton et trafic deux-roues légers faible ou moyen) et jusqu'à 1.30 mètre (fort trafic deux-roues légers) peuvent être exigées. L'écartement du barreaudage d'un garde-corps est également réglementé pour ce qui est de la perméabilité. Par exemple, il ne doit pas laisser passer une sphère de douze centimètres de diamètre (grosseur d'une tête d'enfant) sur 75 centimètres de haut dans un secteur où la présence d'enfants est admise, ce qui est le cas pour la zone urbaine de Lausanne.

### 3.3 *Etat de conservation*

Comme indiqué lors de la campagne de vérification des garde-corps, l'analyse de l'état de conservation de ces derniers a également été réalisée. Les cas de détérioration observés varient en fonction des matériaux utilisés et des opérations de renouvellement des couches de protection (corrosion, rupture, fissuration, etc.). Des actions accidentelles ou volontaires (vandalisme) sont également à l'origine de situations à risques relevées lors de la vérification. De manière générale, l'ensemble des structures en place doit être en mesure de répondre aux sollicitations selon les charges définies par la norme SIA 261 « Actions sur les structures porteuses » et son complément SIA 261/1 « Actions sur les structures porteuses – spécifications complémentaires ».

### 3.4 *Identité du garde-corps*

A l'instar des travaux effectués au pont Bessières au début des années 2000, la mise aux normes des équipements de sécurité n'est pas synonyme de perte d'identité architecturale. Un groupe de travail impliquant les services d'architecture, d'urbanisme et des routes et de la mobilité est chargé d'assurer l'intégration et le maintien de la valeur historique et/ou identitaire en fonction des lieux ou du type d'élément à traiter. Un guide d'aide au remplacement ou à l'installation de nouveaux garde-corps, élaboré par ce groupe, sera utilisé dans le cadre de cette campagne de réfection et à l'occasion de nouvelles réalisations. Il permettra d'orienter les réflexions dans les différents cas d'intervention auxquels pourront être confrontés les chefs de projet et mandataires.

## 4. **Programme de réalisation**

### 4.1 *Principes de priorisation*

Sur la base des informations issues de la campagne de recensement (absence de garde-corps, hauteur insuffisante, état de dégradation, etc.), recoupées avec les conditions locales (présence d'écoles, de salles de spectacles, etc.), un programme d'intervention a été établi.

Ce programme priorise les interventions en fonction de l'indice de danger évalué de cas en cas à l'aide d'une matrice faisant appel aux critères du risque (importance de blessure, caractéristiques propres du garde-corps, etc.) et à la probabilité de voir le risque se concrétiser (occurrence). L'évaluation a permis de classer l'ensemble des garde-corps selon quatre niveaux d'urgence et d'aboutir au programme d'interventions suivant :

- |  |   |             |
|--|---|-------------|
| - 25 objets nécessitent une intervention immédiate ou rapide (1 à 2 ans)         | } | soit 8,5 %  |
| - 65 objets ont un indice de danger élevé (intervention dans les 3 ans)          |   |             |
| - 154 objets ont un indice de danger moyen (intervention dans les 5 ans)         | } | soit 91,5 % |
| - 804 objets ont un indice de danger faible (interventions dans les 10 à 15 ans) |   |             |
| - 1'048  |   |             |

Relevons que certains objets de la liste d'éléments présentant un indice de danger faible nécessitent toutefois une intervention de mise aux normes pour garantir leur fonction et éviter que l'évolution des dégradations ne provoque un accroissement du niveau de danger.

## 5. **Agenda 21 et développement durable**

Dans la mesure du possible, il est prévu de rénover les éléments en place. Ce mode opératoire permettra d'assurer le respect de la valeur identitaire et de limiter la production de déchets. En cas de nécessité, les entreprises qui effectueront la dépose des garde-corps existants devront appliquer les dispositions de la Ville en termes d'évacuation et de recyclage des matériaux de déconstruction. Ces aspects seront précisés dans le cahier des charges des appels d'offres et impacteront le choix des prestataires. Les matériaux de remplacement éventuellement utilisés devront être à la fois robustes, esthétiques et adaptés aux lieux, aux formes et aux structures.

## 6. Aspects financiers

L'évaluation financière des interventions à mener a été établie en multipliant la longueur de chaque type d'intervention (issue du relevé de terrain) par le coût unitaire, comme l'indique le tableau ci-dessous, basé sur l'expérience accumulée dans les services communaux concernés, ainsi que sur les échanges avec le mandataire chargé du recensement. Les interventions ont été estimées selon le barème ci-dessous :

Type de réfection	Unité	Prix unitaire TTC	Quantité	Coût
Réfection ponctuelle	Bloc	3'000.00	82	246'000.00
Nouveau garde-corps (plein)	m <sup>2</sup>	600.00	832	499'200.00
Remplacement complet	m <sup>2</sup>	600.00	165	99'000.00
Rehausse garde-corps >20 cm	m <sup>2</sup>	400.00	1'492	596'800.00
Réfection maçonnerie > 20 cm	m <sup>2</sup>	400.00	227	90'800.00
Nouvelle barrière	m	300.00	1'719	515'700.00
Rehaussement barrière > 20 cm	m	200.00	1'576	315'200.00
Ajout main courante (rehausse < 20 cm)	m	200.00	11'050	2'210'000.00
Réfection barreaudage	m	200.00	6'273	1'254'600.00
<b>Coût total :</b>				<b>5'827'300.00</b>

Sur la base du programme d'interventions proposé sous le point 4.1, l'investissement financier se répartit comme suit :

- Interventions immédiates : CHF 365'300.-
- Interventions urgentes : CHF 369'200.-
- Indice de danger moyen : CHF 1'035'800.-
- Indice de danger faible : CHF 4'057'000.-

## 7. Plan des investissements

Le crédit demandé dans le présent préavis figure au plan des investissements pour les années 2016 à 2019, pour un montant de CHF 4'500'000.-, sous le chapitre 4 – « Travaux ». La planification de la campagne de réfection des garde-corps est prévue sur dix ans, de 2016 à 2025.

L'inventaire des travaux annoncés dans le présent préavis est supérieur au montant inscrit au plan des investissements de CHF 1'327'300.-. Cette différence s'explique par le fait que de nombreux garde-corps font partie des équipements de sécurité d'ouvrages plus conséquents (ponts, passerelles, etc.). Leur maintenance, qui doit être établie en considérant le concept global de la remise en état de ces ouvrages, sera financée via des préavis spécifiques (pont Chauderon et Grand-Pont, par exemple) ou par le biais des crédits-cadres du Service des routes et de la mobilité.

## 8. Conséquences du préavis

### 8.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 à 2025	Total
Dépenses d'investissements	200	500	500	500	500	500	1'800	4'500
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	<b>200</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>1'800</b>	<b>4'500</b>

La notion des risques liés à l'exécution des travaux n'est pas comprise dans le crédit d'investissement sollicité ici. Cas échéant, et conformément aux règles communales en la matière, le dépassement qui pourrait en résulter fera l'objet d'une demande ultérieure de crédit complémentaire par voie de préavis.

## 9. Incidences sur le budget

### 9.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 68'100.- par année à compter de l'année 2017.

### 9.2 Charges d'amortissement

Calculées sur une durée de vingt ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 225'000.- dès 2017.

### 9.3 Charges d'exploitation

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

### 9.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2016 – 2020 sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	68.1	68.1	68.1	68.1	272.4
Amortissement	0.0	225.0	225.0	225.0	225.0	900.0
<b>Total charges suppl.</b>	0.0	293.1	293.1	293.1	293.1	1'172.4
Diminution des charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	0.0	293.1	293.1	293.1	293.1	1'172.4

## 10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2015/84 de la Municipalité, du 3 décembre 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'500'000.- pour financer la campagne de mise aux normes et de réfection des garde-corps sur le domaine public lausannois ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, sur vingt ans, les charges d'amortissements sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité.

4. de balancer le compte d'attente n° 4201.581.439 ouvert pour couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : mentionnée.

## Préavis N°2015/84 du 3 décembre 2015

## ANNEXE

rm\_gardecorps - Attributs d'entités

Actions

Informations générales Inspections Photos Lieu de retenue Lieu de réception Suivis Anciens attributs Syntaxis

Informations système

ID 695

Dernière modification de l'objet 2015-08-31 09:23:23.3

Identification

Nom GC-695

Nom de la rue / place Avenue d'Eschallens

Numéro de bâtiment 2B

Autres indications géographiques -

Caractéristiques

Type de garde-corps Maçonnerie

Clôture Non

Main courante Non

Barreaux verticaux Non

Barres intermédiaires Non

Remplissage Non

Autre remplissage -

Maçonnerie Mur

Autre maçonnerie -

Glesièrè Non

Muret Oui

Remarque générale -

Dimensions

h1 56

h2 0

H (h1+h2) 56

E 0

K 0

Ouverture maximale 0

Longueur 7.98

Schéma des dimensions

\\wissane.ch\DATA\430\apps\GITm\_Theme\GardeCorps\WRef\schema\_gc\schema\_gc.jpg

Actions

Informations générales Inspections Photos Lieu de retenue Lieu de réception Suivis Anciens attributs Synaxis

Auteur du relevé Synaxis: MA

Date du relevé 2013-01-30

Etendue de la corrosion Néant

Degré de corrosion Moyenne

Dégâts de maçonnerie Néant

Autres dégâts -

Remarque sur les dégâts -

Etat du garde-corps Alarmant


Observations murat a rehausser avec barriere

Etendue de la dégradation Néant

Délai d'intervention Urgent


Informations générales Inspections Photos Lieu de retenue Lieu de réception Suivis Anciens attributs Synaxis

Photo générale




struction\_Maintenance\Ouvrages\2b. Base de données garde-corps\Objets\GC-695\Photo db\W\_PHOT\_GEN\_20130130\_130911.jpg

Photo du danger




struction\_Maintenance\Ouvrages\2b. Base de données garde-corps\Objets\GC-695\Photo db\W\_PHOT\_DAN\_20130130\_130746.jpg

Photo de face



struction\_Maintenance\Ouvrages\2b. Base de données garde-corps\Objets\GC-695\Photo db\W\_PHOT\_FAC\_20130130\_130845.jpg

Photo du profil



Informations générales Inspections Photos Lieu de retenue Lieu de réception Suivis Anciens attributs Synaxis

Caractéristiques

Lieu de retenue Trottoir

Autre lieu de retenue -

Emplacement Mur de soutènement

Autre emplacement -

Remarque sur le lieu de retenue -

Trafic

Trafic piétons Moyen

Nombreux enfants Oui

Fort rassemblement possible Non

Trafic deux-roues légers Néant

Trafic routier Néant

Informations générales Inspections Photos Lieu de retenue Lieu de réception Suivis Anciens attributs Synaxis

Hauteur de chute 3

Terrain naturel Dur

Autre terrain naturel -

Voie ferrée Non

Plan d'eau Non

Chaussée (trafic) Néant

Remarque sur le lieu de réception galets

Informations générales Inspections Photos Lieu de retenue Lieu de réception Suivis Anciens attributs Synaxis

relation\_um\_gardecorps\_2\_suivi

Expression

Informations générales

Informations systèmes

ID NULL

Garde-corps lié NULL

Caractéristiques

Type

Auteur NULL

Date NULL

Description NULL



## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Pascal Gendre (PLR), rapporteur, Claude Bonnard (Les Verts), Vincent Brayer (Soc.), Alix-Olivier Briod (PLR), Jean-Marie Chautems (Soc.), Albert Graf (UDC), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Pedro Martin (Soc.), Léonore Porchet (Les Verts), Janine Resplendino (La Gauche).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

**Rapport polycopié de M. Jean-Pascal Gendre (PLR), rapporteur**

<b>Président :</b>	M.	Jean-Pascal	GENDRE	Libéral-Radical
<b>Membres :</b>	M.	Alix Olivier	BRIOD	Libéral-Radical (rempl. M. Eddy Ansermet)
	M.	Jean-Daniel	HENCHOZ	Libéral-Radical (rempl. M. Gilles Meystre)
	M.	Jean-Marie	CHAUTEMS	Socialiste
	M.	Vincent	BRAYER	Socialiste
	M.	Pedro	MARTIN	Socialiste (rempl. Mme Caroline Alvarez)
	M.	Claude	BONNARD	Les Verts
	Mme	Léonore	PORCHET	Les Verts (rempl. Mme Nicole Graber)
	M.	Albert	GRAF	UDC
	Mme	Janine	RESPLENDINO	La Gauche (excusée)

**Pour la Direction des Travaux :**

M.	Olivier	FRANÇAIS	Directeur des Travaux
M.	Patrick	ETOURNAUD	Chef du Service des routes et de la mobilité

**Notes de séance :**

Mme Céline	REYMOND	Secrétaire, Service des routes et de la mobilité
------------	---------	--

Lieu : Direction des travaux, Port-Franc 18, Lausanne, 1<sup>er</sup> étage, salle 368

Date : 13 janvier 2016

Début et fin de la séance : 08h00 – 08h50

**Mise en conformité des garde-corps sur le domaine public**

Par le préavis N° 2015/84, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'500'000.– pour financer la campagne de mise aux normes et de réfection des garde-corps sur le domaine public lausannois. Cette campagne inclut également la mise en place de nouveaux garde-corps dans les secteurs où un danger de chute est identifié pour les usagers du domaine public.

Le Directeur des travaux rappelle le contexte particulier de la Ville de Lausanne, caractérisé par de fortes dénivellations et de nombreux ouvrages de soutènement construits au fil du temps.

Aussi, de nombreux garde-corps ont été mis en place afin d'assurer la sécurité des usagers du domaine public face aux risques de chute.

Un recensement complet des garde-corps situés en bordure du domaine public lausannois a été réalisé entre 2014 et 2015. L'analyse des résultats révèle que 1'442 garde-corps sont placés sous la responsabilité de la Ville de Lausanne sur un total de 2'947 répertoriés. Il est à relever que tous les ouvrages ont été répertoriés, qu'ils se trouvent sur le domaine public ou aux abords d'activités à caractère public connues de la Ville. Le rapport d'évaluation

précise que près de 75 % d'entre eux (1'048 éléments) ne répondent plus aux normes de sécurité en raison de leur géométrie ou de leur état de dégradation et nécessitent une intervention dans les années à venir.

Lors de la discussion, les commissaires ont relevé la qualité du rapport établi par le service. A la question de savoir si les propriétaires privés recevront des informations, il a été répondu que, lorsqu'un dégât est constaté avec un risque pour les usagers du domaine public, les propriétaires sont avertis par courrier.

Un commissaire s'est inquiété de l'aspect architectural des remises en conformité, en particulier sur les ouvrages historiques. La Municipalité reconnaît qu'il est nécessaire d'adapter les projets en fonction des objets (forme et matériaux), en précisant toutefois que certains matériaux peuvent poser des problèmes en raison de leurs caractéristiques, comme la fonte par exemple qui, très peu ductile, pose des problèmes en cas de chocs ou déformations importantes. Pour les ouvrages recensés au patrimoine, il existe une procédure qui doit être appliquée.

Le directeur des Travaux, en réponse à la question d'un commissaire, confirme que la problématique des suicides est également prise en compte dans l'évaluation des dangers et des mesures devant être prises. Toutefois, ce sujet est traité confidentiellement afin de ne pas stigmatiser la problématique.

Du point de vue des critères, la discussion sur une éventuelle anticipation des normes, en constante évolution, a été menée. Il a notamment été rappelé que ces dernières évoluent en fonction des expériences et des critères de sécurité et que, si elles ne font pas loi, leur respect constitue malgré tout un critère important d'évaluation de la responsabilité en cas d'accident.

La discussion a également porté sur la différenciation entre le risque et le danger. Il a été précisé que les critères pris en compte sont bien ceux du danger. Toutefois, un degré d'urgence des interventions a été défini. Par contre, aucune vérification statique détaillée n'a été faite à ce stade.

Enfin, des précisions quant au mode de calcul du devis ont été apportées aux commissaires, en particulier sur le fait que la demande de crédit est inférieure au montant des travaux prévus, étant donné que certaines mises en conformité se feront dans le cas de préavis spécifiques, liés à des ouvrages particuliers nécessitant d'autres interventions comme le Grand Pont par exemple.

#### **Vote des conclusions**

Les conclusions ont été votées en bloc :

- **les conclusions 1 à 4 sont adoptées à l'unanimité.**

Discussion

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à rajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Claude Bonnard (Les Verts)** : – Lors de la séance du groupe des Verts, où nous avons discuté de ce préavis, les commissaires, dont je suis, ont été bien embarrassés pour répondre à quelques questions du groupe concernant plusieurs points. Nous comptons donc sur la Direction des travaux pour nous venir en aide dans notre avis sur ce préavis.

Nous avons eu de la difficulté à trouver une quelconque logique à faire une demande globale, mais détaillée, par catégorie d'urgence pour un crédit qui va s'étaler sur une période de près de dix ans. En effet, s'il est normal – et personne ne le conteste – de réparer et d'améliorer les garde-corps qui présentent un danger élevé en raison de leur vétusté ou de leur insuffisance notoire, pourquoi prévoir et imposer ainsi à la future Municipalité son programme pour près de deux législatures ? Aura-t-elle les mêmes

priorités ? Ne désirera-t-elle pas, comme nous le souhaitons, privilégier davantage la conservation du patrimoine et tenir mieux compte du confort des personnes âgées ? Finalement, est-ce bien à la Municipalité sortante de fixer ainsi une partie de l'agenda futur ? Un tel empressement dérange Les Verts, surtout que, selon le préavis, il n'y a pas d'urgence pour tous les points. Il est certainement souhaitable de s'en tenir aux normes, et ce n'est pas une obligation absolue.

Pour ce qui est de la sécurité, on pourrait s'en tenir à la première tranche de l'investissement demandé, sans pour autant mettre en danger la qualité de vie et la sécurité des habitants de Lausanne. Ce zèle est d'autant plus désagréable lorsqu'on est face à une obligation qui n'est pas normative, mais bien légale, celle de respecter des niveaux de pollution sonore ou chimique, comme sur l'avenue de Beaulieu. Il n'est pas possible de prendre une mesure moins chère que des garde-corps en posant quelques ronds de tôle indiquant une vitesse de 30 km/h. Je me réfère à un objet qui figure aussi à l'ordre du jour, sans urgence, bien entendu – vous vous en doutez. Les Verts se réjouissent d'entendre les explications municipales et se décideront en fonction de celles-ci.

**M. Pedro Martin (Soc.)** : – Je ne suis pas du même avis que M. Bonnard. On n'a pas eu des échos de ce genre lors de la commission. De mon côté, comme je l'ai déjà commenté lors de la commission concernant l'examen du préavis, je relève la qualité du rapport établi par le Service des travaux. Le groupe socialiste accepte les conclusions 1 à 4 à l'unanimité.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – J'ai été très surpris par la première intervention au sujet de ce préavis. Si l'on anticipe un peu en matière de danger potentiel, synonyme de responsabilité pour la collectivité, j'y perds mon latin ! Je le dis franchement, la Municipalité a fait un inventaire de tous les sites considérés comme présentant des dangers. Il y a des mesures urgentes pour certains, et d'autres peuvent attendre. On n'entend pas arriver dans une systématique. Il faut faire tout ce qu'on peut, à quelque niveau que ce soit, pour les enfants, pour des personnes handicapées ou autres, et mettre des garde-corps qui conviennent et qui correspondent aux normes actuelles. Saluons cette initiative, qu'elle soit faite pour la postérité ou dans l'immédiat. Je reconnais une certaine urgence à ce préavis. Mieux vaut prévenir que guérir !

**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – La question posée par le représentant du groupe des Verts est intéressante. Ce n'est pas la première fois que l'on a un préavis d'une telle ampleur et qui dure aussi longtemps. Il y a un préavis qui court toujours, qui touche la sécurité des piétons, dans lequel on a clairement dit qu'en fonction de nos engagements financiers, nous développerons une enveloppe d'environ 200 000 francs par année pour traiter cette problématique. Parfois cela peut être un peu plus, parfois un peu moins. Vous êtes régulièrement tenus au courant, entre autres par la Commission de gestion, qui peut suivre ces préavis jour après jour.

Ici, la Municipalité vous a demandé l'urgence. C'est la Municipalité *in corpore* qui a demandé cette urgence il y a une quinzaine de jours, parce qu'elle considère que les points soulevés au niveau de la sécurité doivent être entrepris dans les plus brefs délais. C'est le résultat d'un grand travail, qui a commencé en 2010, comme c'est montré dans le préavis, sur des parties de ville ; on a fait des projections. Cela permet de demander un crédit-cadre sur une longue durée et d'avoir tout simplement les mêmes collaborateurs pour mettre progressivement en œuvre ces mesures nécessaires au sein de notre ville. Avec ce savoir-faire, on optimise tout simplement les dépenses. Il est important d'être attentif aux objets recensés – je pense plus particulièrement au milieu historique –, de faire les choses selon une procédure, dans laquelle on a la garantie, entre autres des responsables du patrimoine et des anciens, qui sont des acteurs puisqu'on collabore régulièrement avec eux, par la déléguée piétons en particulier, pour apporter des solutions adéquates de-ci et de-là.

C'est vrai que c'est un préavis relativement important, même très important, demandant 4 millions, mais qui permettra à l'administration de mettre ceci en œuvre progressivement, selon le plan des dépenses donné dans le préavis. Ici, vous avez une dépense d'environ

300 000 francs par année, qui se développera sur deux législatures. Mais on a une responsabilité importante dans plusieurs sites. On a fait quelques mesures immédiates, et vous avez accordé quelques crédits pour les zones les plus critiques, pour la zone du centre-ville – je pense à Pierre-Viret en particulier. Mais nous avons également des problèmes de sécurité dans tout le site de la Cathédrale, au-dessus de la Maison de l'Evêché, puisque les gens cambent le mur et viennent sur le toit du Vieux-Lausanne. Il y a donc quelques endroits qui ont des besoins financiers relativement urgents pour ce type de problème.

Nous intervenons au même titre sur des propriétés privées, parce qu'il y a ce type de barrières « qui ont été faites en son temps », il y a peut-être un siècle ou un siècle et demi, et aujourd'hui, le comportement des gens, et la surveillance aussi, nécessite des mesures de contrainte pour éviter tout simplement, à un moment, de passer sur des murs réputés dangereux. La vie change et évolue. Il faut mettre quelques priorités en fonction des activités des personnes. Par exemple, au centre-ville, il est vraiment urgent d'intervenir.

Il y a d'autres points sur lesquels on s'interroge aussi, notamment les entrées d'écoles. Il y a un collègue bien connu que j'ai signalé, entre autres, à M. Tosato, où, pour aller dans la salle de spectacles, les escaliers sont dangereux, et il n'y a pas de barrière sur la surélévation. Il y a plein de sites sur lesquels il faut intervenir en ville. C'est pourquoi on vous demande ce préavis. C'est fait avec méthode et avec les mêmes personnes, justement pour être respectueux du patrimoine et des différents acteurs de la ville.

La discussion est close.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR), rapporteur** : – Les conclusions ont été votées en bloc et ont été adoptées à l'unanimité.

**Le préavis est adopté sans avis contraire et 3 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2015/84 de la Municipalité, du 3 décembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'500'000.– pour financer la campagne de mise aux normes et de réfection des garde-corps sur le domaine public lausannois ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, sur vingt ans, les charges d'amortissements sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité ;
4. de balancer le compte d'attente N° 4201.581.439 ouvert pour couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

**Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance »**

**Réponse à la résolution du Conseil communal faisant suite à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts : « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? »**

Rapport-préavis N° 2015/35 du 7 mai 2015

Travaux, Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Logement et sécurité publique

**1. Objet du rapport-préavis**

Le 16 février 2010, la conseillère communale Rebecca Ruiz a déposé un postulat intitulé « Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ».

La postulante demandait à la Municipalité de :

- dresser un état des lieux sur la situation qui prévaut à Lausanne en matière de violations des conditions de travail et de salaire en lien avec le phénomène de la sous-traitance et une évaluation des moyens dont dispose aujourd'hui l'autorité publique pour effectivement contrôler les conditions de travail dans les entreprises sous-traitantes et faire respecter les conventions collectives ainsi que les dispositions légales de la loi sur le travail (LTr) et la loi sur le travail au noir (LTN) notamment ;
- définir un plan d'action visant à lutter contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance. Dans ce cadre, il conviendra notamment d'envisager :
  - un renforcement des contrôles des sous-traitants, d'une part lors des procédures d'attribution de marchés publics par la Ville, et d'autre part, par les entreprises adjudicataires ;
  - l'introduction du principe de la solidarité du soumissionnaire avec ses sous-traitants par voie contractuelle dans le cadre des appels d'offres de la Ville, y compris hors du cadre de la loi sur les marchés publics.

La commission chargée de son examen s'étant prononcée pour la prise en considération de cette proposition, votre Conseil, lors de la séance du 29 mars 2011<sup>2</sup>, a renvoyé ce postulat, à la Municipalité pour étude et rapport.

Suite à la communication du 27 septembre 2011<sup>3</sup> de la Municipalité à votre Conseil, le présent rapport-préavis répond également à la résolution proposée le 9 novembre 2010 par Mme Rebecca Ruiz suite à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ».

Le 9 novembre 2010, suite aux débats sur cette interpellation urgente, votre Conseil a adopté le projet de résolution de Mme Rebecca Ruiz, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, à travers ses représentants au sein du Conseil de Fondation de Beaulieu, intervienne pour que les montants dus aux travailleurs concernés et aux assurances sociales par lesdites entreprises sous-traitantes soient payées, en veillant à ce que ce type d'infractions ne se produise plus dans le cadre de ce chantier. »*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité introduise, de manière générale, le principe de la responsabilité solidaire concernant le paiement des salaires des employés et des cotisations sociales obligatoires par voie contractuelle dans le cadre des appels d'offres du sous-traiter envers le sous-traitant. »*

<sup>2</sup>BCC 2011 n° 14/II, pp. 551-558.

<sup>3</sup>BCC 2011 n° 4, pp. 279-280.

Une communication avait été envoyée à votre Conseil le 20 septembre 2011 précisant que la Municipalité répondrait à dite résolution dans le cadre du rapport-préavis destiné à la réponse au postulat de Mme Rebecca Ruiz.

### **3. Préambule**

Depuis la publication du postulat de Mme Rebecca Ruiz faisant l'objet du présent rapport-préavis, de nombreuses évolutions ont été observées dans les domaines concernés par son texte. Pour commencer, la responsabilité solidaire est entrée en force au niveau fédéral tandis que le règlement vaudois d'application de la loi sur les marchés publics se dotait de nouvelles dispositions plus contraignantes à l'égard des modalités de la sous-traitance et du travail au noir. Parallèlement à cette importante production législative, la Ville de Lausanne testait le contrôle des ouvriers sur deux de ses propres chantiers au moyen de badges de reconnaissance. Forte de la même volonté de lutter contre la sous-traitance abusive, la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) est en train de développer un projet de système généralisé de badges.

Les différents éléments cités plus haut seront développés plus précisément dans les chapitres qui suivent. Le présent rapport-préavis permet en effet de dresser un bilan des progrès qui ont pu être constatés dans le domaine de la lutte contre le travail au noir depuis le dépôt du postulat et de la résolution dont il est question.

### **4. Introduction de la responsabilité solidaire**

La responsabilité solidaire renforcée est entrée en vigueur par voie d'ordonnance fédérale le 15 juillet 2013. Le renforcement de la responsabilité solidaire dans la loi fédérale sur les travailleurs détachés concerne les entreprises suisses et étrangères actives dans le secteur de la construction (gros œuvre et second œuvre). Désormais, il est possible d'engager la responsabilité civile de l'entrepreneur contractant lorsque l'un de ses sous-traitants ne respecte pas les conditions minimales de salaires et de travail en vigueur en Suisse. L'entrepreneur contractant peut s'exonérer de sa responsabilité s'il a exigé de chacun de ses sous-traitants leur engagement quant au respect des conditions minimales de salaire et de travail.

### **5. Obligations légales et pratique lausannoise dans le cadre des marchés publics**

Le canton de Vaud lutte contre le travail au noir en vertu d'une base légale cantonale depuis 1999. Lors de l'entrée en vigueur de la législation fédérale, le droit cantonal a été revu et adapté. Les contrôles sur les chantiers sont effectués par un organe quadripartite composé de représentants de l'Etat de Vaud, des partenaires sociaux (syndicats et patronat) et de la SUVA. Les contrôles sont effectués par des inspecteurs du Service cantonal de l'emploi. Il s'agit des mêmes inspecteurs qui sont chargés des contrôles dans le domaine des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Le canton de Vaud a consacré en 2013 6.3 équivalents plein temps (ept) à la lutte contre le travail au noir.

L'inspection du travail Lausanne (ITL), qui dépend du Service du travail, est en charge de l'application de la loi sur le travail et de l'ordonnance sur la prévention des accidents avec la SUVA. Lorsqu'elle effectue des contrôles dans le secteur de la construction, et bien qu'elle ne soit pas en charge des mesures de surveillance prévues par les dispositions légales dans les domaines du séjour et de l'établissement des étrangers, des travailleurs détachés ou du chômage, l'ITL ne manque pas de signaler au Service cantonal de l'emploi, tous les cas problématiques qu'elle constate ou dont elle a connaissance.

Dans le cadre des marchés publics, la pratique lausannoise consistant à demander que toute forme de sous-traitance soit annoncée dès le retour de la soumission a été confirmée par les récentes modifications du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD). Depuis le 1<sup>er</sup> février 2014, il est impératif que les adjudicateurs mentionnent,



dans les documents d'appel d'offres, l'obligation du soumissionnaire d'annoncer qui seront les éventuels sous-traitants et quel sera leur rôle dans l'exécution du marché. Conformément au nouvel art. 6 al. 6 RLMP-VD, cette obligation est assortie de sanctions sous forme de peines conventionnelles dont la mention doit être présente dans le contrat.

### **5.1 Pratique lausannoise**

Pour concourir en vue de se faire adjuger un marché, les soumissionnaires doivent d'abord respecter les conditions de participation. L'intégrité sociale et fiscale ainsi que le respect des usages professionnels et des conditions de base relatives à la protection des travailleurs font notamment partie de ces exigences. Les entreprises qui ne respectent pas ces conditions sont d'emblée exclues du marché et leur offre ne peut pas être retenue.

Le rôle du pouvoir adjudicateur consiste à exiger des soumissionnaires et de leurs sous-traitants qu'ils respectent les dispositions relatives à la protection des travailleurs. Ces contrôles sont systématiquement pratiqués par l'administration lausannoise, en collaboration avec le syndicat Unia et la FVE.

En 2012 déjà, la Municipalité avait mis sur pied un système de contrôle accru de la sous-traitance dans le but d'éviter le travail au noir sur ses chantiers. A cet effet et en plus des mesures légales décrites plus haut, la Municipalité se préoccupe, depuis 2012, que lors du paiement d'acomptes et de la facture finale, l'entrepreneur adjudicataire fournisse, d'une part, la liste des sous-traitants intervenus sur ses chantiers et, d'autre part, l'attestation signée par ses sous-traitants qui prouve que ces derniers ont bien été payés.

Elle a également introduit dès le début de cette législature, pour des opérations de construction de logements conduites par des investisseurs privés sur une parcelle communale en droit de superficie, l'obligation de signer une charte de collaboration. Cette charte est cosignée par la Direction du logement et de la sécurité publique (superficiant), le maître d'ouvrage (superficiaire) et l'ensemble des entreprises adjudicatrices engagées sur le chantier. Elle vise à une collaboration avec les partenaires sociaux, interdit toute sous-traitance sans l'accord du maître d'ouvrage et introduit l'information obligatoire des partenaires sociaux et de la Ville de Lausanne. Elle institue également une responsabilité solidaire des entreprises adjudicatrices vis-à-vis de leurs sous-traitants en matière de respect de la législation sur le travail et des dispositions conventionnelles. Enfin, par la signature de cette charte, les entreprises s'engagent à mettre en œuvre des dispositions efficaces et régulières de contrôle des ouvriers intervenant sur le chantier. Sans empêcher tout abus, cette charte permet un règlement très rapide des cas litigieux ou susceptibles de le devenir<sup>4</sup>.

## **6. Système de contrôle par badge**

La Municipalité a souhaité une analyse sur la faisabilité des contrôles des chantiers par badge. Ce type de contrôle est assez courant, notamment sur les gros chantiers, qu'ils soient publics ou privés.

Les contrôles d'identité permettent de prévenir non seulement les abus liés au travail au noir mais aussi les problèmes de sécurité des travailleurs et les vols. Cependant, cette mesure présente un coût non négligeable et ne s'adapte pas à tous les types de chantiers.

Pour lutter contre la sous-traitance abusive, la FVE a lancé un projet concret auprès de ses membres, dans le but de contrôler par badge les chantiers.

### **6.1 Contrôles par badges à la Ville de Lausanne**

En 2010, dans le cadre de la construction des Halles sud de Beaulieu, un contrôle par système de badge a été mis en place par l'entreprise générale mandatée par la Fondation de

<sup>4</sup>Chapitre tiré de Réponse à la résolution du Conseil communal du 6 mai 2009 suite à l'interpellation urgente de Mme Ruiz et cts « Arriérés de salaires sur le chantier du M2 : comment la Ville compte-t-elle intervenir ? », point II.



Beaulieu après la découverte du cas de deux personnes (ferrailleur et coffreur) en situation irrégulière.

Ces contrôles ont été menés sur une durée de trois mois, de décembre 2010 à février 2011.

Pendant cette période 220 badges avaient été édités et l'opération de contrôle avait engendré un coût total de CHF 14'000.-.

Durant cette période, aucun travailleur en situation irrégulière n'a été identifié.

Cette expérience a toutefois démontré qu'un tel contrôle n'est pas infaillible ; en effet, il a été constaté que certains travailleurs arrivent facilement à échapper aux inspections, en fuyant vers une autre sortie.

Ce type de contrôle avait aussi été exercé, de 2012 à 2013, sur le chantier de l'Opéra de Lausanne. Ce contrôle en phase de second œuvre avait été satisfaisant et aucun travailleur en situation irrégulière n'avait été recensé.

Ces deux expériences démontrent que le contrôle des ouvriers au moyen de badges est un système techniquement intéressant mais très contraignant. Il peut s'opérer au moyen de contrôles surprises, à l'instar de la pratique des inspecteurs cantonaux du travail, ou alors consister en un contrôle systématique de chaque entrée et sortie. Cette méthode, qui présente également l'avantage de prévenir les vols, est la plus fiable. Elle nécessite cependant l'installation de portiques de sécurité, coûteux et imposants, qui ne s'adaptent pas à tous les types de chantiers.

La Municipalité a envisagé l'éventualité d'appliquer un système de contrôle des ouvriers à tous les grands chantiers pilotés par la Ville, c'est pourquoi une offre avait été demandée à une société de sécurité dans le but d'assurer le contrôle du chantier de la salle de gymnastique de Béthusy. Les coûts relatifs au contrôle par badge avaient été estimés à CHF 275'000.-. La Municipalité y avait renoncé en 2012, jugeant qu'ils alourdisaient outre mesure les coûts de construction.

Avec le recul, force est de constater que la mise en place d'un système de contrôle par badge est une démarche prometteuse à condition que les coûts et les exigences soient répartis entre toutes les parties concernées. Si la Municipalité devait assumer seule un tel projet, son intégration serait difficile tandis que les frais seraient trop élevés pour être assumés par la collectivité publique uniquement. La multiplication de ce type de systèmes serait par ailleurs moins rentable qu'une organisation centralisée, telle que le propose la FVE.

## **6.2 *Projet Cerbère de la Fédération vaudoise des entrepreneurs***

Suite à l'adoption de la responsabilité solidaire par le Parlement fédéral en décembre 2012, la FVE a mis sur pied un groupe de travail dont la mission est de proposer des solutions pour lutter encore plus efficacement contre le travail illicite.

Leur projet, baptisé Cerbère, propose un système de badge dont le concept a été largement inspiré par celui qui est d'ores et déjà en vigueur dans le canton de Genève. Le projet Cerbère a d'ailleurs pour ambition de proposer une collaboration intercantonale de manière à centraliser les infrastructures. La FVE a pris le parti d'avoir recours aux nouvelles technologies telles que le smartphone et les codes QR<sup>5</sup>. Les défis qu'il leur reste à relever sont l'élaboration d'une base de données centrale des associations émettrices de badges, la standardisation du Code QR pour avoir au minimum l'information de l'émetteur du badge ainsi que le développement d'un service Internet commun à toutes les associations professionnelles afin de pouvoir accéder à toutes les données nécessaires.

La FVE est bien avancée dans ce projet mais doit encore faire face à des écueils juridiques. Premièrement, en l'absence d'une base légale ou de modification d'une convention

<sup>5</sup>QR (abréviation de *Quick Response*) signifie que le contenu du code peut être décodé rapidement après avoir été lu par un lecteur de code-barres, un téléphone mobile, un smartphone, ou encore une webcam.

collective étendue, il est impossible de rendre obligatoire l'utilisation du badge. La seconde difficulté concerne le traitement des données personnelles des travailleurs. Ces deux éléments rendent indispensable une modification de la loi sur le travail au noir, démarche d'ores et déjà envisagée par la FVE.

La Municipalité reste en contact avec la FVE afin de se tenir au courant du développement du projet. Elle soutient leur démarche et souhaite y être intégrée dès que l'avancée du processus le rendra possible.

## **7. Conséquences sur le budget**

Les conséquences concrètes sur le fonctionnement de l'administration communale sont liées au besoin de sensibilisation des services adjudicateurs à la problématique du travail au noir et de la sous-traitance abusive. La complexification administrative conséquente aux diverses modifications réglementaires risque de peser sur le travail des techniciens, rendant nécessaire l'engagement de ressources administratives supplémentaires. Les conséquences financières sont difficiles à chiffrer.

## **8. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport-préavis pour la réponse à la résolution du Conseil communal du 9 novembre 2010 suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts du 9 novembre 2010, et de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2015/35 de la Municipalité, du 7 mai 2015 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

- d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Eliane Aubert (PLR), rapportrice, Mathieu Blanc (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Sophie Michaud Gigon (Les Verts), Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Blaise Michel Pitton (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

### **Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR), rapportrice**

**Rapportrice :** Mme Eliane Aubert, Libéral-Radical

**Membres présents :** M. Mathieu Blanc, Libéral-Radical  
M. Jean-Daniel Henchoz, Libéral-Radical  
M. Gianfranco Gazzola, Socialiste  
M. Blaise Michel Pitton, Socialiste  
Mme Sophie Michaud Gigon, Les Verts  
M. Pierre-Yves Oppikofer, La Gauche

**Excusée :** Mme Maria Velasco, conseillère communale, Les Verts

- Membres absents :** M. Pierre Oberson, conseiller communal, UDC  
Mme Thanh-My Tran-Nhu, conseillère communale, Socialiste
- Représentants de la Municipalité** M. Olivier Français, directeur des travaux  
Mme Nicole Christe, cheffe du service d'architecture  
Mme Alessia Radaelli, déléguée aux marchés publics, service d'architecture  
Mme Elinora Krebs, cheffe du service du logement et des gérances  
M. Dominique Besson, chef de l'inspection du travail, service du travail
- Notes de séance :** Mme Aurélie Domingues, secrétaire, service d'architecture
- Lieu :** Rue du Port-Franc 18, 3<sup>ème</sup> étage, salle 368
- Date :** 14 septembre 2015
- Début et fin de séance :** 8h - 8h33

La présidente ouvre la séance et donne la parole au directeur des travaux qui présente les collaborateurs de la Ville de Lausanne.

La présidente ouvre la discussion générale.

Un commissaire demande des éclaircissements sur le point 8 *Conclusions* au bas de la page 5 du rapport-préavis, le chapitre stipule : « Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport-préavis pour la réponse à la résolution du Conseil communal du 9 novembre 2010 suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo et consorts du 9 novembre 2010 et de bien vouloir prendre la résolution suivante : »

En effet, à la fin de cette phrase, aucune résolution n'est indiquée. M. Français et Mme Christe en prennent acte, il s'agit d'une erreur.

Un commissaire remercie la Municipalité pour le rapport-préavis qui démontre l'évolution et la coresponsabilité de l'entreprise et du sous-traitant. C'est bien ce qui était demandé et est entré en vigueur au niveau fédéral. Il fait partie du groupe d'intérêts de la fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) qui a élaboré le système de contrôle par badges. Le rapport-préavis soulève correctement les problèmes légaux auxquels la FVE est confrontée, il espère que des solutions soient bientôt trouvées et que la Ville puisse prochainement avoir accès à ce système de contrôle par badge.

Un commissaire demande des précisions au point 5.1 *Pratique lausannoise* et au chapitre 6, *Système de contrôle par badge*. Le système actuel est-il satisfaisant ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Le directeur des travaux est très favorable au système par badge afin que la profession, avec le syndicat et le canton travaillent ensemble pour identifier les travailleurs présents sur les chantiers. La Ville a aussi fait de bonnes expériences dans le cadre de l'attribution des DDP (droit distinct et permanent), lorsqu'elle est propriétaire du terrain et que les logements sont construits par des investisseurs privés, la charte de collaboration signée oblige le superficiaire et les entreprises adjudicatrices à mettre en œuvre un système de contrôle.

Néanmoins, le système par badge soulève le problème du coût. Le devis avait été estimé à CHF 275'000.- pour le chantier de la salle de gymnastique de Béthusy. Pour éviter d'alourdir les coûts de construction, la municipalité y avait renoncé.

Un commissaire précise que ce badge se présentera sous la forme d'une carte de crédit et donnera des informations limitées sur l'employé car l'un des problèmes de ce système est la protection des données. Le projet se limite aux données qui ne sont pas sensibles, ceci afin d'être en adéquation avec la loi sur la protection des données.

Le Municipal soulève l'importance que l'employé soit déclaré dans l'entreprise et que cette dernière paie ses charges sociales. La FVE représente, dans le milieu de la construction, une majeure partie des entreprises qui sont dans le gros œuvre et le second œuvre. Le gros problème vient des travailleurs détachés qui viennent des entreprises temporaires et qui sont embauchés pour une courte période. La question est de savoir comment surveiller des personnes qui ne travaillent que quelques jours sur un chantier. Certains corps de métier sont plus touchés que d'autres par les abus, notamment les domaines de l'électricité et de la peinture. Le monde syndical et le centre patronal sont très favorables pour trouver une solution qui puisse être mise en œuvre pour tous les corps de métier. Lors de la signature de la charte, les entreprises ont l'obligation de surveillance. Cette dernière a un coût, raison pour laquelle il faut la planifier en amont du processus et prévoir des ressources pour le contrôle.

La présidente propose de prendre le préavis point par point.

*Point 1 – objet du rapport-préavis*

Pas de prise de parole.

*Point 3 – préambule*

Pas de prise de parole.

*Point 4 – introduction de la responsabilité solidaire*

Pas de prise de parole.

*Point 5 – obligations légales et pratique lausannoise dans le cadre des marchés publics*

Un commissaire relève que ce rapport-préavis informe de l'évolution sur le point légal et souhaite savoir comment l'acte concret de la charte est réalisé.

Il y a deux volets pour la pratique lausannoise : la charte et les mesures prises qui ont un impact juridique. La charte est un acte fort et symbolique, qui permet de rendre visible l'engagement de toutes les parties. Juridiquement, il faut l'associer à toute une série de mesures qui ont fait l'objet d'un vademecum en 6 points. L'appel à la sous-traitance est contrôlé dès le départ, soit dès le lancement des appels d'offres dans lesquels les sous-traitants doivent être annoncés. Un contrôle est encore réalisé à la fin de la procédure lors du paiement de la facture finale pour s'assurer que les sous-traitants ont bien été payés, un document est signé dans ce sens. Cette partie est moins visible mais elle peut avoir des conséquences juridiques et elle permet de sanctionner les entreprises non payeuses. La charte est surtout utilisée dans les DDP.

Au sein du service du logement et des gérances, la charte est utilisée depuis 2012. Aucune rétention de mandat n'a dû être entreprise jusqu'à aujourd'hui. Les bénéficiaires du DDP signent la charte avec la direction du logement et de la sécurité publique, ceci afin que la lutte contre le travail au noir et la sous-traitance soit réglementée et suivie. C'est un engagement très fort pour celui qui reçoit un DDP de la Ville car il a l'obligation de contrôler ses entreprises. C'est grâce à cet engagement que les bénéficiaires des DPP (constructeurs et investisseurs) sont tenus. Chaque entreprise signe cette charte pour prouver son engagement de lutte contre le travail au noir, pour annoncer les sous-traitants et pour démontrer que ces derniers sont soumis aux conditions sociales FVE et UNIA. Ce système n'est pas complètement étanche et n'est pas infaillible, un problème pourrait survenir un jour mais pour le moment, aucune dénonciation n'a encore été faite.

Pour le contrôle des paiements, lors de l'acompte de 80 %, l'entrepreneur doit attester qu'il a payé ses sous-traitants. Ensuite, aucune facture finale n'est payée tant que les sous-

traitants, eux-mêmes, n'aient attestés qu'ils ont été payés. Ces mesures sont très contraignantes mais sont très importantes pour essayer d'enrayer le problème. Il s'agit d'une spécificité de la Ville, en vigueur depuis 2012, soit avant l'introduction du dispositif légal fédéral et cantonal de lutte contre le travail au noir.

*Point 6 – système de contrôle par badge*

Pas de prise de parole.

*Point 7 – conséquences sur le budget*

Une commissaire relève que les conséquences financières sont difficiles à chiffrer. Peut-on s'assurer en adoptant ce préavis que cela soit finançable ? Comment cela va-t-il évoluer si aucun montant n'est annoncé ?

Le directeur des travaux informe qu'actuellement du personnel est à disposition pour faire le travail sur les mesures telles qu'elles sont données. La question est de savoir si la surveillance doit être plus soutenue, c'est-à-dire si des contrôleurs doivent être postés à l'entrée de chaque chantier ou si la communication doit être améliorée pour montrer visuellement que le chantier est en ordre. Aujourd'hui, la Municipalité a décidé de ne pas s'engager financièrement sur cet objet. Sur le chantier des Fiches, des mesures plus actives sont mises en application, du personnel règle ces trois points : la communication, le social et l'hygiène-sécurité. Les maîtres de l'ouvrage remplissent une bourse et nous garantissent un contrôle formel sur le chantier. Une réponse ne peut pas être donnée de manière globale pour tous les chantiers où seront mis en application ces contrôles. Pour le chantier Métamorphose, la Ville s'est engagée, via son préavis, à ce que cette mesure soit mise en application.

Une commissaire se demande si, dans le cadre du contrôle des chantiers avec des badges, le contrôle physique est encore utile.

Le municipal pense que le contrôle doit être maintenu, une gestion du flux du personnel doit être faite. Il y a aussi des vols sur les chantiers. Une entreprise, qui est bien structurée et dans laquelle le matériel est identifié par personnel, recensera moins de vols. Tout le monde est gagnant en adoptant le système par badge mais cela a un coût.

Un commissaire s'interroge sur le paiement des salaires des ouvriers. Les entreprises sous-traitantes sont-elles contrôlées par le canton, le service de l'emploi ou la commission quadripartite ?

Le municipal l'informe que le rôle de l'Etat est de contrôler que les salaires versés respectent les conventions collectives et que les travailleurs soient déclarés.

Un contrôle est fait dès le début de la procédure pour savoir s'il y a des sous-traitants. Juste avant l'adjudication, l'attestation originale et récente du paiement des cotisations sociales et d'impôt à la source est encore demandée à l'adjudicataire principal ainsi qu'à ses sous-traitants. Au moment de l'ouverture des offres, le respect des conventions collectives de travail est également contrôlé en envoyant le procès-verbal d'ouverture des offres à UNIA et à la FVE qui informent s'il existe un problème ou dysfonctionnement avec une entreprise en particulier.

**Conclusion de la commission**

Les membres de la commission votent la conclusion du préavis par

6 POUR / 0 CONTRE / 1 ABSTENTION

Discussion

**M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Gianfranco Gazzola (Soc.)** : – Le préavis dont nous nous occupons répond à deux objets relativement anciens. En effet, pas mal de temps a passé depuis que M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz a adressé ses préoccupations à la Municipalité – en 2010 – sur les violations des conditions de travail et de salaire en lien avec la sous-traitance. Pendant ce temps, la législation fédérale a évolué, en établissant en 2013 une responsabilité solidaire renforcée pour toute entreprise de la construction contractant des sous-traitants.

Notre Ville a anticipé cette évolution législative en adoptant, en début 2012 déjà, une charte de collaboration pour les opérations de construction de logements conduites par des investisseurs privés sur une parcelle communale. Cette charte, comme nous le rappelle le préavis, institue une responsabilité solidaire en matière de respect de la législation et des conventions collectives. Elle instaure aussi l'obligation pour les entreprises signataires de procéder à des contrôles des ouvriers sur les chantiers. C'est une belle démonstration que notre Ville peut et doit avoir une politique active dans la défense des conditions des travailleurs en anticipant, et en provoquant même des évolutions législatives sur le plan cantonal et fédéral.

Le groupe socialiste ne peut qu'encourager la Municipalité à ne pas négliger tout effort pour continuer dans cette voie. Il soutiendra donc ce préavis et vous invite à en faire de même.

**M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche)** : – Le groupe La Gauche invite aussi les membres du Conseil communal à soutenir ce rapport-préavis pour les raisons que vient d'indiquer mon préopinant.

J'ai une question complémentaire sur ce rapport-préavis concernant le contrôle par badge. Dans le préavis, il est dit, et je pense que c'est vrai, que c'est un outil utile pour vérifier qu'il n'y a pas des sous-traitants ou des sous-traitants de sous-traitants qui emploient des travailleurs avec des conditions moins bonnes que celles fixées dans la convention collective. Mais il est aussi dit qu'il n'existe, pour l'instant, pas de base légale pour imposer ce type de contrôle. Par contre, il peut être imposé par le biais d'une convention collective si les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour instaurer cet outil. Il semble que ce soit le cas avec la convention vaudoise sur le gros œuvre dans la construction, mais le préavis n'est pas très clair et on ne comprend finalement pas si la Ville va œuvrer pour l'utilisation de ce moyen de contrôle dans les chantiers qu'elle entreprend. Je pense, par exemple, au chantier qui a démarré à la STEP de Vidy. J'aurais voulu avoir un rapport complémentaire sur ce qu'il en est de la possibilité d'utilisation du badge comme moyen de contrôle. Ce n'est pas le moyen absolu pour contrôler, mais c'est un outil supplémentaire qui paraît utile.

**M. Mathieu Blanc (PLR)** : – Au nom du groupe PLR, je vous invite également à approuver ce rapport-préavis, qui répond effectivement aux deux préoccupations de l'ancienne postulante, M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz. On a ici un état des lieux détaillé de la situation, qui prend en compte les évolutions législatives depuis le dépôt du postulat. On voit aussi les actions que la Ville souhaite entreprendre. Les options et la voie que recherche la Municipalité pour éviter les soucis du travail au noir et des problèmes en lien avec la sous-traitance sont présentées de manière très claire. M. Gazzola l'a dit, cette charte de collaboration paraît un outil important. Elle n'évite pas tous les risques, mais elle peut éviter un certain nombre de problèmes ou de cas litigieux, ou permet en tout cas un traitement rapide de ceux-ci.

Reste la question des badges. M. Français répondra sûrement à la question de M. Oppikofer, mais je déclare mes intérêts : je suis membre du groupe d'intérêt de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, qui travaille aussi sur cette question du badge. Il



me semble effectivement que c'est une excellente proposition, soit de travailler entre acteurs privés et la Ville. Si ce projet peut voir le jour, notamment par le biais d'une modification législative, et permettre une utilisation étendue d'un tel système, ce serait dans l'intérêt aussi bien des collectivités publiques que des entreprises, qui visent toutes à éviter le recours au marché au noir. Je ne peux donc qu'encourager, avec le groupe PLR, la Municipalité à poursuivre ses efforts et ses discussions avec tous les acteurs pour que ce projet puisse rapidement être mis en œuvre.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Tout d'abord, j'aimerais dire que la sous-traitance n'est pas déshonorante en elle-même. La sous-traitance peut être simplement le fait qu'il est très difficile pour les entreprises d'avoir du travail en ruban, de manière régulière. Il peut arriver que, lorsqu'on accepte ou qu'on soumissionne pour un chantier et qu'il nous est accordé, on se trouve momentanément surchargé, alors qu'un collègue, concurrent à ses heures, mais collègue tout de même, peut être en manque de travail ; on peut alors très bien le lui confier. Donc la sous-traitance n'est pas le problème ; le problème, c'est la sous-traitance sauvage, lorsqu'on sous-traite et que l'on sous-traite encore une fois, sans que personne n'assume la responsabilité. Là, cela devient franchement glauque.

Il y a également d'autres problèmes et d'autres fléaux dans ce monde. Tout d'abord, il y a le problème des faux indépendants. Ce sont des personnes qui se définissent comme indépendantes, mais qui échappent aux charges sociales et qui n'ont d'indépendant que le nom ; c'est difficile à débusquer. Il y a également le cas des entreprises, spécialement dans le gros œuvre, qui font faillite une semaine et qui, la semaine suivante, ressuscitent sous un autre nom ou une autre raison sociale. Il y a donc encore de l'ouvrage.

Je ne puis que saluer l'attitude de la Ville. Nous serons prochainement saisis au Plénum du préavis concernant l'attribution du dernier lot sur le secteur des Fiches, où un soin tout particulier est mis contre le travail au noir. S'agissant de la sous-traitance, il est pris un luxe de précaution qui consiste à n'autoriser la sous-traitance qu'avec l'accord formel de la Municipalité et l'information aux syndicats ouvriers. Je ne sais si la Ville a une longueur d'avance, mais elle a une attitude exemplaire dans ce domaine, et je pense que, tous partis confondus, nous ne pouvons que la saluer.

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – Lors du traitement du préavis municipal sur les conditions de travail sur les chantiers de la Ville, nous nous sommes rappelé plusieurs choses. Par exemple, être déclaré ne veut pas dire que l'on est payé. C'est un secteur où l'on peut être engagé lundi et congédié vendredi, et les contrôles sont complexes et chers, car il peut y avoir une longue chaîne de sous-traitants ; c'est bien là le problème.

Comme l'ont dit mes préopinants, des cautions sont cependant en train de se renforcer. Les représentants de la branche de la construction sont conscients de leur responsabilité. Ils veulent intégrer un système généralisé de badges sur les chantiers afin de favoriser les contrôles.

De plus, un élément réglementaire important est l'entrée en vigueur, en 2013, d'une ordonnance fédérale sur la responsabilité solidaire, qui stipule qu'il est désormais possible d'engager la responsabilité civile de l'entrepreneur contractant lorsqu'un sous-traitant ne respecte pas les conditions minimales de salaire et de travail en vigueur en Suisse, ce qui est très important.

Une spécificité a été introduite à Lausanne avec le contrôle de paiement suivant : les sous-traitants doivent confirmer à la Ville qu'ils ont bien été payés. Vous avez entendu, il y a quelques semaines, la position des Verts sur l'Inspection du travail de Lausanne, que nous pensons judicieux de maintenir en l'état pour assurer des contrôles, et donc garantir des conditions de travail correctes. Il y a donc plusieurs acteurs qui peuvent, et doivent contribuer au respect des conditions de travail sur les chantiers. Les Verts soutiennent cet objectif et le préavis municipal en la matière.



**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je décline mes intérêts : je suis directement concerné par ce préavis, puisque je suis entrepreneur d'installations électriques dans le secteur de la construction. Il est vrai que la sous-traitance, telle qu'elle est connue, c'est le cancer du bâtiment. On est confronté à des pratiques qui font preuve d'une imagination sans faille, comme l'a dit mon collègue Chollet. Des travailleurs détachés qui, tout d'un coup, sont électriciens pendant trois mois, et ensuite peintres pendant trois mois, et puis menuisiers pendant trois mois. Ils sont donc multitâches. C'est vrai qu'ils restent simplement trois mois, pendant lesquels ils ont un permis de travail, et ils fonctionnent ainsi pendant cette durée. S'il y a un contrôle dans le chantier, tout d'un coup, ils peuvent changer de profession, dire qu'ils ne sont pas là pour faire des gaines électriques, mais pour les sanitaires. Vous n'arrivez jamais à identifier ces gens de manière précise.

Concernant le badge, mon collègue Oppikofer se posait quelques questions sur l'efficacité du badge ; c'est ce que j'ai compris. Il serait intéressant que l'on ait un retour d'expérience par rapport à cela pour voir si le résultat est concluant et si l'on peut généraliser cette pratique. A mon sens, il est fort possible qu'entre « travailleurs détachés », ils puissent se prêter le badge. Il y a souvent des gens qui ont des photos anciennes et qui peuvent avoir une ressemblance.

Maintenant, il y a aussi le nombre de contrôleurs qui surveillent les chantiers. On devrait peut-être les augmenter, car la sous-traitance est un problème qu'il ne faut pas négliger. Je rends aussi attentif ce Conseil au fait qu'il ne faut pas confondre la sous-traitance et la location de main d'œuvre. Avec la sous-traitance, vous sous-traitez un mandat, donc vous confiez un mandat de prestations à une entreprise partenaire. Avec la location de main d'œuvre, vous faites appel à une entreprise de services qui, elle, vous met à disposition du personnel qualifié ou non. Ce n'est pas la même chose. Finalement, je pense que c'est un bon préavis ; comme professionnel de la construction, je vous invite également à l'accepter.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – Un mot pour préciser que la problématique de la sous-traitance, qu'elle soit dans la construction, ou même dans les bureaux de mandataires actuellement, est un effet indirect non pas de l'unique appât du gain des patrons d'entreprises, comme certains pourraient le penser, mais, malheureusement, des procédures des marchés publics.

Les marchés publics ont été mis en place il y a quelques années, avec l'objectif d'obtenir la solution la plus économiquement favorable pour le maître de l'ouvrage. Or une certaine dérive dans les processus ou dans les procédures d'application ont fait que, finalement, c'est la solution la meilleur marché qui, en règle générale, se trouve être l'adjudicataire. Cette procédure a pour effet la recherche de l'optimum du prix, voire la sous-enchère au moment des offres déjà, ou carrément des offres en dessous du prix de revient ; libre ensuite aux entrepreneurs de se débrouiller pour rentrer dans leurs comptes.

Je pense donc que c'est très bien de poser des cautions en matière de contrôle sur les chantiers et en matière de contrôle des travailleurs, mais on pourrait aussi s'appliquer à renforcer les procédures en amont de l'adjudication en ne privilégiant pas seulement le critère coûts, mais également d'autres critères, notamment envers les entreprises qui respectent les marchés publics, les conventions collectives et, finalement, qui respectent l'environnement économique dans lequel elles évoluent.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Comme vous avez pu le lire dans le préavis, plusieurs expériences ont été menées par la Ville de Lausanne ces dernières années pour garantir que les personnes travaillant sur les chantiers de la Ville soient inscrites dans l'entreprise annoncée et que, par cela, les charges sociales soient dûment payées et, dans le cas où les corps de métiers sont conventionnés, à ce que cette convention soit garantie.

Nous finissons le préavis par un travail fait avec notre Ville, mais d'autres villes participent aussi à cette méthode. La Fédération vaudoise des entrepreneurs tout comme la Société suisse des entrepreneurs genevois essaient progressivement d'introduire le badge

systematique sur les chantiers pour les entreprises directement liées à ces associations. La volonté du corps professionnel est donc là. La mise en œuvre est parfois un peu plus compliquée, parce que tout a un coût. C'est un coût pour le maître d'ouvrage, mais c'est aussi un coût pour l'entreprise. En tout cas l'entreprise est fortement demandeuse et essaye de se fédérer au niveau de la Romandie pour avoir le même système, sachant qu'il faut parfois s'adapter en fonction de la législation cantonale – protection de banques de données, etc. Ce travail doit continuer. Je pense qu'à terme, les choses vont progressivement devenir une habitude.

Quand une fédération aussi importante que la Fédération vaudoise des entrepreneurs ou la Société genevoise des entrepreneurs a envie d'aller de l'avant, et on ose espérer que cela deviendra un usage pour ces entreprises, il faut aussi un partenariat avec le maître d'ouvrage. Et vous avez raison, les institutions, et la Ville de Lausanne en particulier, doivent être exemplaires et participer à ce que l'on puisse aboutir à une règle durable sur cette notion de contrôle.

Vous l'avez dit très justement, on adjuge un chantier à une entreprise, qui peut avoir un ou plusieurs sous-traitants. Parfois, il y a aussi des sous-traitants de sous-traitants, voire des tâcherons, comme l'a dit M. Gaudard, et cela devient relativement délicat. Nous demandons que ces personnes soient dûment annoncées auprès des représentants du maître d'ouvrage, d'abord pour être sûrs qu'elles sont en lien direct avec l'entreprise, et pour que, en cas de litige – je pense au sous-traitant du sous-traitant ou autre –, on puisse faire le contrôle, lors de la facture finale, que les fameux sous-traitants sont dûment payés, ou qu'il n'y a pas de revendication financière sur les métrés définitifs. Cela exige de la part du maître d'ouvrage, et en particulier du maître d'ouvrage institutionnel, d'avoir une rigueur de tout instant, depuis la soumission, en passant par l'adjudication et spécifiquement au contrat, d'avoir la certitude que le sous-traitant répond aux conditions de l'appel d'offres. En principe, s'il y a changement de sous-traitant, il doit être annoncé au maître d'ouvrage, parce que ce dernier pourrait casser le contrat ; il doit avoir connaissance de toutes les personnes qui pourraient, de-ci et de-là, venir sur le chantier.

Sur le chantier des Fiches, on a fait une expérience assez particulière, parce qu'on était assez confiné ; on a pu avoir une surveillance par « un agent de sécurité » – cela m'évite de donner le nom de l'entreprise – qui pouvait contrôler les entrées et les sorties sur le territoire. Cela permet aussi d'avoir une bonne gestion de la mobilité, de ne pas avoir tout et n'importe quoi sur ces chantiers, et d'obliger les uns et les autres à se coordonner dans leurs activités. On en tire un bilan très positif, puisque, à part un cas où l'on s'est fait un peu peur, on n'a pas eu de cas annoncé avec des gens qui auraient pu travailler au noir ; ce qui n'empêche que certains ont peut-être fauté, mais on ne l'a pas vu.

En ce qui concerne le chantier de la STEP, il est organisé avec le principe du badge ; on vient de faire l'appel d'offres pour le badge. Comme c'est nouveau, il faut aussi avoir la garantie que l'on puisse avoir une bonne gestion. Une entreprise sera dûment mandatée pour faire le contrôle de l'entrée et de la sortie du chantier, au même titre que le projet qu'on a géré à Tridel ; à Tridel, c'est aussi une entreprise de sécurité qui a contrôlé l'entrée et la sortie du personnel, et cela a permis de garantir la sécurité de l'objet construit.

Ce sera plus difficile à mettre en œuvre sur les chantiers que j'appelle ouverts, dans lesquels il y a parfois des travaux de grosse transformation. C'est plus difficile de faire ce type de gestion, néanmoins on peut le faire ; c'est une question de volonté politique et d'engagements financiers. Et je crois que la Ville de Lausanne doit participer à ce mouvement pour la garantie que l'employé, ou les employés qui travaillent sur le chantier soient dûment inscrits dans la société et que cette entreprise paie ses charges sociales, pour qu'il y ait une saine concurrence, avec tout ce qu'il en est.

En ce qui concerne le respect de la convention collective, puisque M. Oppikofer y a fait allusion, ce n'est pas la Commune qui participe à ce suivi, mais c'est un partenariat entre le Centre patronal, le syndicat et les entreprises ; c'est quadripartite qui fonctionne bien.

Maintenant, est-ce qu'il y a assez de contrôleurs sur le territoire lausannois ? Ce n'est pas uniquement de notre responsabilité, ce qui ne nous empêche pas, si l'on constate des dérapages, de faire la dénonciation des cas qui pourraient nous être rapportés.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR), rapportrice** : – Les membres de la commission ont voté la conclusion du préavis par 6 oui, 0 contre et 1 abstention.

**Le rapport-préavis est adopté à l'unanimité.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2015/35 de la Municipalité, du 7 mai 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ».

#### **Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Eliane Aubert (PLR), rapportrice, Valéry Beaud (Les Verts), Jean-Marie Chautems (Soc.), Georges-André Clerc UDC), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Johann Dupuis (La Gauche), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Charles-Denis Perrin (PLR), Bertrand Picard (PLR).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux (absent).

#### **Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR), rapportrice**

**Rapportrice :** M<sup>me</sup> Eliane Aubert, Libéral-Radical

**Membres présents :** M. Charles-Denis Perrin, Libéral-Radical  
M. Bertrand Picard, Libéral-Radical  
M. Jean-Marie Chautems, Socialiste  
M<sup>me</sup> Anne Decollogny, Socialiste (remplace A. Mach)  
M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, Les Verts  
M. Valéry Beaud, Les Verts  
M. Georges-André Clerc, UDC  
M. Johann Dupuis, La Gauche

**Membre absent :** M<sup>me</sup> Gianna Marly, Socialiste

**Représentants de la Municipalité** M<sup>me</sup> Salomé Burckhardt Zbinden, architecte-urbaniste, URB  
M. Laurent Dutheil, chef de division « espaces publics », RM  
M. Jean-Philippe Dapples, responsable administratif URB

**Notes de séance :** M. Jean-Philippe Dapples

**Lieu :** Rue du Port-Franc 18, 3<sup>ème</sup> étage, salle 368

**Date :** 9 octobre 2015

**Début et fin de séance :** 15 h-16 h 15

La rapportrice ouvre la séance et prend connaissance de l'absence de M. Français retenu par une autre séance. Elle demande à la délégation de l'administration de se présenter puis passe la parole aux postulants pour la présentation de leur texte.

La postulante présente les enjeux de son postulat. Elle évoque notamment la relation d'amour-haine de l'eau et de la ville au cours de l'histoire, mais aussi la capacité de l'eau à créer un lien social entre habitants, environnement et économie.

Par ce postulat, elle propose de mettre l'accent sur une trame bleue, sur le même principe de mise en réseau des espaces verts dans la trame verte, renforçant ainsi l'attractivité et le côté « nature » de l'eau. Différentes pistes sont ainsi évoquées et proposées au nombre de huit dans le texte : remise à ciel ouvert de cours d'eau, présence de l'eau dans les espaces publics, fontaines, etc.

La rapportrice souligne que l'enterrement des rivières devait certainement répondre aux besoins de l'époque de leur réalisation, mais que de nos jours, la réflexion serait sans doute tout autre. Elle demande aux postulants s'ils peuvent présenter des exemples actuels de remise à ciel ouvert.

La postulante répond que de nombreuses villes en Europe remettent leurs cours d'eau à ciel ouvert. Elles sont également nombreuses à se développer le long de ces cours d'eau, les mettant ainsi en valeur ; l'exemple de la ville de Lyon est cité. En Suisse, la renaturation des cours d'eau se fait surtout dans les villages, mais la pression de l'agriculture est encore forte. La réflexion dans les villes mériterait d'être empoignée.

Mme Burkhardt évoque que la remise à ciel ouvert des cours d'eau au centre-ville serait problématique du fait de la profondeur à laquelle se situent les canalisations par rapport à la surface actuelle. Par exemple, entre Sévelin et le Flon, le lit de la rivière se trouve entre 16 et 20 mètres de profondeur, au Vallon ce sont 5 m. et à la Louve entre 10 et 15 m. Il serait techniquement très compliqué de recréer des talus et des berges sur des sites largement construits. Pour mémoire, la vallée du Flon a été comblée en son temps pour gagner des surfaces utiles au développement de la ville. A noter que ces canalisations fonctionnent également comme collecteur d'eaux de pluies. La situation est passablement compliquée car l'ensemble du réseau n'est pas en séparatif, ce qui induit qu'une grande quantité d'eaux de pluie passe par les égouts et se retrouve à la STEP. S'il fallait recréer des rivières en surface au centre-ville, se poserait la question de sa pollution par différents déchets avant son rejet au lac et éventuellement la nécessité de la faire transiter par la STEP.

En conclusion, il semble possible d'envisager différentes opportunités de renaturation en périphérie, mais pas au centre-ville.

Un commissaire exprime un avis favorable à cette proposition de renaturation en périphérie. Il s'oppose par contre à l'idée de recréer au centre des canaux dont certains exemples d'inondations récentes en France ont démontré le caractère dangereux en cas d'orages.

Un commissaire constate que des projets de renaturation en périphérie existent et que cela pourrait suffire à satisfaire les demandes liées au postulat.

Un commissaire demande s'il serait possible d'envisager la création de cours d'eau à partir des eaux de pluies là où le séparatif est déjà réalisé.

Mme Burkhardt répond que cette possibilité existe pour des quartiers entièrement neufs tels que ceux des Fiches ou l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Par exemple aux Fiches, une noue (sorte de bassin de rétention) a été créée pour collecter les eaux de surface. Par contre, il faut avoir à l'esprit que ces bassins présentent un certain potentiel de dangers, notamment pour les enfants car ils peuvent se remplir très vite en cas d'orages et sont pratiquement asséchés le reste du temps. Le bureau de prévention des accidents (BPA) a d'ailleurs édité une brochure relative à la sécurité pour ce type de réalisation ; un enfant

peut malheureusement se noyer dans 20 cm d'eau. Un autre aspect non négligeable doit être pris en compte s'agissant de la prolifération des moustiques dont le voisinage aurait à se plaindre.

Une commissaire exprime sa sympathie sur le fond de ce postulat. Par contre, elle trouve que sa formulation est par trop compliquée et doute de sa nécessité. Elle se dit sensible à la mise en valeur des petites fontaines sur le domaine public, dans les quartiers ainsi qu'à l'amélioration des robinets publics d'eau potable.

Le postulant indique que la loi fédérale sur les eaux ne permet plus d'enterrer un cours d'eau, au contraire elle privilégie de les remettre à ciel ouvert autant que possible. Certains cantons sont d'ailleurs plus proactifs en ce sens ; par exemple si l'on compare les paysages de la campagne vaudoise ou fribourgeoise, on peut constater une approche très contrastée de la renaturation.

Il explique que les inondations en milieu bâti sont en général dues à l'imperméabilisation des sols en amont et à l'augmentation de la vitesse d'écoulement qu'elle engendre. Si des efforts sont entrepris sur la rétention ou l'infiltration, ces risques diminuent.

Il est conscient que la profondeur du lit des rivières rend difficile leur renaturation au centre-ville. Il indique toutefois que le postulat émet le souhait que pour tous futurs projets, on se soucie davantage de mettre en valeur cette dimension « eau ». Il rappelle qu'au cours des siècles, la ville s'est construite sur des crêtes et dans des vallons eux-mêmes creusés et formés par les rivières ; il y aurait donc un aspect naturel à retrouver.

Il explique que dans les principes de réalisation d'un écoquartier, la gestion des eaux de surface passe par des bassins de rétention, ce qui réduit la vitesse d'écoulement et diminue les risques de crues.

Un commissaire émet également une certaine sympathie pour le sujet du postulat, mais s'inquiète de savoir ce que cela impliquera concrètement.

Il rappelle que les réflexions conduites dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCoM) ont abordé la question de la mise en séparatif des eaux et de l'influence que cela peut avoir sur les volumes à traiter par la STEP.

Détaillant les 8 propositions formulées dans le postulat, il estime que la remise à ciel ouvert est utopique. La proposition 2, concernant les espaces publics peut être intéressante quoiqu'un peu vague. La proposition 3 n'est plus d'actualité puisqu'elle est déjà l'objet de réalisations allant dans ce sens. La proposition 4 symbolisant la présence de l'eau est sympathique, pourquoi pas, si réalisable à moindre frais ; idem pour la proposition 5. La proposition 6 ne paraît pas réaliste en ville. Enfin, les propositions 7 et 8 sont difficiles à comprendre.

Un commissaire cite en exemple les catastrophes de Viège et Gondo et craint que pareils cas ne se produisent à Lausanne en cas de remise à jour des rivières. Il évoque également les écrits du Dr Tissot concernant les différentes maladies véhiculées par le Flon et justifiant à l'époque qu'il soit enterré. Du point de vue de l'hygiène et des moustiques, les fontaines sont moins problématiques et peuvent être encouragées.

Un commissaire demande si une évaluation chiffrée des coûts potentiels de ces propositions a pu être effectuée. Il demande, par ailleurs, s'il serait envisageable de faire sponsoriser les fontaines par des tiers privés.

La postulante conteste que tout soit déjà effectivement en place, notamment concernant les planifications qui laissent, au bon vouloir des porteurs du projet, le soin d'intégrer cette problématique de l'eau. Ce postulat propose une vision à long terme ; une vision idéale. Elle ajoute que ce texte n'étant pas une motion contraignante, le postulat demande juste qu'on y réfléchisse. Il s'agit de lutter contre la domestication de l'eau et de lui redonner son aspect naturel.

Elle imagine qu'il est possible de densifier la ville de manière qualitative en y intégrant cet élément « eau ». La population en est demandeuse même si, bien sûr, il convient d'éviter toutes nuisances telles que moustiques, chant de grenouilles ou inondations.

M. Dutheil informe qu'environ 500 fontaines se trouvent sur le territoire communal et que de nombreuses promenades les relient entre elles. Toutes ne sont pas potables, mais des fontaines à boire sont également installées sur le domaine public par exemple à la Riponne.

Il précise que dans tous les aménagements (ou projets de réaménagements) importants nécessitant l'organisation d'un concours, l'eau intégrée dans l'espace public figure comme critère dans le cahier des charges. Cet aspect de la question fait l'objet d'une collaboration constante entre les services d'urbanisme, des parcs et domaines et des routes et de la mobilité.

Il confirme qu'il apparaît utopique d'envisager une remise à ciel ouvert des cours d'eau au centre-ville qui impliquerait un grand nombre d'expropriations et des coûts d'infrastructures importants ; seules des renaturations en périphérie semblent réalisables.

Mme Burhardt confirme les craintes évoquées par quelques commissaires de recevoir une réponse de la Municipalité qui se limitera à lister toutes les réalisations déjà effectuées, mais ne pourra pas proposer de réalisations futures autres que celles déjà comprises dans le plan des investissements.

Les commissaires passent au vote et posent la question du renvoi à la Municipalité du postulat de Mme Litzistorf et M. Beaud.

#### **Conclusion de la commission**

4 OUI                    3 NON                    2 abstentions

Discussion

**M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts)** : – Nous avons déposé ce postulat avec mon collègue, M. Valéry Beaud, qui vise à mettre à l'honneur l'eau dans les espaces publics et dans la ville de manière générale. Tout d'abord, on s'est rendu compte, que ce soit ici, en ville, ou dans tous les milieux urbains, qu'il y a une demande sociale, une demande de la population en faveur de plus d'eau dans les villes. C'est un des facteurs importants pour la qualité de vie, qui est souvent cité après une trame plus verte et la végétalisation des espaces publics.

La deuxième raison, c'est que l'on sent qu'il y a un positionnement des professionnels, avec une expertise professionnelle. Il y a une sorte de revitalisation pour penser la ville de manière durable. Pour ces professionnels, l'eau a aussi une importance extrême. On peut encore citer l'eau comme un facteur d'attractivité pour les ménages et les entreprises, puisque cela fait aussi partie d'un cadre de vie agréable.

Que demande-t-on dans ce postulat – je rappelle que c'est un postulat ? Cela a toute son importance pour la discussion qu'on a eue en commission et qu'on aura peut-être ici, en plénière. On demande de voir comment on peut, dans les espaces publics, « jouer avec l'eau », sans oublier les préoccupations écologiques ; donc de mettre en scène l'eau, notamment de manière ludique parce, comme je l'ai évoqué, cela correspond à une demande sociale.

On peut voir comment marquer, d'un point de vue signalétique, la présence de l'eau, parce que cela fait partie de l'histoire de notre ville, comment éventuellement mettre eau et art ensemble – une mise en scène artistique peut avoir lieu –, comment on peut, dans les nouveaux quartiers, ou dans les anciens, faire et composer avec l'eau, et ne pas considérer l'eau comme un élément négatif. Quand on construit de nouveaux quartiers, on peut



intégrer l'eau comme un élément important dans le cadre de l'aménagement des espaces publics.

La proposition qui a le plus donné lieu à des discussions en commission a été faite dans ce postulat à titre d'exemple. Sans trahir les secrets de la commission, il est proposé de remettre des tronçons de cours d'eau à ciel ouvert, comme cela se fait dans certaines villes. Encore une fois, il faut réfléchir à ce type de mesure sur le long terme, mais elle fait sens. On rappelle que c'est un postulat qui demande de remettre au centre cet élément essentiel qui est l'eau, peut-être dans le cadre d'une stratégie, d'un plan directeur, donc de quelque chose d'assez ouvert, avec des exemples que l'on a évoqués.

Dernier point, il y a eu une incompréhension, qui résiste à des préjugés que l'on a. On a évoqué l'eau comme un facteur qui pouvait avoir un impact négatif sur les populations. On a aussi commencé l'histoire de manière un peu erronée et puis, on voit très bien que parfois, la domestication des cours d'eau a engendré des problèmes. On a rappelé à notre souvenir des problèmes passés avec des débordements de cours d'eau, mais c'est bien parce qu'on a essayé de maîtriser et de domestiquer la nature que cela a posé problème ; le problème n'est pas les cours d'eau de prime abord. Je vous encourage donc à transmettre ce postulat à la Municipalité.

**M. Georges-André Clerc (UDC) :** – Lors de la séance de commission, le discours-fleuve de M<sup>me</sup> Litzistorf sur sa vision de l'eau en Ville de Lausanne m'a fait retomber en enfance. J'ai revu les images d'Heidi batifolant parmi ses brebis, des oiseaux piaillant de bonheur près des cours d'eau zébrant les verts pâturages, le grand-père adossé au chalet fumant sa pipe et contemplant au loin les cimes enneigées. Je suis fier que les Verts reprennent les images d'Epinal de l'UDC.

Depuis plusieurs années, le Canton de Vaud et la Commune de Lausanne se sont dotés d'une stratégie et d'une conception directrice commune de l'eau dans la ville. En pleine déconiture financière de la Ville de Lausanne, il serait temps d'arrêter de déposer des postulats ou interpellations utopiques qui augmentent encore la dette. En conséquence, le groupe UDC invite le Conseil communal à rejeter ce postulat.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – Ce postulat pose une question intéressante, celle de la place de l'eau dans notre ville. Dans le passé, l'eau a été beaucoup plus présente qu'aujourd'hui, lorsque les rivières étaient à ciel ouvert et qu'elles permettaient le travail de nombreux artisans dont les ateliers avaient besoin d'eau. On pense aux tanneries, en particulier. Les fontaines étaient nécessaires aux ménagères, pour faire la lessive, par exemple.

Mais la topographie fort accidentée de la ville, les inondations qui se produisaient assez régulièrement, les quartiers insalubres qui bordaient la Louve et le Flon ont amené les autorités de l'époque à canaliser les rivières et à les mettre en souterrain ; il nous en reste des ponts magnifiques, autre caractéristique de la ville. On en vient à oublier qu'il y avait des rivières au centre-ville, et il n'est donc pas inutile de nous le rappeler.

De nos jours, l'eau revêt une nouvelle importance et prend d'autres significations : marquer un espace urbain ou apporter de la fraîcheur. C'est bien ce que font les villes du Sud avec leurs très nombreuses fontaines et la présence de ruisseaux, ou d'eau sous différentes formes. Cela participe à la lutte contre le réchauffement climatique en diminuant la température en période de canicule.

Il y a une difficulté toutefois dans ce postulat, soit la formulation, parfois difficile à comprendre ou à traduire en langage concret. J'avoue que j'ai eu plusieurs fois du mal à comprendre ce que certaines phrases voulaient dire. Mais nous sommes d'accord sur le fond. Ce postulat pose une bonne question et propose plusieurs orientations intéressantes, que je ne reprendrai pas, puisqu'elles ont été citées par la postulante. Il s'inscrit dans le concept de la nature en ville. Nous soutiendrons donc son renvoi à la Municipalité.

**M. Johann Dupuis (La Gauche)** : – J'étais le membre du groupe La Gauche présent dans cette commission. Pour ma part, j'ai soutenu l'initiative de M<sup>me</sup> Litzistorf. Le groupe La Gauche le soutiendra également.

Maintenant, sur le fond, il est vrai qu'en commission, j'ai moi-même émis quelques doutes, notamment sur un point : la valeur ajoutée réelle de ce que demande ce postulat par rapport à ce que fait déjà la Municipalité à l'heure actuelle. Il faut aussi rappeler que M. Français n'était pas présent en commission. Il n'a donc pas pu justifier la position municipale sur ce point ; je pense qu'il le fera ce soir avec grand plaisir.

Je tiens à relever à l'avance que j'ai personnellement soutenu ce postulat parce que je pense qu'il s'intègre très bien dans certaines visions développées dans le projet de PDCOM qui nous a été présenté à la fin 2014, notamment les nombreuses références qui sont faites à l'adaptation au changement climatique, qui a déjà été mentionné par ma préopinante, bien que, personnellement, je doute un peu de la potentialité réelle de choses, comme la mise à nu des cours d'eau lausannois, sachant qu'ils sont voûtés la plupart du temps. Mais on peut toujours imaginer une réflexion là-dessus.

Je pensais également au principe P48 évoqué dans le Plan directeur communal, qui parle de valoriser les ressources hydriques et protéger les captages. Par « valoriser les ressources hydriques », on pourrait entendre quelque chose d'équivalent à ce que M<sup>me</sup> Litzistorf a essayé de mettre en avant avec ce postulat. Donc, pour la cohérence de sa ligne avec certains éléments mis en avant par le Plan directeur communal, je soutiens le traitement de cette initiative au travers d'un rapport-préavis.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – J'aimerais rappeler que notre ville est déjà bordée par un élément aquatique, puisque nous avons le lac Léman, qui borde le sud de la ville. Je rappelle aussi qu'à certains endroits, comme au Pont de Chailly, il y a un rappel du passage de la Vuachère en dessous, avec une mention du passage de cette rivière. Si l'on veut vraiment voir l'eau vivante, on se rend au quatrième étage du parking de la Riponne et on voit passer le Flon.

Quelle est la valeur ajoutée à ce postulat ? Je ne la vois pas. Les rivières ou les ruisseaux de notre ville sont, pour la plupart, voûtés, comme l'a très justement dit mon préopinant. Les rivières sont enterrées très profondément, donc cela impliquerait des coûts extrêmement élevés de les ressortir à la surface. De plus, qu'est-ce que l'on voit dans les villes où il y a des ruisseaux et des rivières en surface ? Celles-ci sont très rapidement devenues des poubelles à l'extérieur, c'est-à-dire que les gens y jettent leur détrit. Donc, rappeler qu'il y a un passage d'eau à certains endroits, d'accord, mais vouloir remettre à jour les rivières et les ruisseaux, non. Le groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – Je pensais me la « couler douce » ce soir. Je pourrais vous dire de laisser couler le flot de ce postulat utopique, c'est-à-dire éviter la provocation, mais, puisque vous me demandez ce que j'en pense, je dois dire que je n'en pense pas du bien.

En effet, les fonctionnaires qui sont venus répondre à vos questions vous ont donné le nombre de fontaines qu'on a au sein de la Cité – il y en a 500. Il y a 220 kilomètres de routes ; cela veut dire que, tous les 440 mètres, vous avez un point d'eau dans la ville, en gros. Les projeteurs de l'époque, les projeteurs d'aujourd'hui et, je pense, les projeteurs de demain ne négligent pas la présence de l'eau à Lausanne, bien au contraire. On y pense. M<sup>me</sup> Longchamp a fait référence à la Vuachère. On a voulu rappeler la présence de l'eau dans le projet, tout simplement pour montrer que l'eau circule sous nos pieds.

Plusieurs d'entre vous, qui arrêteront à la fin de cette législature, ont participé à cette réflexion. On nous a déjà demandé dans plusieurs projets si on peut remettre de l'eau en surface. On pense à nos célèbres rivières de-ci et de-là. Le problème de nos fameux gros tuyaux, et je pense plus particulièrement au Flon ou à la Louve, dans lesquels circulent passablement d'eaux usées, c'est que pour les remettre en surface, cela nécessiterait des

travaux relativement conséquents et une restructuration importante de l'espace urbain ; idéologiquement, ce serait sympathique. Souvent, cette rivière est à dix, voire vingt mètres de profondeur. On peut, bien sûr, avoir une vision utopique du futur, mais je ne pense pas que les Lausannois auraient envie de voir la tranchée du Colorado, en particulier à la rue Saint-Martin – je fais un peu de provocation.

Par contre, on a cherché où l'on pouvait remettre de l'eau en surface ; je pense essentiellement à la colline de Sauvabelin – je vous en ai fait part –, où l'on a recherché des sources originelles que l'on trouvait à l'époque près de l'Hôtel de Police. Malgré tous les efforts de votre serviteur sur le terrain et des recherches – on ne peut pas dire archéologiques, mais pas loin – aux archives pour savoir où se trouve cette fameuse source, on ne l'a pas trouvée, et c'est difficile.

Maintenant, la présence d'eau est clairement identifiée dans différents projets développés dans le plan directeur localisé de Métamorphose, où l'on reprend très exactement ce qui est inscrit dans le postulat. Donc, si vous renvoyez ce postulat à la Municipalité, elle vous le décrira à nouveau dans un projet, par exemple Métamorphose, et vous dira ce qu'elle pourra faire. Mais je ne pense pas que la Municipalité du futur pourra prendre quelques projets proposés, c'est-à-dire mettre à ciel ouvert des cours d'eau dans la ville, essentiellement au Vallon, à la Borde, au Tunnel et à Sévelin, ainsi que dans la vallée de la Jeunesse.

Par contre, on vous a présenté un projet à Vernand. Sur ce site, on peut le faire, et on a envie de le faire en collaboration avec la Commune de Romanel et l'Etat de Vaud. On veut réhabiliter des zones qui, à l'époque, étaient des ruisseaux ou de petites rivières. C'est vrai, on peut avoir une biodiversité évidente dans cette partie de territoire. Dans les nouveaux quartiers qui se développeront à Lausanne-Vernand, Vernand Camarès, ou même sur le site de Métamorphose, que ce soit aux Plaines-du Loup ou à Vidy, on peut mettre en œuvre cette utopie, cet idéal, comme décrit par la postulante, M<sup>me</sup> Litzistorf. Mais sachez que ces projets sont déjà en route et qu'ils vont dans ce sens. Donc, que vous acceptiez le postulat ou non, ce sont des projets qui existent déjà ; cette idéologie est déjà développée au sein de notre administration, Dieu merci !, et les projeteurs sont assez imaginatifs pour nous trouver des projets de qualité.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Comme en commission, le débat se cristallise un peu sur le premier point, qui est la remise à ciel ouvert de cours d'eau, alors que c'est un point parmi huit autres. Les autres étant, par ailleurs, plutôt très bien accueillis, d'après ce que j'entends.

Concernant ce premier point, soit la remise à ciel ouvert des cours d'eau, c'est clair qu'on peut le traiter d'utopique et de difficile. Peut-être que certains s'imaginent revoir les multiples étages des ponts et les coteaux viticoles de la vallée du Flon, mais ce n'est pas ce qu'on demande. Il faut être réaliste. Bien sûr qu'on ne va pas creuser vingt mètres de profondeur pour remettre à ciel ouvert le cours d'eau. N'empêche, comme l'a dit M. Français, dans les territoires forains, il y a de nombreuses opportunités ; certes, à Vernand, mais aussi dans la région du Chalet-à-Gobet, notamment le ruisseau de la Bressonnaz.

Pour ceux qui sont situés en ville ou au centre-ville, il y a quand même des opportunités, non pas de creuser vingt mètres, mais de remettre en surface une partie des eaux claires, de les mettre dans l'espace public. Cela amène une plus-value importante. C'est aussi une demande de la population. On voit que d'autres villes le font. Il y a de beaux exemples à Zurich. Ceux qui veulent voir peuvent venir vers moi tout à l'heure ; j'ai quelques photos ici.

Concernant le projet Métamorphose, il prévoit beaucoup de choses très intéressantes. On le salue régulièrement. Mais il ne doit pas rester un cas isolé. C'est un projet exemplaire, qui doit faire tache d'huile. Ces réflexions doivent se faire dorénavant pour l'ensemble des projets urbanistiques, l'ensemble des plans partiels d'affectation et des plans de quartier

qui se développent. Et c'est aussi une demande de ce postulat, soit que, dans les projets qui se développent, on réfléchisse systématiquement à la manière de gérer les eaux claires et les eaux de surface. Aujourd'hui, on continue à les mettre systématiquement en souterrain, dans des tuyaux ; on fait des bassins de rétention souterrains, alors qu'on peut réfléchir à les intégrer dans l'espace public et les mettre en surface par des fossés, des noues, etc. Cela se fait dans beaucoup de projets, notamment d'écoquartiers. Au final, cela coûte moins cher. C'est faux de dire que cela va creuser la dette. Comme l'a dit M. Clerc, une gestion des eaux en surface coûte moins cher que d'avoir tout un réseau de collecteurs et de bassins de rétention. Je vous encourage vivement à soutenir ce postulat qui, une fois de plus, n'est qu'un postulat. On pourra faire le tri entre ce qui est, peut-être, aux yeux de certains, un peu utopique et d'autres projets réalistes.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR), rapportrice** : – La commission s'est prononcée pour le renvoi du postulat à la Municipalité par 4 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est pris en considération par 35 voix contre 26 et 9 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M. Pierre Oberson : « Ecoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Claude Nicole Grin (Les Verts), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Benoît Gaillard (Soc.), Gianfranco Gazzola (Soc.), Xavier de Haller (PLR), Alain Hubler (La Gauche), Blaise Michel Pitton (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

#### **Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Claude Nicole Grin (Les Verts), rapportrice**

Présidente : M<sup>me</sup> Claude Nicole Grin

Membres présents : M. Eddy-Louis Ansermet  
M. Benoit Gaillard  
M. Gianfranco Gazzola  
M. Xavier de Haller  
M. Alain Hubler  
M. Blaise Michel Pitton  
M. Laurent Rebeaud

Membres excusés : M. Matthieu Carrel  
M. Pierre Oberson

Représentants de la Municipalité : M. Oscar Tosato, Directeur Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale

Notes de séance : Mme Suzanne Pittet

Lieu : Bâtiment administratif, salle de conférence, place Chauderon 9, 5<sup>ème</sup> étage

Date : Jeudi 15 octobre 2015

Début et fin de séance : 14h05 à 14h25

### **Rappel du postulat**

Le postulant demande à la Municipalité d'établir un rapport à l'intention du Conseil communal sur l'évolution du nombre d'enfants sans-papiers scolarisés dans les établissements scolaires primaires et secondaires et du nombre d'élèves sans-papiers scolarisés dans le post-obligatoire, soit les gymnases, les classes de raccordement, l'OPTI (Organisme pour le Perfectionnement scolaire, la Transition et l'Insertion professionnelle), ainsi que le nombre d'apprentis. Il souhaite également connaître les incidences du nombre des élèves sans-papiers sur l'ouverture de nouvelles classes, sur l'augmentation du nombre des enseignants, des coûts salariaux et plus généralement des coûts supplémentaires pour la collectivité.

### **Discussion générale**

En préalable à la discussion, M. Oscar Tosato distribue, pour information, aux membres de la commission la Réponse du Conseil d'Etat datant de février 2010 à une interpellation sur le nombre d'enfants sans-papiers scolarisés dans le Canton de Vaud. Celle-ci rappelle les principes auxquels ne sauraient déroger la municipalité et la collectivité lausannoise, à savoir l'article 19 de la Constitution fédérale instituant un droit à un enseignement de base suffisant et gratuit pour tous les enfants en âge de scolarité. Cet article est repris dans la Constitution cantonale vaudoise dans son article 36. Quand à la Loi scolaire, qui met en place ces dispositions, elle précise dans son article 6, que tous les parents domiciliés dans le canton ont non seulement le droit mais aussi le devoir d'envoyer leurs enfants dans une école. Il revient ainsi à l'institution scolaire de veiller à ce que chaque enfant, indépendamment de son statut du point de vue de la police des étrangers, bénéficie d'une formation scolaire adéquate.

Ces arguments sont repris par bon nombre des commissionnaires et par la Direction Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale, qui constatent que le recensement des élèves sans papiers est dès lors sans fondement.

Le constat est semblable en ce qui concerne le postobligatoire, puisque celui-ci relève tout autant du canton, et que le Département de l'Instruction publique ne saurait se substituer à la police des étrangers. Il n'est pas habilité non plus à collecter ou traiter des données personnelles sur des questions qui non seulement ne relèvent pas de ses attributions spécifiques mais qui, en plus, par cette démarche le mettrait en porte-à-faux avec la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles. La Direction Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale ne saurait, de même, outrepasser ses compétences.

Quant aux membres de la commission, ils demandent le classement du postulat.

### **Conclusion de la commission**

Le résultat du vote est de huit voix pour le classement du postulat, soit à l'unanimité des commissaires présents.

Discussion

**M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur remplaçant** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de M<sup>me</sup> Grin.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Oberson (UDC)** : – Tout d'abord, je remercie la Municipalité pour cette réponse. Je constate qu'à Lausanne, on a un problème dès qu'on parle de chiffres. On apprend tout à l'heure qu'on se fait cambrioler une fois tous les huitante ans si l'on a de la chance, qu'on a une fontaine tous les 100 ou 480 mètres, et on comprend mieux pourquoi il y a beaucoup de vélos à Lausanne. Par contre, dès qu'on demande un chiffre concernant les enfants, on n'arrive pas à nous répondre, on nous dit que, ma foi, nous ne les avons pas. Je plains le corps enseignant, qui doit arriver le premier jour d'école sans trop savoir ce qu'il aura dans sa classe. Je ne comprends pas bien cette façon de faire. Je termine en disant que M. Tosato aura encore cinq ans pour m'expliquer cela.

La discussion est close.

**M. Alain Hubler (La Gauche), rapporteur remplaçant** : – En l'absence du postulant – ce qui en dit long sur l'intérêt qu'il porte à ses propres initiatives –, qui n'a pas pu entendre les chiffres que M. Tosato ne peut pas donner, parce qu'ils n'existent pas, la commission a proposé le classement du postulat par 8 voix.

**Le postulat est refusé à une évidente majorité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Pierre Oberson : « Ecoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

---

**Réponse au postulat de M. Valéry Beaud : Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! »**

Rapport-préavis N° 2015/46 du 23 juillet 2015

Sports, intégration et protection de la population, Travaux, Administration générale et culture

### **1. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis a pour but de répondre au postulat de M. Valéry Beaud intitulé « Diminue l'allure, augmente le plaisir ... à Lausanne aussi ! », déposé le 8 mai 2012<sup>6</sup> et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 15 mai 2013<sup>7</sup>.

### **2. Rappel du postulat**

Par son postulat, M. Beaud demande à la Municipalité qu'elle étudie l'opportunité d'organiser ou de participer à l'organisation d'une journée dédiée à la mobilité douce, de type « slow up », partiellement sur le territoire communal.

---

<sup>6</sup>Bulletin du Conseil communal (BCC) 2011-2012, tome II, pp. 837-838.

<sup>7</sup>BCC 2013-2014, tome II, à paraître.



### 3. Manifestations sportives à Lausanne

Chaque année, plusieurs centaines de manifestations sportives sont organisées à Lausanne. Elles le sont, avant tout, au sein des clubs et associations locales et ne concernent que leurs membres. Toutefois, une centaine d'entre elles dépassent ce cadre et investissent le domaine public ou nécessitent la mise à disposition d'équipements sportifs majeurs (stades, piscines ou salles). Ces manifestations revêtent une importance manifeste non seulement pour les sportifs, les clubs et les fédérations concernées, mais aussi pour notre ville, car ces événements, qu'ils soient internationaux ou locaux, récurrents ou uniques, contribuent à encourager la pratique du sport et à promouvoir l'image de Lausanne. C'est pourquoi, ils sont activement soutenus par la Municipalité.

Le Plan directeur du sport (PDS)<sup>8</sup> définit les bases de ce soutien et fixe comme objectifs, entre autres, « *le soutien aux comités d'organisation de manifestations sportives par des aides financières, administratives, en personnel et en matériel* » et « *l'encouragement à la création de nouvelles manifestations sportives régulières et la participation à leur mise sur pied et à leur organisation* »<sup>9</sup>. Quant aux prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif<sup>10</sup> (ci-après AideSport), elles complètent le PDS en déterminant les critères d'attribution des aides non seulement financières, mais aussi matérielles et humaines.

De nombreux services de l'administration communale sont, à divers degrés, impliqués dans la tenue et le soutien à ces événements. Nous citerons le Corps de police (CP), le Service de protection et sauvetage (SPSL), le Service de la police du commerce (Polcom), le Service des routes et de la mobilité (RM), le Service d'assainissement (ASST), le Service des parcs et domaines (SPADOM), le Service de l'électricité (SEL), le Service du développement de la ville et de la communication (DevCom), le Service d'organisation et d'informatique (SOI) et le Service du protocole et des relations extérieures (PREX), notamment. Quant au Service des sports (Sports), il s'agit de l'une de ses missions primaires.

#### 3.1 Le Service des sports

« *L'encouragement, le soutien, la réalisation et le développement de l'organisation de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale*<sup>11</sup> » nécessitent pour leur mise en œuvre de disposer de moyens humains et matériels spécifiques. Le Service des sports possède ces moyens au travers de son unité « Manifestations et activités sportives » et, au sein de l'unité « Technique », du groupe « support opérationnel ».

##### *Manifestations et activités sportives*

Riche d'une très longue expérience dans le domaine de l'organisation de manifestations sportives (uniques ou récurrentes, locales ou internationales), l'unité « Manifestations et activités sportives » non seulement soutient par des conseils des comités d'organisation, mais est également partie prenante de certaines manifestations, en assumant leur secrétariat général et en assurant le soutien à diverses associations liées à ces événements (« 20 km de Lausanne », « Journée lausannoise du vélo », « Christmas Midnight Run », etc.), tâches qui nécessitent une forte disponibilité les week-ends et en soirée. Huit personnes (un chef d'unité, cinq administrateurs d'événement/d'association et deux secrétaires, soit 7.6 ept<sup>12</sup>) composent cette unité. En 2014, elle a participé à l'organisation de plus de

<sup>8</sup>Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan directeur du sport. Politique municipale en matière de sport. Réponse aux motions Denis Roubaty et Olivier Français », BCC 2002, tome II, pp. 672-703.

<sup>9</sup>PDS, objectifs 32 et 33, p. 12.

<sup>10</sup>« Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif », du 1<sup>er</sup> janvier 2011, document disponible à l'adresse : [www.lausanne.ch/subventions](http://www.lausanne.ch/subventions).

<sup>11</sup>Cahier des charges du Service des sports. Les missions dévolues à ce service sont présentées annuellement dans le rapport de gestion de la Municipalité.

<sup>12</sup>Au 1<sup>er</sup> juin 2015, le Service des sports emploie 95 personnes, représentant 86.46 ept.

70 manifestations, géré et soutenu plus d'une douzaine de comités d'organisation et a accumulé plus de 1'000 heures supplémentaires.

#### *Support opérationnel*

Au sein de l'unité « Technique », le groupe « support opérationnel » est chargé d'appuyer les organisateurs d'événements sportifs ou culturels (montage et démontage des infrastructures mobiles, tentes, podiums, stands, barrières Vauban, sanitaires, signalétique et autres générateurs). Il comprend 15 collaborateurs (chef de groupe, chefs d'équipe, ouvriers professionnels et employés d'installations sportives, soit 13.6 ept).

Pour accomplir ses tâches, ce groupe dispose de véhicules (camions, véhicules légers, remorques, élévateurs, etc.), d'équipements lourds ou spécialisés et d'infrastructures fixes (lieux de stockage, garages et ateliers). En 2014, il a collaboré au succès de plus d'une cinquantaine de manifestations et a accumulé plus de 200 heures supplémentaires.

### **3.2 Manifestations récurrentes**

Un certain nombre de manifestations sportives, organisées chaque année, sont emblématiques de Lausanne et de sa volonté d'être non seulement la capitale administrative du sport mondial, mais aussi une ville de pratiques sportives. Leur tenue et leur organisation nécessitent des milliers d'heures de travail. En effet, derrière les chiffres, reportés par les médias, relevant le nombre de participants ou de spectateurs à l'une ou l'autre de ces manifestations, des centaines d'anonymes œuvrent à leur succès.

Rapide tour d'horizon de ce qu'elles représentent en termes humains :

#### *20 km de Lausanne*

Il s'agit de la plus connue des manifestations sportives populaires lausannoises. Accessible à tous avec ses parcours de 2, 4, 10 et 20 km, elle a enregistré cette année, pour sa 34<sup>e</sup> édition, un double record avec plus de 26'000 inscrits et 23'000 coureurs franchissant la ligne d'arrivée. Ce succès l'inscrit parmi les trois courses majeures de Suisse. La réussite de cette manifestation est le fruit du travail de 1'250 personnes le jour de la manifestation (770 bénévoles<sup>13</sup> et 480 samaritains, pompiers volontaires, membres de la PCi, policiers, prestataires et personnel de divers services de l'administration communale) et, tout au long de l'année, de l'équivalent de 1.5 ept au sein du Service des sports.

#### *Journée lausannoise du vélo*

Afin de prouver qu'il est possible de s'amuser tout en pratiquant une activité physique et ce dès le plus jeune âge, la Journée lausannoise du vélo permet à tous d'enfourcher son vélo pour une balade au cœur des bois du Jorat (parcours de 30, 50, 100 et 150 km sur route ou 10, 20 et 30 km VTT, voire 30 km en vélo électrique). Cette année, pour sa 33<sup>e</sup> édition, elle a dénombré 2'700 participants. La moitié d'entre eux a entrepris la « Rando des farfadets », tracé de 10 km sur lequel sont répartis plusieurs postes permettant d'assister à des animations telles que des contes pour les plus jeunes ou la dégustation de produits du terroir. 140 personnes (dont un tiers de membres des clubs cyclistes lausannois, le reste provenant des volontaires sportifs lausannois (VSL), de Sports et de SPADOM) ont œuvré le jour de la manifestation et, tout au long de l'année, l'équivalent de 0.4 ept au sein du Service des sports y est consacré.

#### *Christmas Midnight Run*

Chaque année, avant les fêtes de Noël, ce rendez-vous unique (course de nuit) et festif (possibilité de participer déguisé en Père Noël) au cœur de Lausanne, connaît un succès grandissant. En 2014, pour sa 9<sup>e</sup> édition, la Christmas Midnight Run a réuni 4'265 coureurs, soit 13 % de plus que l'année précédente, l'inscrivant ainsi au sein des

<sup>13</sup>Membres des divers clubs d'athlétisme lausannois et VSL. Les objectifs et le fonctionnement des VSL sont détaillés au chapitre 7.2 du rapport-préavis N° 2013/15, du 18 avril 2013, « Soutien au monde associatif et promotion du bénévolat. (...) », BCC à paraître.

30 plus grandes courses de Suisse. 130 personnes (VSL, membres des clubs d'athlétisme lausannois et du personnel de nombreux services communaux) ont contribué à cette réussite. Sa préparation et son suivi ont nécessité l'équivalent d'un 0.4 ept au sein du Service des sports.

#### *3x3 Basket World Tour Master*

Une des manifestations récurrentes lausannoises les plus récentes, le 3x3 Basket World Tour voit s'affronter les meilleures équipes mondiales de la discipline qui viennent dans notre ville à la recherche d'une qualification pour la finale du World Tour. En dehors de la compétition, des animations alliant sport et culture urbaine sont proposées aux spectateurs (concours de danse, de dunks et de graffitis). Une soixantaine de personnes permettent la tenue de la manifestation, dont le suivi occupe l'équivalent d'un 0.3 ept au sein du Service des sports.

#### *Course Capitale olympique*

Dernière née des manifestations annuelles lausannoises, la course « Capitale Olympique » est devenue cette année, après deux éditions couronnées de succès, la « Course du Centenaire », afin de commémorer 100 ans d'histoire commune entre le CIO et Lausanne. Dédiée uniquement au plaisir de bouger (pas de chronométrage), elle proposait de rallier le Stade Pierre-de-Coubertin soit en courant le long d'un parcours de 11.5 km, soit en marchant sur une distance de 5,2 km. Plus de 2'500 personnes ont couru ou marché dans les rues de Lausanne, le 26 juin dernier. 180 personnes (dont 60, le long des parcours, pour l'encadrement des participants) ont contribué à sa réussite. Au sein du Service des sports, la préparation de cet événement exceptionnel a occupé l'équivalent de 0.4 ept.

A des degrés moindres, la Municipalité et ses services contribuent à l'organisation et à la tenue d'autres manifestations récurrentes :

#### *Tour de Romandie*

L'étape lausannoise du « Tour de Romandie » se situe à mi-chemin entre l'événement récurrent et la manifestation unique. Pour sa venue cette année, le format choisi fut celui d'un contre-la-montre. Traversant la ville d'ouest en est sur un parcours très technique, les participants ont offert des moments très forts aux nombreux spectateurs, notamment lors des montées du Petit-Chêne et de La Mercerie. Ce ne sont pas moins de 503 personnes (membres de la PCi, policiers, VSL et personnel de divers services de l'administration communale) qui ont été mobilisées à cette occasion. La préparation et le suivi de cette étape éminemment complexe ont occupé, avant, pendant et après l'épreuve, l'équivalent de 0.5 ept au sein du Service des sports.

#### *Triathlon de Lausanne*

Championnats suisses ou du monde, épreuve de la Coupe du monde ou populaire, le « Triathlon de Lausanne » est devenu au fil des ans l'une des dates incontournables de la discipline. En 2014, pour sa 21<sup>e</sup> édition, 2'058 personnes s'étaient inscrites et elles étaient 1'822 à passer la ligne d'arrivée, deuxième meilleur résultat après 2009. Emanation du club sportif du corps de police, le Triathlon de Lausanne est organisé par un comité indépendant de l'administration communale. Toutefois, il bénéficie d'un soutien financier et d'une aide matérielle et humaine de différents services (PREX, SPSL, CP, RM, ASST, SEL). Relevons que l'entier du groupe « support opérationnel » participe à son montage et à son démontage et qu'une partie de celui-ci est présente, « au cas où », le jour de la manifestation.

#### *Athletissima*

L'un des meetings phares de la « Diamond League », Athletissima réunit chaque année, devant un public nombreux, l'élite de l'athlétisme mondial. Cette année, pour sa 40<sup>e</sup> édition, c'est à guichets fermés que le meeting s'est déroulé. Outre un soutien financier

important<sup>14</sup> et la mise à disposition des infrastructures du Stade olympique de la Pontaise, la Ville de Lausanne collabore à la tenue du meeting par diverses prestations qui nécessitent la présence d'une soixantaine de collaborateurs d'une demi-douzaine de services différents.

#### *Marathon de Lausanne*

Organisé depuis 1993, le Marathon de Lausanne bénéficie d'un soutien financier de la part de la Ville de Lausanne, mais aussi de prestations de différents services de l'administration communale (ASST, CP, SEL, Sports). Au sein du Service des sports, en dehors des prestations habituelles du groupe « support opérationnel », présent avant, pendant et après la manifestation, il mobilise l'équivalent de 0.05 ept dans le domaine de la coordination technique (« point de contact unique » entre organisateur et administration communale).

### **3.2 Manifestations uniques**

En plus des manifestations récurrentes, Lausanne est aussi un lieu réputé pour l'organisation de manifestations sportives uniques d'importance internationale. Depuis le début des années 2000, plus d'une dizaine de championnats du monde, d'Europe et autres coupes du monde ou événements internationaux ont eu lieu en nos murs. Parmi les plus importants, nous relèverons la World Gymnaestrada, avec ses 23'000 athlètes (soit plus du double de ceux des Jeux olympiques d'été !) qui furent nos hôtes du 10 au 16 juillet 2011. Ce savoir-faire, internationalement reconnu, la Municipalité tient à le conserver et, pour ce faire, a fixé comme objectif la tenue annuelle d'un événement de ce type.

2015 a été placée sous le signe de la commémoration de l'installation à Lausanne, voici cent ans, du Comité international olympique. Outre la « Course du Centenaire », évoquée ci-avant, d'autres manifestations et événements ont marqué et marqueront cet anniversaire. Leur organisation et leur tenue demandent, là aussi, des milliers d'heures de travail de la part du personnel de nombreux services. Pour le seul Service des sports, cela représente pratiquement 1 ept.

En 2014, le fait marquant a été la tenue, les 6 et 7 septembre, de la « Archery World Cup Final » (finale de la coupe du monde de tir à l'arc). Un stade spécialement construit pour l'occasion sur la place de la Navigation a permis à des milliers de spectateurs de découvrir un sport peu connu en Suisse, mais très suivi à l'échelle internationale, en particulier en Asie. Près de 200 personnes (dont des membres des clubs de tir à l'arc lausannois, des VSL et des représentants d'une demi-douzaine de services de l'administration communale) ont œuvré pour son montage/démontage et sa tenue. Au sein du Service des sports, en dehors du groupe « support opérationnel », cet événement exceptionnel a occupé l'équivalent de 1 ept.

La liste serait encore longue. C'est pourquoi, en annexe à ce rapport-préavis, figure l'inventaire exhaustif des manifestations, récurrentes ou non, organisées à Lausanne en 2015.

### **4. Réponse de la Municipalité**

La mobilité douce, à savoir les déplacements à pied, sur roues ou sur roulettes, à la seule force musculaire humaine, tient une place importante dans la politique municipale de mobilité. Les déplacements à pied ou à vélo sont le complément idéal aux transports publics, gages de protection de l'environnement et de promotion de la santé physique. C'est pourquoi, la Municipalité, dans sa révision du Plan directeur communal (PDCom), se fixe pour objectif de renforcer la marche à pied dans les quartiers et vise à améliorer la cohabitation dans le même espace entre les autres modes de déplacement « doux », notamment les vélos.

<sup>14</sup>Préavis N° 2005/25, du 28 avril 2005, « Athletissima. Aide financière. », BCC 2005-2006, tome I, pp. 487-496.

Dans le cadre de la première étape du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), un montant de plus de CHF 13 millions a été alloué pour le développement du réseau de mobilité douce sur le territoire lausannois<sup>15</sup> permettant ainsi la création, entre autres, de liaisons de mobilité douce verticale (ascenseurs) et horizontales (passerelles et passages), d'accès aux interfaces de transports publics ou l'optimisation de l'éclairage public sur les itinéraires de mobilité douce. De plus, dans sa réponse au postulat de M. Stéphane Michel<sup>16</sup>, la Municipalité détaille les mesures qu'elle entend prendre en faveur du volet piétonnier de la mobilité douce.

Enfin, rappelons que les déplacements piétonniers et cyclistes constituent une alternative simple et saine aux trajets courts effectués en automobile. C'est dans cet esprit que la Municipalité a mis en place au sein de son administration un plan de mobilité favorisant l'abandon des transports individuels motorisés au profit des transports publics et de la mobilité douce (PML).

#### **4.1. Mobilité douce et sport**

Le sport, tout comme la mobilité douce, mobilise la force musculaire humaine et intègre la notion de mouvement. Tous les deux sont des facteurs de santé publique. Toutefois, sport et mobilité douce ne sont pas synonymes. L'un n'implique pas l'autre. Pour se rendre sur les lieux d'entraînement ou de compétition, nombreux sont les pratiquants<sup>17</sup> qui privilégient les transports individuels privés, alors que la majorité de ces déplacements pourraient se faire à pied, à vélo ou en utilisant les transports publics (rares sont les disciplines sportives dont le matériel nécessaire à leur pratique implique un véhicule privé ou sont difficilement compatibles avec les transports publics). Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de convaincre la population des bienfaits du sport. Par contre, il importe, maintenant, de promouvoir la mobilité douce et l'usage des transports publics dans la pratique du sport.

#### **4.2. Mobilité douce et événements sportifs organisés à Lausanne**

Si la Municipalité ne peut obliger la population à utiliser la mobilité douce ou les transports publics pour se rendre sur les lieux de pratique sportive, elle peut, au travers du Service des sports et de comités d'organisation ad hoc, mettre sur pied des manifestations sportives qui promeuvent, encouragent ou favorisent ce mode de déplacement.

Ainsi, la « Journée lausannoise du vélo » (JLV), organisée depuis 1982, permet, comme indiqué ci-dessus, à chacun, en famille, entre amis ou seul, d'allier cyclisme et plaisir, sans contrainte ni compétition (pas de chronométrage).

Les « 20 km de Lausanne » ne sont pas une manifestation axée sur la mobilité douce. Toutefois, ses organisateurs s'attachent à la promouvoir en offrant aux participants et aux bénévoles la gratuité des transports sur le réseau « Mobilis », en mettant à disposition des parcs à vélos et en organisant des navettes gratuites depuis les parkings. Pour 2016, à l'occasion de la 35<sup>e</sup> édition, un cheminement piéton et l'élargissement de la gratuité des transports à l'ensemble du réseau suisse sont à l'ordre du jour.

Dans le cadre des manifestations organisées pour commémorer le centenaire de l'installation du Comité international olympique à Lausanne, la « Course capitale olympique » a été remplacée, le 26 juin dernier, nous l'avons vu au chapitre 3, par la « Course/Marche du Centenaire ». A l'issue de celle-ci, afin de réduire au maximum l'usage des véhicules privés, des navettes gratuites ont été mises à disposition pour rejoindre la station du m2 « Ouchy » appelée à devenir « Ouchy-Olympique ».

<sup>15</sup>Préavis N° 2011/07, du 19 janvier 2011, « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) », BCC 2010-2011, tome IIb, pp. 896-910.

<sup>16</sup>Rapport-préavis N° 2014/80, du 20 novembre 2014, « Réponse au postulat de M. Stéphane Michel. "Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne" ».

<sup>17</sup>Pour une meilleure lisibilité du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Le choix des sites pour la tenue des manifestations est une autre façon de promouvoir la mobilité douce. Ainsi, le « 3x3 Basket World Tour Master » et les différentes manifestations qui lui sont associées se concentrent sur la place Centrale, la place de l'Europe et la voie du Chariot, soit autour de la station du m2 « Lausanne-Flon » et de divers arrêts tl. Il en va de même de la « Christmas Midnight Run » dont les points de départ et d'arrivée se situent sur la place de la Riponne à proximité immédiate de la station du m2 « Riponne-Maurice-Béjart ».

#### 4.3 « *SlowUp Lausanne-Vevey* »

La Municipalité, dès les travaux de la commission du Conseil communal chargée de l'examen du postulat de M. Beaud, a exprimé son intérêt à participer à l'organisation d'une manifestation de type « SlowUp » à Lausanne. Elle a donc chargé le Service des sports d'entreprendre les démarches nécessaires en ce sens.

##### « *SlowUp* »

Dans le cadre du projet « Human Powered Mobility » d'Expo02 est organisé en 2000, autour du lac de Morat, le premier « Slow Up », contraction de « slow down – pleasure up » (diminue l'allure ... augmente le plaisir). Le principe est de fermer à toute circulation motorisée environ 30 km de routes durant toute une journée et d'y créer un parcours comprenant des activités diverses. Les participants se déplacent à pied, à vélo, en rollers ou à trottinette. Le rythme et la distance parcourue sont choisis individuellement. Cette idée rencontre un succès immédiat et, depuis, plus de 400'000 personnes participent à l'un des dix-huit « SlowUp » organisés chaque année en Suisse.

« SlowUp » est une marque déposée. Les personnes intéressées à en organiser un doivent présenter une demande de licence accompagnée du descriptif de la manifestation à l'instance nationale de la manifestation. Cette instance nationale est composée de Promotion Santé Suisse, de la Fondation SuisseMobile et de Suisse Tourisme.

Les parcours doivent être plats et bitumés, fermés aux véhicules motorisés et sécurisés. Ils doivent également être accessibles aux handicapés.

##### *Le projet lausannois*

Bloquer une journée 30 km de routes, plates, à Lausanne étant quasi impossible, le Service des sports a cherché à participer à l'un ou l'autre des événements de ce type existant ou en développement dans la région. Finalement, les organisateurs de deux événements viables ont été contactés.

« Cap sur l'ouest », organisée par les huit communes du district de l'Ouest lausannois, en 2012 et 2014, se veut « la fête du district de l'Ouest lausannois en mobilité douce » (selon le slogan de la manifestation). De ce fait une association avec Lausanne ne correspondait pas au but de la manifestation.

Par contre, les contacts ont immédiatement été excellents avec les organisateurs de « Vevey-Lavaux-Journée de la mobilité douce ». L'idée de prolonger le parcours, initialement allant de Vevey à Cully, jusqu'à Lausanne a tout de suite été évoquée. Les contacts nécessaires avec les autorités des communes concernées, ainsi qu'avec les services de l'administration cantonale (route, gendarmerie) ont été pris. En parallèle, des discussions ont eu lieu avec l'instance nationale de « SlowUp » en vue du dépôt d'une demande de licence.

La licence pour le « SlowUp Lausanne-Vevey » accordée, l'objectif du comité d'organisation était la tenue de la première édition le 26 juillet 2015. Le parcours retenu prévoyait un départ depuis Lausanne et une arrivée à Vevey en passant par les communes du Pully, Lutry, Cully, Puidoux, Epesses, Rivaz, Saint-Saphorin, Corseaux et Chardonne. La Police cantonale ayant donné son accord, restait à recevoir formellement celui des communes parcourues. Malheureusement, bien que toutes les autres communes aient également donné leur accord, voire se sont engagées à participer financièrement à la tenue



de la manifestation, la commune de Lutry a refusé que le « SlowUp Lausanne-Vevey » traverse son territoire.

Les organisateurs ont tout d'abord refusé de baisser les bras et ont demandé à pouvoir être reçus par la municipalité de Lutry afin de lui présenter de vive voix la manifestation et négocier une solution (parcours alternatif, report d'une année, etc.). Voyant que les autorités lutryennes maintenaient leur position, ils ont fait appel à la Municipalité. Celle-ci, malgré l'intervention personnelle de M. le syndic et du municipal en charge des sports, n'a pu que constater le refus de Lutry.

Devant cette situation, les organisateurs ont donc renoncé à la tenue du « SlowUp ». Quant à la Municipalité, elle relève, comme indiqué en préambule à ce chapitre, que le territoire lausannois ne se prête pas à la tenue d'une telle manifestation. Toutefois, elle reste convaincue de l'utilité des manifestations sportives pour la promotion de la mobilité douce et, de ce fait, au travers du Service des sports, va soutenir les différentes actions en ce sens qui seront développées par les comités d'organisation, que ce soit lors de manifestations ponctuelles ou régulières.

## **5. Conclusion**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2015/46 de la Municipalité, du 23 juillet 2015 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud, intitulé « Diminue l'allure, augmente le plaisir ... à Lausanne aussi ! ».

Au nom de la Municipalité :

Un membre de la Municipalité : *Grégoire Junod*

La secrétaire a.i. : *Sylvie Ecklin*

Annexe : Inventaire exhaustif des manifestations organisées à Lausanne en 2015

**Inventaire exhaustif des manifestations organisées à Lausanne en 2015**

<b>Date</b>	<b>Manifestation <i>Sport</i></b>	<b>Site <i>Organisation</i></b>
Diverses dates	Centenaire du Comité International Olympique à Lausanne	Divers lieux <i>Service des sports &amp; CIO</i>
De fin avril à fin septembre	Urban Training <i>Sport pour tous</i>	Flon, St.-François, Palud, Ouchy <i>Association Urban-Training</i>
De mi-avril à mi-octobre	Yoga dans le parc <i>Sport pour tous</i>	Eplanade de Montbenon <i>S. Dreyfuss</i>
31 janvier et 1 <sup>er</sup> février	Tournoi "Riviera" (40 <sup>ème</sup> édition) <i>Curling</i>	Halle de curling à Ouchy <i>Curling Club Lausanne Olympique</i>
2 février	Soirée du Défi Sportif Lausannois <i>Divers sports</i>	Casino de Montbenon <i>Service des sports</i>
7 et 8 février	Championnats Romands Espoir de natation <i>Natation</i>	Piscine de Mon-Repos <i>Lausanne Natation</i>
28 février	Championnat Suisse de Cross (en remplacement du Cross International de Lausanne) <i>Course à pied</i>	Vidy <i>Footing Club Lausanne</i>
21 et 22 mars	Championnat Suisse Juniors de plongeon <i>Natation</i>	Piscine de Mon-Repos <i>Lausanne Natation</i>
21 et 22 mars	Championnat danse de Twirling <i>Twirling</i>	Salle omnisports du Vieux-Moulin <i>Twirling Club Lausanne</i>
26 au 29 mars	Assemblée générale annuelle de la Fédération de Tennis européenne	Mövenpick/Musée Olympique <i>Swiss Tennis et Europe Tennis</i>
28 mars (à confirmer)	JOJ 2020 - promotion <i>Multi sports</i>	Place Centrale <i>CO JOJ 2020</i>
28 mars	Challenge du Bambi <i>Course à pied</i>	Chalet-à-Gobet <i>Lausanne Sports Athlétisme</i>
10 avril	100 ans du Comité International Olympique à Lausanne - Célébration officielle	Cimetière, Musée olympique et Maison Mon-Repos <i>Service des sports &amp; CIO</i>
12 avril	18 <sup>ème</sup> course des Traînes-Savates <i>Course à pied</i>	Cheseaux <i>CO Traînes-Savates</i>
17 et 18 avril	Coupe du Monde de Danses sportives <i>Danse</i>	Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse <i>Lucky Dance</i>
Avril	"Tir du 14 avril" <i>Tir</i>	Stand de tir de Vernand <i>USTL</i>
22 avril	Soirée des Volontaires Sportifs Lausannois <i>Diverses manifestations</i>	Parking Coubertin <i>Service des sports</i>
25 avril	20 km de Lausanne (34 <sup>ème</sup> édition) <i>Course à pied</i>	En ville de Lausanne <i>CO "20 km de Lausanne"</i>
1 <sup>er</sup> mai	Tournoi El Toque <i>Football</i>	Vidy <i>FASL</i>
3 mai	Tour de Romandie - Contre-la-montre <i>Cyclisme</i>	En ville <i>Tour de Romandie</i>
9 mai	Tournoi de Water-polo U13 et U15 <i>Water-Polo</i>	Piscine de Mon-Repos <i>Lausanne Natation</i>
10 mai	Course Nationale Cycliste (3 <sup>ème</sup> édition) <i>Cyclisme</i>	Chalet-à-Gobet - Mauvernavy <i>Clubs cyclistes lausannois</i>
16 mai	Championnat Romand <i>Plongeon</i>	Piscine de Mon-Repos <i>Lausanne-Natation</i>
24 mai	Cyclotour du Léman (12 <sup>ème</sup> édition) <i>Cyclisme</i>	Stade Pierre-de-Coubertin <i>Association Cyclotour du Léman</i>

<b>Date</b>	<b>Manifestation <i>Sport</i></b>	<b>Site <i>Organisation</i></b>
27 et 28 mai	The Academy <i>Congrès sportif</i>	Musée Olympique <i>TSE consulting</i>
28 mai	Spiridon Romand - Course de la Tour de Sauvabelin <i>Course à pied</i>	Sauvabelin <i>Spiridon Romand</i>
30 mai	Journée Lausannoise du Vélo (33 <sup>ème</sup> édition) <i>Cyclisme</i>	Chalet-à-Gobet et Gros-de-Vaud <i>CO Journée Lausannoise du Vélo</i>
30 mai	Open d'été de Judo <i>Arts martiaux</i>	Centre sportif des Bergières <i>Mikami Judo Club Lausanne</i>
26 au 31 mai	Meeting Equestre <i>Equitation</i>	Manège Chalet-à-Gobet <i>Club Equestre</i>
4 au 7 juin	Special Olympics - Camp delegation Special Olympics (World Games Los Angeles 2015) <i>Sport handicap</i>	Divers lieux <i>Special olympics et Service des sports</i>
6 juin	Meeting Masters Suisse romande <i>Natation</i>	Piscine de Mon-Repos <i>Lausanne-Natation</i>
7 juin	Panathlon Family Games (5 <sup>ème</sup> édition) <i>Divers sports</i>	Stade Pierre-de-Coubertin <i>CO Panathlon club Lausanne</i>
12 juin	Tournoi de volleyball inter-services Ville de Lausanne	Piscine de Bellerive <i>Service des sports</i>
13 juin	Park Volley <i>Volleyball</i>	Piscine de Bellerive <i>Service des sports</i>
18 et 19 juin	Championnat Suisse de police de football <i>Football</i>	Centre sportif de Chavannes <i>Association FC Police Cantonale Vaud</i>
19 juin	Tournoi de natation des écoles primaires de la Ville de Lausanne <i>Natation</i>	Piscine de Mon-Repos <i>Service des écoles primaires et secondaires</i>
20 juin	Finales de Graines de foot <i>Football</i>	Bois-Gentil, Marronniers <i>ES FC Malley / FC Concordia</i>
20 et 21 juin	Women Sport Evasion (8 <sup>ème</sup> édition) <i>Multi-sports</i>	Vidy - Coubertin <i>RBO Organisation</i>
20 et 21 juin	Marche Romande du Général Guisan <i>Marche à pied</i>	Mézières <i>CO "Marche du Général-Guisan"</i>
21 juin	Tournoi de Tir à l'Arc en campagne <i>Tir à l'arc</i>	Centre de formation de la Rama <i>Compagnie des Archers de Lausanne &amp; Les Archers de Diane</i>
26 juin	Course du Centenaire (ex. Course Capitale Olympique) <i>Course à pied</i>	Ouchy - Centre Ville - Vidy <i>Service des sports</i>
27 et 28 juin	100 ans du Comité International Olympique - Journées portes ouvertes	Divers lieux <i>CIO</i>
3 au 5 juillet (report possible 10 au 12 juillet)	Chalenge de Lausanne de Tir à l'Arc <i>Tir à l'arc</i>	Terrains de Chavannes <i>Compagnie des Archers de Lausanne &amp; Les Archers de Diane</i>
4 et 5 juillet	Tournoi de Sand Beach <i>Sand Beach</i>	Vidy <i>Lausanne-Ville Handball</i>
9 juillet	Athletissima (40 <sup>ème</sup> édition) <i>Athlétisme</i>	Stade olympique de la Pontaise <i>Athletissima</i>
25 et 26 juillet	Championnat Suisse Open Water <i>Natation</i>	Bellerive - Vidy, rives du lac <i>Lausanne-Natation</i>
25 juillet au 1 <sup>er</sup> août	5 jours du Léman <i>Voile</i>	Lac Léman <i>Cercle de la Voile de Vidy</i>

<b>Date</b>	<b>Manifestation Sport</b>	<b>Site Organisation</b>
15 et 16 août	Championnats Suisses Concours multiples <i>Athlétisme</i>	Stade Pierre-de-Coubertin <i>Stade Lausanne Athlétisme</i>
21 au 23 août	Street Bowl Contest <i>Roller</i>	Sévelin <i>CO LSNR Crew Street Bowl Contest</i>
22 et 23 août	Triathlon de Lausanne (22 <sup>ème</sup> édition) <i>Triathlon</i>	Place de la Navigation - Ouchy <i>CO Triathlon</i>
28 et 29 août	3x3 Basket World Tour Master <i>Basket</i>	Place Centrale / Europe <i>Playmaker et Service des sports</i>
4 au 6 septembre	Meeting d'équitation Equissima <i>Equitation</i>	Chalet-à-Gobet <i>Association Equissima</i>
11 au 13 septembre	Open Suisse Wushu <i>Arts martiaux</i>	Salle omnisports de Grand- Vennes <i>Lausanne Wushu Institut</i>
12 septembre	Championnats Suisses relais <i>Athlétisme</i>	Stade Olympique de la Pontaise <i>Lausanne-Sports Athlétisme</i>
Septembre (à définir)	Lausanne Young Masters <i>Echecs</i>	Casino de Montbenon <i>CO "Lausanne Young Masters Chess Tournament"</i>
1 <sup>er</sup> octobre (ou 8)	Cross des 8 <sup>ème</sup> années de Lausanne <i>Course à pied</i>	Stade Pierre-de-Coubertin <i>Etablissement secondaire de l'Elysée</i>
3 et 4 octobre	"24 heures de Natation" (31 <sup>ème</sup> édition) <i>Natation</i>	Piscine de Mon-Repos <i>Lausanne Natation</i>
4 octobre	Dimanche sportif (4 <sup>ème</sup> édition) <i>Divers sports</i>	Lausanne (CIGM), Ecublens, Epalinges et Cheseaux
11 au 15 octobre	Semaine olympique (35 <sup>ème</sup> édition) <i>Multi-Sports</i>	Quai d'Ouchy <i>Musée Olympique</i>
15 au 18 octobre	European Athletics Convention 2015 <i>Convention</i>	Mövenpick <i>European Athletics</i>
24 et 25 octobre	Lausanne Marathon (23 <sup>ème</sup> édition) <i>Course à pied</i>	Place de la Navigation <i>CO Lausanne Marathon</i>
2 au 4 novembre (à confirmer)	IF Sport Forum <i>Conférence sportive</i>	Hôtel Beau-Rivage <i>Sportaccord</i>
7 et 8 novembre	25 <sup>ème</sup> Juniors Trophy <i>Curling</i>	Halle de curling à Ouchy <i>Curling Club Lausanne, section juniors</i>
14 et 15 novembre	Mémorial Charles Schenkel (37 <sup>ème</sup> édition) <i>Curling</i>	Halle de curling à Ouchy <i>Curling Club Olympique</i>
16 novembre	Récompenses aux sportifs lausannois méritants (35 <sup>ème</sup> édition) <i>Multi-Sports</i>	Casino de Montbenon <i>Service des sports</i>

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Daniel Bürgin (UDC), Jean-François Cachin (PLR), Johann Dupuis (La Gauche), Xavier de Haller (PLR), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Robert Joosten (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

**Rapport photocopié de M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur**

Présidence: M. Roland PHILIPPOZ

Membres présents : Mmes Elisabeth MÜLLER (en remplacement de M. Nkiko Nsengimana)  
Anna ZÜRCHER  
MM Valéry BEAUD, Daniel BÜRGIN, Jean-François CACHIN (en remplacement de M. Jacques Pernet), Johann DUPUIS, Xavier de HALLER, Jean-Daniel HENCHOZ (en remplacement de M. Jean-Pascal Gendre), Robert JOOSTEN

Pour SIPP : M. Marc VUILLEUMIER, Conseiller municipal  
M. Patrice SCHAUB, chef de projet, Sports

Pour Travaux : M. Laurent DUTHEIL, chef de division, RM

Notes de séance : M. Nicolas PITTET, adjoint au chef de service

Vendredi 6 novembre 2015 à 16h00, bâtiment administratif de Flon-Ville, salle de conférence N° 157

En introduction, M. le Municipal relève qu'outre la réponse au postulat, ce rapport-préavis permet de présenter, brièvement, les manifestations sportives organisées en Ville de Lausanne et la contribution de l'administration communale à leur tenue, en particulier en termes d'investissement humain. Il insiste sur le fait que les manifestations sportives organisées chaque année à Lausanne revêtent non seulement une importance manifeste pour les sportifs et les clubs concernés, mais aussi pour la ville, car elles contribuent à l'encouragement de la pratique du sport et à la promotion de l'image de Lausanne. C'est pourquoi, il importe de les soutenir. Dès le dépôt, puis lors de la prise en considération de ce postulat, la Municipalité a exprimé son soutien à l'idée de la tenue d'une manifestation de type SlowUp en collaboration avec les communes voisines. Il relève également les efforts soutenus, tant de la Municipalité que de ses services, pour la tenue d'un SlowUp reliant Vevey à Lausanne. La tenue d'une telle manifestation sur le seul territoire lausannois n'est pas possible (taille de la boucle, nécessité d'un parcours le plus plat possible, etc). Les contacts ont été fructueux avec les organisateurs de la manifestation allant de Vevey à Cully et très rapidement, l'idée d'une manifestation labellisée « SlowUp » a vu le jour et s'est concrétisée. Tant la Municipalité et ses services que le comité d'organisation n'ont pas ménagé leurs efforts pour aboutir à la tenue de cet événement. Toutefois, il n'a pas été possible de convaincre et de trouver un terrain d'entente avec la commune de Lutry.

Le postulant est déçu de la réponse défavorable, mais il exprime sa reconnaissance à l'égard de la Municipalité, de ses services et des organisateurs de la manifestation Vevey-Lavaux pour leurs efforts et avoir cru en ce projet. Il relève aussi la volonté d'aller plus loin que la demande du postulat, en accomplissant les démarches nécessaires à l'obtention du label « SlowUp » pour ce projet. Au vu des réactions positives suscitées par cette idée, il exprime son espoir que de nouvelles opportunités se présenteront, y compris du côté de Lutry.

La discussion fait émerger les questions des commissaires sur ce qui peut être demandé et attendu du Service des sports et de ses collaborateurs déjà très fortement impliqués dans le soutien et l'organisation d'un très grand nombre de manifestations sportives.

Les raisons qui ont poussé les autorités de la commune de Lutry à refuser le passage du SlowUp sont également examinées à la demande du postulant et d'autres commissaires. Il en ressort que, outre celles liées au blocage de routes, les craintes et le mécontentement des riverains et des commerçants ont compté dans la décision négative. Tant M. le Municipal que le Service des sports et plusieurs membres de la commission regrettent le poids de cet unique « non » sur l'ensemble du projet. Mais on est en droit d'espérer que, dans un avenir proche, une opportunité puisse se présenter.

Dans le cadre de la réponse au postulat, diverses pistes ont été étudiées, dont celle de la création d'une nouvelle manifestation mais il s'est avéré que se greffer sur une manifestation existante constituait la meilleure option, pour bénéficier de structures rodées et limiter l'implication des services communaux. D'autres parcours ont été étudiés, mais abandonnés en raison de la topographie difficile.

Le Service des sports tient à préciser que l'un des objectifs de la démarche entreprise en rejoignant le « Lausanne-Lavaux » était d'obtenir le label « SlowUp » par les instances en charge. Obtenir ce label aurait permis une reconnaissance nationale et de bénéficier des soutiens en matière financière, organisationnelle et de communication de l'organe faitier. Il importe de savoir que le nombre de manifestations pouvant être labellisées est limité et que le projet lausanno-veveysan aurait été le dernier à pouvoir bénéficier de cette appellation. L'occasion ne se représentera peut-être plus ...

Le postulant et d'autres commissaires soutiennent la formulation d'un vœu qui suscite une discussion animée, des commissaires montrant une compréhension de la position de Lutry et ne souhaitant pas mettre une pression jugée superflue. L'utilité et l'adéquation de la formulation d'un vœu est loin d'être unanime et, in fine, le postulant propose le texte suivant : « *La Commission émet le vœu que la Municipalité reprenne contact avec les autorités de Lutry en vue d'associer leur commune à l'organisation d'une manifestation de type « SlowUp » entre Lausanne et Vevey.* »

Le vœu est soutenu par

6 « OUI »

1 « NON »

3 « Abstentions »

La conclusion du rapport-préavis N° 2015/46 est acceptée par

10 « OUI »

0 « NON »

0 « Abstention »

Discussion

**M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Derrière ce titre se cache la notion de *slowUp*, donc une journée dédiée à la mobilité douce, au vélo, mais aussi à tout autre moyen de transport : marche à pied, roller et autres. Certains ont peut-être connu des *slowUp*, tels que ceux de la Vallée de Joux ou de Morat. L'idée est d'étudier la possibilité d'en faire un partiellement sur la Commune de Lausanne, notamment en lien avec des manifestations qui existent déjà.



C'est clair que le rapport-préavis me déçoit sur le résultat final, puisqu'il conclut avec l'impossibilité d'organiser une telle manifestation. Par contre, je suis extrêmement satisfait et reconnaissant de l'ensemble du travail effectué par l'administration, par la Municipalité, et aussi par les organisateurs de l'actuelle Journée de la mobilité douce Vevey-Lavaux, qui ont vraiment tout fait pour répondre positivement à ce postulat.

La Ville de Lausanne a pris justement contact avec les organisateurs de cette manifestation, qui se déroule aujourd'hui entre Vevey et Cully, pour la prolonger jusqu'à Lausanne. Il y a eu une entrée en matière positive de ces organisateurs et aussi du Canton, à travers notamment la question des routes et de la gendarmerie. Il y a eu une réponse positive de toutes les communes traversées, toutes sauf une, malheureusement, la Commune de Lutry, qui a refusé, contre tous et toutes.

Aujourd'hui, on ne peut que prendre acte de cette situation. Toutefois, il est intéressant de noter que la Municipalité avait poussé l'exercice jusqu'à demander la labellisation *slowUp*, ce qui n'était pas forcément la demande du postulat, mais tant mieux. D'ailleurs, cette instance nationale l'avait déjà donnée, donc tout était prêt pour organiser cet événement le 26 juillet 2015, sauf l'accord de la Commune de Lutry.

Face à ce refus, l'idée est de poursuivre le dialogue. Peut-être que, quelques mois ou années passant, et ne se trouvant pas dans la précipitation – la date tombait très vite – qu'avec un peu de recul, en poursuivant les discussions, ce sera possible d'aller de l'avant. Je recommande donc d'accepter la réponse à mon postulat, le rapport-préavis 2015/46, avec, une fois de plus, les remerciements à la Municipalité. La commission a émis le vœu que les efforts soient poursuivis pour que, d'ici une année, ou deux, qui sait, on puisse organiser cet événement vraiment festif pour toute la population, entre Vevey et Lausanne.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Comme M. Beaud, le groupe PLR acceptera la réponse municipale au postulat Beaud. Il aurait été intéressant d'organiser un *slowUp*. Cela donne une animation positive. En revanche, on ne peut que comprendre la Municipalité de Lutry, puisque cela aurait bloqué Lutry un dimanche de plein été. En effet, la Commune de Lutry n'est traversée que par une seule route, et elle aurait été fermée à toute circulation. On ne peut pas lui en vouloir, bien au contraire. Peut-être qu'un *slowUp* pourra être organisé dans les hauts de Lausanne. Pourquoi forcément au bord du lac ? Il y a bien d'autres possibilités. C'est vrai que le *slowUp* doit avoir lieu sur des trajets plats, ce qui le rend bien assez difficile à Lausanne. Enfin, on ne peut que comprendre la réponse de la Municipalité de Lausanne et celle de Lutry.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – L'année dernière, pour fêter la fin des travaux à Chailly, la Direction des travaux, en collaboration avec l'association Lausanne 2020, avait organisé un petit *slowUp* entre Chailly et Chailly-Village, qui a rencontré beaucoup de succès. Comme l'a dit M. Pernet, pourquoi ne pas faire, de temps en temps, des *slowUp* dans des quartiers en fermant une rue et en la rendant festive ?

La discussion est close.

**M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur :** – Même si le Conseil ne vote pas les vœux, la commission en a formulé un, que je vous faire connaître. La commission émet le vœu que la Municipalité reprenne contact avec les autorités de Lutry en vue d'associer leur commune à l'organisation d'une manifestation du type *slowUp* entre Lausanne et Vevey. Ce vœu n'a pas recueilli l'unanimité, mais il a été accepté par 6 oui, 1 non et 3 abstentions. Pour ce qui est de la conclusion de la commission, elle a accepté la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud avec regret, mais avec 10 oui et sans abstention.

**Le rapport-préavis est adopté sans avis contraire et quelques abstentions.**

## **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2015/46 de la Municipalité, du 23 juillet 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud, intitulé « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! ».

---

### **Postulat de M<sup>me</sup> Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Nicole Graber (Les Verts), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Georges-André Clerc (UDC), Anne-Lise Ichters (PLR), Alain Jeanmonod (PLR), Pedro Martin (Soc.), Johan Pain (La Gauche), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

#### **Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice**

Membres : M. Eddy ANSERMET, Libéral-Radical  
M. Georges-André CLERC, UDC  
Mme Anne-Lise ICHTERS, Libéral-Radical  
M. Alain JEANMONOD, Libéral-Radical – (rempl. de M. Henri KLUNGE)  
M. Pedro MARTIN, Socialiste  
M. Johann PAIN, La Gauche  
M. Jacques-Etienne RASTORFER, Socialiste  
**Mme Maria VELASCO, Les Verts – postulante**

Présidente de séance :

Mme Nicole GRABER, Les Verts

Excusé : M. Namasivayam THAMBIPILLAI, Socialiste

Représentants de l'administration :

M. Olivier FRANÇAIS, directeur des Travaux  
M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service des routes et de la mobilité  
M. Laurent DUTHEIL, chef de la division Espaces publics, Service des routes et de la mobilité

Procès-verbal :

M. Claude GIGANDET, team Rédaction, Service des routes et de la mobilité

Lieu : Direction des Travaux

18, rue du Port-Franc, 3<sup>e</sup> étage, salle 368

Date : **mercredi 4 février 2015**

Début et fin de séance : **de 8h à 9h15**

Après présentation des membres de l'administration par M. le directeur des Travaux, la parole est donnée à la postulante qui rappelle l'objectif de son postulat:

**En se basant sur le futur PDCOM, prendre l'initiative d'une requalification de l'espace public. La place Centrale devant subir des travaux à l'occasion du chantier**

**du Grand Pont et l'arrivée du tram, cette place est une bonne candidate à des changements visant à améliorer la qualité de vie des habitants.**

Le directeur des Travaux se déclare étonné par le postulat car, à l'entendre, il a pris l'initiative dès 2009 d'une requalification globale du Centre Ville, de la Place de la Gare à la Riponne, avec la création de rues piétonnes. Il s'agirait bien de ses idées, qui sont par ailleurs intégrées au PDCOM.

La discussion ne se focalise ensuite pas sur les mérites de chacun, mais bien sur plusieurs points qui vont de pair avec une requalification des espaces publics.

**Le stationnement et la situation actuelle**

La place Centrale offre actuellement 43 places pour voitures (payantes), 1 place handicapés et 59 places (non payantes) pour les deux-roues.

La nécessité de maintenir des possibilités de stationner est largement partagée par la commission. On relève qu'il est difficile de stationner, ou que la situation actuelle (coexistence trafic / piéton) est satisfaisante. Mais pour la majorité des commissaires, la nécessité de rendre la place piétonne est une évidence.

Le stationnement des deux-roues en parking souterrain est également évoqué.

**Calendrier d'une requalification**

Les échéances ne sont pas vues de la même manière par l'initiateur que par le directeur des Travaux. Si l'un voit en l'arrivée du tram une occasion toute choisie, l'autre envisage déjà l'horizon de la prochaine mutation urbaine qui serait le prolongement du tram vers l'est ou le nord de la ville. Il envisage donc de n'apporter une modification à la situation actuelle qu'en y intégrant les décisions sur le prolongement éventuel du tram, soit d'ici 6 à 12 ans.

**Les arbres en milieu urbain**

L'adjonction d'arbres doit être faite avec prudence car il est préférable qu'ils disposent d'un bon volume aérien et souterrain pour créer un espace de verdure. Surtout, ils doivent être choisis, en fonction de leur essence (adaptée aux conditions urbaines) et leur emplacement en fonction de l'important réseau de conduites, câbles, etc. qui parcourt le sous-sol. Il est donc impératif de respecter toutes ces contraintes.

**Etendue de la réflexion**

On évoque le modèle d'Anvers où l'on souhaite limiter l'accès du centre ville aux voitures et où le stationnement est proposé en périphérie, connectée par un réseau de transports publics. Exemple illustrant que la réflexion pourrait être étendue.

L'idée d'avoir une réflexion qui ne se limite pas à la seule Place Centrale semble recevoir l'appui de tous les membres qui s'expriment, ainsi que du directeur des Travaux qui a d'ailleurs inscrit cette réflexion au PDCOM.

La postulante rejoint l'idée d'une extension de sa proposition à une réflexion globale pour les places lausannoises.

Comme il n'est pas possible de modifier l'objet d'un postulat, la présidente propose d'ajouter un vœu dont la teneur est la suivante:

**« Ouvrir une réflexion stratégique de requalification des places lausannoises ».**

**Conclusions de la commission**

Le vœu est **accepté à l'unanimité**. La prise en considération du postulat de Mme Velasco recueille **trois voix pour, une voix contre et cinq abstentions**.

## Discussion

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice** : – Je prie déjà le Conseil d’excuser cette permutation. Je pensais que le dernier point prendrait plus de temps. La commission a fait émerger un vœu d’élargissement du débat sur l’ouverture d’une réflexion stratégique sur la requalification des places lausannoises en général.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts)** : – Que dire de plus que ce qui a déjà été exprimé lors de la commission, si ce n’est d’insister sur le besoin d’espace et de fluidité pour la mobilité piétonne dans cette zone, où les utilisateurs des transports publics seront de plus en plus nombreux ?

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Le postulat de M<sup>me</sup> Velasco pose plusieurs questions. Il y a tout d’abord la question de la place de la voiture au centre-ville. Il y a ceux qui y tiennent mordicus, qui pensent qu’on ne peut pas s’en passer, que les commerces vont périr, qu’on a déjà bien assez concédé de place aux piétons, voire aux vélos, et qu’en gros, cela suffit. Et il y a ceux et celles qui aimeraient bien que des places de parc deviennent des places tout court, voire des parcs tout court, et que la voiture se taille encore aujourd’hui la part du lion dans la ville.

Il faut bien remarquer un effet de génération. La mienne, qui tient à la voiture, qui en a eu une dès sa prime jeunesse, promesse de liberté sans limites. Aujourd’hui, nombreux sont les plus jeunes qui n’ont pas la même vision, pour qui la voiture est synonyme de pollution, d’espaces confisqués et de perte de relations sociales – c’est ce que démontrent des études –, d’impossibilité de laisser les enfants jouer sans surveillance. On nous l’a dit, le taux de motorisation baisse de manière significative à Lausanne. Et nous devons en prendre acte.

Il y a aussi la question de l’utilité d’une place. Les places ont rempli de multiples fonctions par le passé : place du marché pour nombre d’entre elles, places accueillant des fontaines, comme on l’a vu précédemment. Au fil du temps, la plupart sont devenues des parkings par commodité, puisqu’elles offraient l’espace nécessaire. J’ai connu la place Saint-François avec des voitures parkées au nord ; la Rolls de M. Simenon venait se parker tous les samedis matin et le chauffeur attendait au volant, tandis que M<sup>me</sup> et M. faisaient leurs emplettes à la rue de Bourg. Qui imaginerait aujourd’hui remettre des voitures sur cette place ?

Qu’on se rappelle, plus proche de nous, la place Pépinet avant sa mutation. Elle était aussi essentiellement un parking. Sa transformation en a fait un lieu beaucoup plus fréquenté, où l’on ne se contente pas de passer, mais on s’arrête sur un banc – pas très confortable, il est vrai –, où les terrasses de bistros font régulièrement le plein à la belle saison et où les enfants peuvent courir après les pigeons. Bien que zone piétonne, elle laisse la place aux livreurs, à la dépose-minute et à l’accès aux riverains.

La place Centrale est aussi magnifique par sa configuration en arrondi et les arches du Grand Pont, qui la ferment à l’ouest. Comme pour la place Pépinet, il sera sûrement possible que des exceptions permettent l’accès à certains commerces ; je pense en particulier à celui qui vend des machines à laver et des télévisions, difficiles à transporter sur son dos. On sait aussi que la place Centrale deviendra le bureau du chantier des Axes forts, et un simple container ne suffira pas ; de toute évidence, toute la place sera réquisitionnée pour les bureaux de ces vastes chantiers. Les automobilistes auront donc le temps de pratiquer un sevrage de places de parc à cet endroit.

On parle donc d’un horizon à long terme, après les chantiers. Notre rôle est de préparer l’avenir, de construire une ville qui fait place aux inspirations des nouvelles générations, qui voient la vie et la ville autrement. Nous soutenons le vœu émis par la commission demandant à la Municipalité d’ouvrir une réflexion globale sur les places lausannoises.

Nous soutenons aussi le postulat de M<sup>me</sup> Velasco à une grande majorité, qui en sera le premier élément.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice :** – Les conclusions de la commission sont les suivantes : le vœu d'ouvrir une réflexion stratégique de requalification des places lausannoises a été accepté à l'unanimité ; le postulat a été pris en considération par 3 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est pris en considération par 38 voix contre 22 et 9 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Pétition de M<sup>me</sup> Lilly Bornand et consorts (600 signatures) : « Pour une ville sans prostitution de rue »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

**Rapport photocopié de la Commission des pétitions de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur**

Présidence a. i. :	Xavier de Haller
Membres présents :	Caroline Alvarez Henry ; André Gebhardt ; Anne-Lise Ichtters ; Henri Klunge ; Johan Pain ; Francisco Ruiz Vazquez (rapporteur).
Membres excusés :	Sandrine Schlienger ; Maria Velasco ; Anna Zürcher
Représentant-e-s de la Municipalité :	Grégoire Junod., directeur du Logement et sécurité publique
Secrétariat:	Frédéric Tétaz
Pétitionnaires :	Lilly Bornand ; Walter Padula.

Lieu : salle Vuillermet

Date : 12 novembre 2015

Auditionnés, les pétitionnaires font valoir plusieurs arguments à l'appui de leur demande, relativement ouverte, de trouver des solutions pour améliorer la cohabitation entre riverains de la zone de Sévelin – Sébeillon et les personnes pratiquant la prostitution :

- Le bruit (cris, voitures, etc.) généré par l'activité de prostitution péjore la qualité de vie dans le quartier ;
- Cette activité se pratique dans des conditions d'hygiène discutables qui requièrent des nettoyages fréquents ;
- Alors que l'activité se déroule sur domaine public, elle est insuffisamment contrôlée et entre en conflit avec d'autres activités qui devraient s'y dérouler ;
- La restriction des horaires et des zones est possible selon le droit en vigueur, ainsi que l'a démontré récemment une jurisprudence du Tribunal fédéral sur un cas zurichois ;
- Il existe aujourd'hui d'autres moyens de mise en contact des personnes pratiquant la prostitution avec leurs clients que le racolage de rue, moyens qui génèrent nettement moins d'effets collatéraux.

Enfin, les pétitionnaires font état de doute sur l'acceptabilité éthique de la prostitution en tant qu'activité, notamment parce qu'elle se fonde sur des rapports inégalitaires entre les sexes.

Au cours de la discussion, les pétitionnaires exposent leur souhait de voir le quartier évoluer, se tranquilliser, avec notamment une diminution importante de la circulation des voitures, que l'arrivée du tram Lausanne-Renens devrait d'ailleurs favoriser. Tous deux sont propriétaires, et donc attachés sur le long terme à cette partie de la ville.

Au cours de la discussion, il est notamment rappelé que l'exercice de la prostitution est, en Suisse, assez strictement protégé, y compris sur le domaine public, par la liberté économique inscrite dans la Constitution.

Il faut des motifs très sérieux pour la restreindre, ainsi que l'a démontré une invariable jurisprudence. La taxation de cette activité nécessiterait qu'elle soit reconnue comme un usage accru du domaine public, ce qui ne va pas de soi.

Quant aux mesures mises en consultation par la Municipalité, elles sont jugées très intéressantes par les pétitionnaires, qui relèvent cependant que la construction de nouveaux logements dans le quartier et à proximité de la zone réduite qu'envisageait l'avant-projet pourra soulever de nouveaux enjeux de cohabitation à l'avenir. Ces mesures contribueraient cependant à apaiser la situation de façon pragmatique par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui.

Après avoir pris congé des pétitionnaires, la commission débat du traitement à proposer pour cette pétition.

Le représentant de la Municipalité confirme que suite à la consultation un préavis est bien prévu.

Considérant que le débat sur cet objet permettra de mener le débat de façon large et en tenant compte de la position des signataires de la pétition examinée (même si celle-ci n'a pas encore été formellement traitée à ce moment), la commission décide

*A l'unanimité, les membres de la commission des pétitions présents décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*

Discussion

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Je propose, au nom du groupe PLR, le renvoi à la Municipalité pour étude et communication, voire d'englober cette pétition dans la réponse attendue au postulat que j'ai cosigné, intitulé « Une solution à l'inquiétude des travailleuses du sexe ».



**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts) :** – Les Verts appellent également au renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Cela fait un moment qu'on attend des réponses à nos questions sur la prostitution dans le quartier de Sévelin. Chaque fois qu'on parle de prostitution dans cet hémicycle, on demande quand elles arriveront, et elles n'arrivent toujours pas.

La position des Verts est particulièrement ferme à ce niveau. On souhaite que la question de la prostitution ne soit pas éliminée complètement de la rénovation, de la remise aux normes et de la nouvelle urbanisation du quartier de Sévelin. On s'attend, au contraire, à ce qu'elle soit prise en compte globalement, que la prostitution reste au sein de ce quartier et que l'on réfléchisse enfin à une possibilité que la Municipalité mette à disposition un espace où les prostituées pourront faire leur travail de manière sûre et avec un minimum d'hygiène. C'est la position des Verts depuis un moment, et nous la répétons ici, une nouvelle fois, en attendant les réponses de la Municipalité.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – C'est un élément de plus dans un dossier déjà très volumineux, à une question véritablement cruciale suite à la fermeture de la maison et des studios de la rue de Genève. Je signale à ce propos que mon collègue Eddy Ansermet et moi-même, à la Commission de gestion, suivons ce dossier de près.

J'abonde dans le sens des propos de M<sup>me</sup> Léonore Porchet, qui dit qu'il faut trouver un quartier qui présente toutes les caractéristiques permettant l'exercice de cette activité, mais il est évident qu'à part le Chalet-à-Gobet, il est difficile de trouver un quartier qui ne soit pas trop loin du centre et pour lequel l'exercice de cette activité ne génère pas de nuisances incompatibles avec la vie nocturne, notamment l'habitat. Donc, personnellement, et au nom de mon groupe, je ne m'étonne pas de ce que la sortie de ce préavis prenne du temps, car il s'agit d'un sujet complexe et ardu. Pour ma part, je prends le fait de l'allongement de ce délai comme quelque chose de pas du tout rédhibitoire, mais qui témoigne bien du fait que c'est une question grave. Nous attendons, avec la patience qu'il faut, la sortie de ce préavis.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Le groupe La Gauche est sur la même position que Les Verts, exposée par M<sup>me</sup> Porchet. Mais, plus le temps passe, plus mon inquiétude grandit ; plus les constructions du côté de Sévelin se développent et plus on risque, un jour, d'arriver à une situation où le fait accompli des bâtiments construits, les plaintes s'accumulant de la part des habitants, la Municipalité décidera de dire qu'il n'y aura plus de prostitution, ou, plus subtilement – et c'est un sentiment que j'ai sur ce qui se passe –, que la zone serait restreinte à peau de chagrin, avec tous les conflits que cela pourrait déclencher entre travailleurs et travailleuses du sexe. Il y aurait une élimination naturelle – si l'on peut dire – par rétrécissement de l'espace.

Je ne trouve d'ailleurs pas très drôle la remarque de M. Chollet, qui disait que le seul endroit acceptable serait le Chalet-à-Gobet. Cela en dit long sur la considération qu'on a pour les travailleurs et travailleuses du sexe, qui sont des indépendants, comme n'importe quel autre, finalement.

La droite devrait prendre la défense – il y a M. Henchoz et M. Klunge, sauf erreur, mais d'autres membres de la droite aussi – de ces travailleurs et ces travailleuses indépendants qui, à moins qu'on ait un sens moral spécialement aiguë ou différent du mien, sont des gens absolument comme vous et moi. Je trouve peu respectueux de dire qu'elles iront au Chalet-à-Gobet. Je me dis même que, finalement, avec Les Verts, et peut-être les socialistes, ou certains membres du PLR, mais pas de l'UDC, on devrait déposer une motion demandant que le quartier actuel de la prostitution soit maintenu tel qu'il est.

Toujours est-il que cette pétition est assez pauvre dans ses termes et parle de dévalorisation du quartier et d'image négative, quelque chose que je trouve assez triste et peu respectueux. Comme je l'ai dit une fois ou l'autre, il y a beaucoup d'enfants, il y a beaucoup de gens qui ont vécu à Pigalle à Paris. A ma connaissance, ils ne sont pas tous devenus des délinquants. Le quartier de Pigalle est même devenu assez fréquenté par des

gens très bien. Sur ce, je recommande le renvoi de cette pétition pour étude et communication.

La discussion est close.

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur** : – A l'unanimité, donc par 7 voix, la commission décide de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication sans avis contraire et 1 abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M<sup>me</sup> Lilly Bornand et consorts (près de 600 signatures) : « Pour une ville sans prostitution de rue » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Gianni John Schneider (Soc), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Alix-Olivier Briod (PLR), Valentin Christe (UDC), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Séverine Evéquo (Les Verts), Elisabeth Müller (Les Verts), Charles-Denis Perrin (PLR), Janine Resplendino (La Gauche), Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

#### **Rapport photocopié de M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur**

Membres présents :

M. Gianni John Schneider, président-rapporteur, Mmes et MM. Decollogny Anne-Françoise, Thambipillai Namasivayam, Perrin Charles-Denis, Briod Alix (remplaçant de Calame Maurice), Ansermet Eddy, Evéquo Séverine, Müller Elisabeth (remplaçante de Michaud Gigon Sophie), Christe Valentin, Resplendino Janine (remplaçante de Knecht Evelyne)

Représentants de la Municipalité :

Mme Germond Florence, directrice des Finances et du patrimoine vert

M. Balestra Etienne, adjoint au chef de Service des parcs et domaines (SPADOM)

Mme Aubert Pascale, déléguée à la nature, Service des parcs et domaines (SPADOM)

Prise des notes de séance :

Mme Ghalouni Stéphanie, Service des parcs et domaines, que nous remercions pour son travail.

Le président ouvre la séance et donne la parole à Mme la municipale Florence Germond pour présenter ses collaborateurs.

Il donne ensuite la parole à la postulante Mme Séverine Evéquo pour présenter son postulat.

La postulante annonce que la motion est transformée en postulat, proposition plus opportune par rapport aux compétences sollicitées par le texte.

Le président remercie la postulante de sa démarche. En effet, à la lecture de la motion, la plupart des compétences sont municipales.

La postulante donne quelques éléments clés de compréhension de ce postulat qui est relativement complexe dans ses concepts. Elle souhaite tout d'abord expliquer, à l'attention des commissaires, ce qu'est un réseau écologique.

Un réseau écologique est une continuité d'espaces qui servent la nature dans l'espace urbain ou dans le grand territoire. Les grands corridors à faune (corridors biologiques) permettent à la faune de transiter dans le territoire. Le réseau écologique est une suite logique d'espaces verts, entre autres, liés les uns aux autres et qui permettent à la faune et à la flore de transiter.

La compréhension de cette notion est essentielle dans le cadre de ce postulat dont le but recherché est la mise en œuvre de cette connectivité dans l'espace urbain. Cela permet à la biodiversité d'exister dans cet espace. S'il n'y a aucune connectivité avec l'espace du grand territoire, qui est plutôt rural (des bouts de forêts, des cours d'eau qui rentrent, des parcs en lien avec l'extérieur), la biodiversité dans l'espace urbain s'amointrit.

Cette notion est portée, non seulement par les communes, mais elle est surtout portée à ce jour par la Confédération. En effet, dans sa stratégie biodiversité, la Confédération a inscrit cette notion comme un objectif.

Il est mentionné dans le postulat au 2<sup>ème</sup> paragraphe :

*D'ici à 2020, la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques soient préservées et que la population ait accès à la nature là où elle habite et dans des zones de détente de proximité.*

La postulante explique que cet objectif est complexe, toutefois, le souhait est que cet espace urbain, plutôt que d'être une masse qui empêche la nature et certaines populations d'animaux de transiter, devienne un élément de connexion lui aussi. Pour ce faire, il s'agit d'aménager la nature en ville d'une certaine manière.

Le réseau écologique est une priorité au niveau de l'espace urbain, la commune de Lausanne l'a déjà identifié comme tel, elle a mis en œuvre une étude pour mieux distinguer ces éléments. Cette étude est aujourd'hui à disposition et on peut discerner les zones où il y a des enjeux pour le réseau écologique, ces continuités biologiques. Maintenant, il n'y a plus qu'un pas à faire entre cette étude et sa mise en œuvre.

Cela implique d'intégrer beaucoup de documents différents, ce qui est évoqué en fin de postulat. Il existe différents documents-cadres qui sont produits pour le projet d'agglomération, il y a un règlement du plan général d'affectation (PGA) qui lui-même est un levier pour mettre en œuvre ce réseau, des plans partiels d'affectation (PPA), des concours d'architecture et d'urbanisme, des autorisations de construire et puis des contrats de droit distinct et permanent de superficie (DDP). Cela représente un panel d'opportunités pour dire « ici, c'est nécessaire de le faire ».

La postulante explique son insistance par le fait qu'au niveau des planifications, malheureusement on se dit que cela se fera plus tard et plus tard quand les gens sont dans la mise en œuvre, ils aimeraient pouvoir se raccrocher à des éléments concrets dans un document-cadre. On remarque que c'est ce lien qui est important. Voilà l'un des buts de ce postulat. Les autres acteurs de l'aménagement urbain, l'urbanisme mais aussi les acteurs immobiliers, les propriétaires de biens-fonds puissent être mis au courant de cet enjeu fort, c'est aussi une action en tant que telle qui est sollicitée.

Le président ouvre la discussion générale.

La Municipalité salue ce postulat qui touche une thématique qui lui est chère.

C'est en effet un problème relativement complexe, qui n'est pas facilement compréhensible du grand public. Un travail de vulgarisation est en cours pour ces termes de réseau écologique car c'est un enjeu essentiel pour le développement d'une ville pour les générations à venir. La Ville en est consciente. Un postulat amène toujours l'administration à renforcer son travail même si évidemment du côté de la Municipalité et des services, ils sont complètement convaincus. C'est toujours bien de pouvoir aller au-delà et développer ces thèmes pour faire passer ces messages. Un accent fort a été mis depuis le début des législatures sur ces enjeux. La Municipalité relate un élément technique pour mieux faire comprendre ce qui a d'ores et déjà été mis en place : la plupart des consultations de projets urbanistiques de la Ville (PPA, etc.) n'arrivait pas à l'équipe nature, il n'y avait pas de consultation formalisée sur les aspects « nature ». C'est maintenant le cas depuis 3-4 ans où vraiment chaque PPA, chaque gros projet Ville (CFF, Métamorphose, Pôle Gare, la quatrième voie CFF) passent systématiquement par le service des parcs et domaines, par le biais de plusieurs analyses qui sont faites (les aspects paysagers, les aspects nature, etc.). Ce travail va permettre la Municipalité de renforcer sa participation à toutes les consultations pour bien expliquer ce qu'elle fait.

La Municipalité explique encore que si l'obligation de végétaliser les toitures est déjà mentionnée au stade des PPA, ce n'est pas le fruit du hasard, c'est tout un travail qui a été réalisé à l'interne pour réunir ces différents éléments. Aujourd'hui, par exemple c'est une évidence d'avoir des toitures végétalisées dans les PPA, ce qui n'était pas le cas il y a encore 2 ou 3 ans. Il y a tout un travail d'information au sein de l'administration pour aller précisément vers les aménagements que la postulante évoque, à savoir intégrer cela dans les différents documents d'affectation du sol.

La Municipalité propose de faire circuler l'étude<sup>18</sup> dont la postulante fait mention, pour permettre aux commissaires d'en prendre connaissance.

La Municipalité précise qu'elle est leader dans ce projet mené en collaboration avec le SDOL, Mme Germond étant cosignataire de ce document. Si les commissaires le souhaitent, un exemplaire de cette étude peut leur être envoyé par la poste.

La Municipalité précise que les différents maillages écologiques, comme l'a expliqué la postulante, sont connus (les maillages forêts, zones sèches, zones humides, les prairies, etc.). Un très bon état des lieux existe, la situation est connue. Maintenant, comme le précise la postulante, ce qui est extrêmement important c'est de la mettre en œuvre.

La Municipalité précise que ce postulat posé sous forme de motion aurait été problématique car pas dans les compétences du Conseil communal. Dès lors, sous cette forme, la Municipalité pourra répondre de façon complète et de donner toutes les informations.

De dire également, au-delà de la thématique abordée par le postulat, il y a la question de la planification, pour le PPA, le potentiel d'amélioration des DDP. Ce postulat permettra d'affiner encore davantage les procédures au sein de la Ville.

Au-delà des planifications, il y a toute une série de projets qui sont lancés, notamment la renaturation du lac de Sauvabelin, le parc naturel périurbain du Jorat, la renaturation de la Chamberonne (embouchure au parc Bourget) avec l'enjeu de préserver des zones de délasserment pour le public, un beau projet à mettre en place dans le cadre du maillage écologique, en collaboration avec l'Etat (financement Confédération, Canton, Commune). Voilà encore exemple de projet nature.

<sup>18</sup>01/2014 - Réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois  
Etude cible des composantes biologiques  
Synthèse et fiches de mesures

Le président remercie la Municipalité et pose la question suivante : ce postulat concerne-t-il deux directions ?

La Municipalité explique qu'étant dans la planification urbaine, le postulat va toucher la Direction des travaux et la Direction du logement et sécurité publique. L'Administration a l'habitude de travailler en « multidirections ».

La Municipalité précise également que le projet du PDCom actuellement en élaboration tient également compte du maillage écologique. Quant au RPGA, force est de constater que beaucoup de points doivent être améliorés (places de jeux, etc.), il n'est pas en totale cohérence par rapport à l'étude susnommée (maillage écologique, voir note de bas de page). L'adaptation du PGA aura lieu après l'adoption du PDCom. Le président donne la parole aux commissaires.

Un commissaire exprime qu'à la conclusion des explications de la Municipalité, beaucoup de choses se font déjà et de fait, se pose la question de l'utilité de ce postulat.

Le commissaire estime que ce postulat arrive comme la grêle après les vendanges. Donner la possibilité aux renards d'arriver en ville ... ils y sont déjà finalement.

Le président donne la parole à la postulante.

La postulante salue tout le travail mis en œuvre par la Municipalité, c'est remarquable et souligne que toutes les villes n'ont pas ces outils-là. En ayant conscience de cela, la postulante a malgré tout souhaité déposer une initiative en ce sens simplement pour donner un signal fort. On est dans une phase où beaucoup de choses se font avec les bonnes volontés mais quand on arrive auprès d'acteurs qui sont moins enclins à mettre en œuvre, c'est là que c'est important d'avoir une ligne directrice inscrite dans des documents-cadres.

A l'heure actuelle, quand bien même cela se fait de plus en plus, ce n'est pas suffisant de l'avis de la postulante. On doit pouvoir mettre en évidence, par le biais de supports, les lieux dont l'enjeu est présent.

Etant elle-même professionnelle dans ce domaine, la postulante se rend compte des difficultés d'aller auprès des acteurs et de leur dire « ici c'est important, il y a un enjeu réel ». Les gens se demandent pourquoi. Pour eux, la seule présence d'espaces verts suffit. C'est sur cette notion de qualité d'espaces verts qu'il faut travailler. Il faut pouvoir franchir cette étape supplémentaire pour expliquer les raisons de cette importance et pouvoir aller vers quelques exemples de mesures.

La postulante cite en exemple le RPGA qui n'est pas suffisant, or aujourd'hui la ville se densifie sur la base de ce règlement. C'est aujourd'hui, lorsque l'on doit négocier avec un acteur qui estime s'être acquitté de son devoir de répondre au PGA (tant d'arbres plantés, tant d'espaces verts au sol), qu'on devrait pouvoir apporter une notion qualitative ce qui est impossible aujourd'hui. C'est dans cette logique qu'il faut travailler et ce également pour les PPA. L'étude nous permet d'identifier où sont les enjeux, où il est nécessaire d'apporter une qualité aux espaces verts. Apporter une notion de qualité est encore un des buts de cette initiative.

Un autre commissaire exprime la nécessité d'inscrire ces principes afin de pouvoir s'y référer ultérieurement, pas simplement sur les paroles et la conviction du municipal en place. La deuxième chose très importante est la qualité du « vert ».

Ce commissaire évoque un exemple parlant : un espace vert autour d'une habitation comprenant une garderie (APEMS), en application des normes en vigueur, du gazon a été semé, un triangle bétonné sur lequel est posé un jeu pour enfants a été créé, endroit où personne n'ira jamais.

Ce commissaire explique que la question de la qualité c'est aussi cela. Il se dit favorable à ce que ces grands principes soient appliqués et à ce que la Municipalité et les services concernés soient sensibles aux petits domaines qui font aussi le maillage de ces éléments

de cheminement écologique et favorisent la biodiversité. Lorsque l'on plante du gazon, on ne favorise pas la biodiversité.

Ce commissaire pense que la Ville peut vraiment faire plus (potentiels dans les DDP où devrait figurer un chapitre dédié à cette thématique).

Un autre commissaire demande à la postulante quelques exemples de maillages écologiques.

La postulante répond que l'un des plus évidents est le maillage forestier, les forêts entourent la ville et pénètrent dans la ville, même si certains massifs sont un peu déconnectés les uns des autres. Le maillage des prairies maigres (sèches), on a des prairies qui sont à l'intérieur de la ville et en ne faisant apparaître que celles-ci, on se rend compte que dans certains secteurs, il y a une concentration de prairies plus importantes qu'à d'autres endroits de la ville. Des « pénétrantes », des cours d'eau eux-mêmes sont de véritables corridors biologiques.

La Municipalité complète en précisant que les voies CFF représentent un corridor biologique extrêmement important. D'où l'attention toute particulière apportée dans les nouveaux projets de la quatrième voie CFF, Pôle Gare, dans lesquels Mme Aubert a mis tout en œuvre pour défendre ces enjeux.

Un autre commissaire demande à la postulante la signification du mot « prairiale » qui ne figure pas dans le dictionnaire.

La postulante répond que cela fait référence à la prairie. C'est simplement un jargon professionnel.

Le président souligne la remarque d'un commissaire, à savoir la nécessité d'avoir une sorte de lexique dans lequel seront consignés les termes exacts de la procédure à suivre de ce qu'il se fait et de comment il se fait, de manière à ce que ce soit plus clair pour l'ensemble du plénum et de la population.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Vote de la commission

***Au vote, la commission propose au Conseil communal à une très belle unanimité, la prise en considération du postulat.***

Discussion

**M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur :** – La motion – j'insiste sur ce mot – de Séverine Evéquo et consorts ne pouvait pas être une motion. En ma qualité de président de la commission, j'ai tout de suite attiré l'attention de la motionnaire pour transformer sa motion en postulat ; malheureusement, la plupart des demandes de la motion sont de compétence municipale et ne peuvent pas faire l'objet d'une motion, mais seulement d'un postulat. Elle a tout de suite accepté et nous avons ouvert une discussion générale sur ce postulat.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts) :** – Par cette initiative, les Verts souhaitent que la Municipalité accélère le rythme dans la mise en œuvre du réseau écologique. Sur le terrain, cela veut dire semer des prairies fleuries, créer des toitures végétalisées, aménager des habitats pour le hérisson au fond du jardin, redonner un espace à un cours d'eau, planter une haie de buissons de la région. Sur les plans, et dans les documents, cela veut dire réserver des espaces dans les planifications et indiquer qu'elles doivent obtenir une certaine qualité. Dans un concours, cela veut dire définir et annoncer les critères de qualité pour la végétalisation.

Constat est fait que cet enjeu n'est pas suffisamment intégré dans les documents-cadres qui régissent le développement urbain, et je vais vous donner quelques exemples. Je précise



que j'ai moi-même travaillé pour la Ville de Lausanne, pour le Service des parcs et domaines, et que j'ai assumé la fonction de répondante Arbres et Police des constructions. Parlons construction. Dans la mise en œuvre d'un projet d'immeuble, de nombreux acteurs interviennent ; d'abord l'architecte, puis, souvent, une entreprise générale, un sous-traitant pour les aménagements extérieurs, voire les locataires ou les propriétaires qui ont déjà intégré le logement sans que le projet soit terminé. Les bonnes volontés politiques, les promesses faites au moment de la dépose d'autorisations sont vite perdues ou oubliées. A quoi se raccrocher alors ?

Autre exemple, quand vous travaillez, en tant qu'administration, avec le lauréat d'un concours qui défend bec et ongles son projet artistique truffé de graminées horticoles, sur quoi vous basez-vous pour intégrer les enjeux du réseau écologique ? N'est-ce pas de la biodiversité ? La qualité que nous souhaitons pour Lausanne doit être communiquée et inscrite pour que ces enjeux soient portés jusqu'au bout d'un projet. Les prescriptions du chapitre 3.5 du RPGA sont obsolètes pour concrétiser le réseau écologique. Il n'est pas suffisant de promouvoir uniquement des surfaces d'espaces verts si ceux-ci représentent un vulgaire gazon sur une dalle toiture, laissant un petit mètre cube de terre pour un futur arbre, soi-disant majeur, qui finira en vulgaire tuteur.

La Ville de Lausanne a eu, il y a quelques années, l'excellente idée de lancer une étude sur le réseau écologique. Cette étude est terminée. Elle inventorie les mesures importantes à prendre pour maintenir et favoriser le réseau écologique. Il est simplement nécessaire de veiller à communiquer ces attentes et les inscrire dans les documents-cadres. Pour mémoire, je le rappelle ici l'enjeu identifié dans la stratégie biodiversité suisse : d'ici à 2020, la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans les zones de détente de proximité.

La commission a été informée que la Municipalité et son administration vont de l'avant dans la mise en œuvre du réseau écologique. La présente initiative vise simplement à consolider la politique déjà menée et, je le précise, avec brio par la Municipalité. Je vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – J'essaie de comprendre ce que veut réellement, et surtout concrètement M<sup>me</sup> la postulante. Lausanne est une ville verte. Nous en sommes fiers. Je crois qu'il n'y a personne dans cette salle, quel que soit son groupe politique, qui le conteste et qui ne soit pas fier de cette verdure.

Lausanne est une grande propriétaire terrienne, agricole et forestière. A ce titre, et dans le cadre de ses fermages, elle a mis en œuvre et favorisé la création de réseaux écologiques et de maillage écologique. Nous ne nous sommes pas contentés des 7 % minimum de surfaces affectées à des mesures écologiques, tel que la loi fédérale le propose et l'impose, mais nous avons mis ensemble, et avec l'aide pratique et technique de la Ville de Lausanne, ces pour-cent de surfaces écologiques, afin qu'ils constituent un réseau cohérent. La Commune du Mont a fait exactement la même chose ; il y a donc une grande cohérence.

En Ville, outre les chiens et les chats, qui constituent une population naturelle, nous avons de nombreuses abeilles, des renards, des hérissons et, pourquoi pas, bientôt, grâce à l'initiative des Verts, des poules et des coqs, parce qu'il n'y a pas de poussins sans coq, hélas, avec peut-être une certaine propension pour certains à confondre « é-ième » et « p-ième » dans leurs « joyeuseries » au moment où ils chanteront. On verra la façon dont les voisins apprécieront.

Bref, tout cela pour dire qu'il peut être très sympathique et charmant de vouloir la nature en ville, mais il ne faut tout de même pas confondre. Une ville est faite pour être habitée, pour avoir des espaces verts, mais, comment concilier une augmentation de la part de verdure et de nature dans une ville avec les impératifs de la Loi sur l'aménagement du

territoire révisée qui vise, précisément, à construire la ville en ville, à densifier, ceci dans le but de préserver les surfaces agricoles de ce pays, notamment les surfaces d'assolement. Donc, grande est ma perplexité ! Non, madame Evéquo, décidément, je ne peux pas vous suivre.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – Le groupe PLR, fervent partisan de la biodiversité – surtout à la Municipalité –, soutiendra ce postulat.

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts) :** – J'aimerais réagir à l'intervention de M. Chollet pour le rassurer par rapport aux surfaces qui seraient employées pour la mise en œuvre de ce réseau écologique. Il s'agit de travailler sur les mêmes surfaces, ou sur les surfaces restreintes qui sont à disposition après un projet de construction, pour simplement leur apporter une qualité. C'est bien de la qualité des aménagements qu'il s'agit et non uniquement des surfaces.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – Les enjeux abordés dans ce postulat sont extrêmement importants. En effet, en début de législature, la Municipalité a eu l'occasion de vous présenter le préavis « Nature en ville », dont notamment les enjeux et les stratégies de développement de la nature en ville, et surtout l'aspect qualité, comme présenté par M<sup>me</sup> Evéquo. En effet, un gazon plein d'engrais et de produits chimiques au pied des immeubles n'apporte pas beaucoup de qualité environnementale à la nature en ville. Et c'est bien le défi à relever, comme le décrivait M. Chollet, soit densifier la ville tout en qualifiant les espaces verts, en les rendant le plus agréables possible pour les humains, ainsi que pour la nature.

Les thématiques de réseau écologique abordées peuvent paraître un peu abstraites à première vue. M<sup>me</sup> Evéquo a abordé la thématique sous l'angle de l'aménagement du territoire et des réalisations concrètes. C'est bien sur ces deux axes que la Municipalité veut travailler et pour lesquels elle a mis en place différents outils ces dernières années pour y travailler.

Vous l'avez vu, la Municipalité a lancé une étude en 2014 pour définir précisément ce maillage écologique et son type, puisqu'il y a plusieurs types de milieux à favoriser. Cette étude a été réalisée en collaboration avec le SDOL (entité Stratégie et développement de l'Ouest lausannois). Sur le terrain, faire des études, c'est bien, mais il convient aussi d'intégrer la nature dans les planifications, dans tous les plans partiels d'affectation qui arrivent devant votre Conseil, comme les plans directeurs localisés. Il faut ensuite les réaliser, et c'est ce à quoi nous nous attelons, soit à réaliser ces mesures d'aménagement des espaces verts de qualité.

Tout un travail est fait par l'équipe nature du Service des parcs et domaines, par exemple, pour remplacer les laurelles par des haies indigènes, pour combattre les plantes envahissantes, pour poser des hôtels à abeilles ou pour labelliser des espaces verts de qualité. Nous aurons l'occasion, vraisemblablement avant la fin de la législature, de vous présenter un préavis « Nature 2 », qui fera un bilan des actions entreprises et vous annoncera les futures actions. Il répondra sûrement au postulat de M<sup>me</sup> Evéquo par la même occasion.

La discussion est close.

**M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur :** – C'est à une très belle unanimité que la commission souhaite la prise en considération de ce postulat.

**La motion, transformée en postulat, est adoptée avec 12 avis contraires et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

– vu la motion de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » ;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »**

Développement polycopié

La bande dessinée trouve peu à peu sa place parmi les arts majeurs en Europe. Des publications scientifiques et grand public lui sont consacrées, tout comme des expositions ou des festivals à grand succès. Segment le plus dynamique du marché du livre, le neuvième art est surtout un moyen d'expression particulier, qui ne relève ni uniquement du livre ni uniquement des arts visuels et qui séduit tous les âges et toutes les populations. La bande dessinée se lit, s'expose, se collectionne, s'étudie, se patrimonialise.

Comme il a été rappelé dans le préavis pour une politique du livre et de la lecture<sup>19</sup>, notre ville a la chance de posséder un fonds d'œuvres et de documentation sur la bande dessinée, le Centre BD des Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne, plus grand fonds de Suisse et deuxième fonds européen. Lausanne accueille également depuis bientôt 12 ans un festival de bande dessinée, BDFIL, dont la qualité est reconnue internationalement et qui prend encore de l'importance avec le succès de sa récente *Revue Bédéphile*. De plus, face aux problèmes que rencontre actuellement le festival d'Angoulême, notre festival a la possibilité d'occuper une place prépondérante en Europe.

Nous pouvons ajouter à ces deux pôles des acteurs de la bande dessinée qui œuvrent pour sa valorisation lausannoise : le Groupe d'étude sur la BD de l'Université de Lausanne (GrEBD) ; la Fondation Murs à dessins, mandataire des fresques BD, dont la première est *L'Aventure* de Zep dans le quartier du Rôtillon ; les librairies spécialisées ; les écoles de dessins privées qui proposent des cursus spécialisés (Ceruleum, Ecole d'Arts visuels Lausanne).

Lausanne a donc une place à jouer dans ce panorama de la bande dessinée. Pourtant, le neuvième art reste un axe parmi d'autres de la politique du livre lausannoise alors que Lausanne pourrait avoir un rôle de leader dans ce domaine artistique qui, par son caractère transmédiatique, demande une politique spécifique. Dans ce cadre, il pourrait être pertinent de dédier un lieu à la bande dessinée plus ambitieux sur ce plan que la Maison du livre, qui ne prévoit pas, par exemple, de lieu d'exposition consacré au neuvième art.

L'idée d'une Maison de la bande dessinée n'est pas neuve, elle avait déjà été étudiée à Sierre à l'époque du Festival international de la Bande dessinée de Sierre (ancêtre de BDFIL) et la Municipalité de Lausanne s'était engagée à avancer sur ce projet lorsque le festival BDFIL a pris ses marques dans la capitale vaudoise. De telles structures existent déjà par exemple à Bruxelles, à Angoulême mais aussi à Kyoto, avec un succès non démenti. En Suisse romande, pourtant pôle de création et de réception important de la bande dessinée, aucune structure d'importance n'existe. Sa présence à Lausanne ferait parfaitement sens, tant pour mettre en valeur le patrimoine de la ville que pour soulager BDFIL, qui peine année après année à trouver des lieux pour accueillir les expositions et activités du festival. Dans ce cadre, le prochain déplacement du Mudac de la Maison

---

<sup>19</sup>Rapport-préavis n° 2014/18

Gaudard, qui a demandé des aménagements onéreux pour sa conversion en musée, ouvre des perspectives intéressantes.

De plus, la ville de Genève a montré clairement qu'elle souhaitait se centrer sur la production (formation, édition, prix à la création), laissant à Lausanne le soin de la valorisation (grâce à BDFIL, au Centre BD, au GrEBD, etc.). Cet embryon de collaboration interrégionale est une chance dont doit se saisir Lausanne pour asseoir une position forte dans le domaine de la bande dessinée, non seulement en Suisse Romande mais aussi en Europe. De tels efforts apporteraient à Lausanne un rayonnement culturel supplémentaire, mais permettraient également de dynamiser un domaine culturel romand qui prend aussi racine dans la capitale vaudoise et qui fait vivre des artistes, des éditeurs et des libraires.

Il est donc proposé à la Municipalité d'étudier les moyens de soutenir spécifiquement la bande dessinée à Lausanne, notamment :

- un projet de Maison de la bande dessinée, qui pourrait permettre l'exposition, l'étude, la patrimonialisation et la lecture de la bande dessinée, par exemple dans la Maison Gaudard ;
- la possibilité d'y accueillir également tout ou partie des activités du festival BDFIL ;
- la mise en réseaux des acteurs de la bande dessinée dans la ville ;
- la collaboration et les échanges avec la ville et le canton de Genève.

Discussion préalable

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – L'objectif de ce postulat est de donner à la bande dessinée une place au soleil dans la culture lausannoise, cela autant pour l'art en lui-même, le neuvième art, qui est parmi les innovations graphiques et narratives les plus importantes du XX<sup>e</sup> siècle, que pour notre ville, qui peut jouer un rôle de leader dans le monde culturel et économique très dynamique du neuvième art. Je tiens à déclarer mes intérêts : la bande dessinée est mon sujet de spécialisation en tant qu'historienne de l'art, et je fête cette année dix ans d'engagement bénévole pour BDFIL. C'est une histoire d'amour entre la bande dessinée et moi.

Ce n'est pas seulement parce que c'est une histoire d'amour, mais aussi parce que c'est bon pour la Ville de Lausanne. Et la Ville de Lausanne le sait. Elle a tout pour bien faire : un centre BD au Service Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne, qui est reconnu internationalement – c'est le deuxième fonds européen ; BDFIL, comme je l'ai déjà mentionné, qui va fêter ses 12 ans, et qui accueille chaque année entre 30 000 et 35 000 visiteurs ; un centre d'études à l'Université de Lausanne ; des fresques, des librairies et des écoles. En fait, Lausanne n'a rien à envier à Angoulême, à Bruxelles, à Kyoto ou aux Etats-Unis, où il y a plusieurs centres de bande dessinée, sauf, justement, un lieu dédié.

Il est donc important pour moi de proposer un lieu dédié à la lecture, à l'exposition, à la collection, à l'étude et à la patrimonialisation de la bande dessinée, ce qui manque dans les divers rapports qui traitent de la bande dessinée ; en effet, on ne peut pas dire que la bande dessinée est aujourd'hui complètement ignorée. Ce n'est pas du tout le cas, puisque, dans le rapport sur la politique du livre, pour la Maison du livre et pour la culture, il est mentionné la bande dessinée, principalement sous l'angle de BDFIL. Pourtant, elle n'est considérée que comme un axe, parmi d'autres, de la lecture. Or la bande dessinée ne peut pas être considérée uniquement comme un art visuel ou comme faisant partie du livre. Elle a besoin, en tant qu'Art à part entière, d'une politique particulière, si Lausanne tient à avoir un rôle majeur, au niveau européen en tout cas, dans ce neuvième art.

C'est bien ce que je propose aujourd'hui, que Lausanne prenne ce lieu majeur, et en profitant, par exemple, du déménagement du mudac de la Maison Gaudard – c'est un exemple parmi d'autres – accueille une maison de la bande dessinée, qui permettrait

d'exposer les extraordinaires collections que possède la Ville de Lausanne, mais aussi d'accueillir, par exemple, les activités de BDFIL qui, chaque année, malgré son succès grandissant, peine à trouver des espaces. Je vous prie donc de faire bon accueil à ce postulat. Puisque la Municipalité a déjà dit, à plusieurs reprises, qu'elle souhaitait donner beaucoup de place à la bande dessinée, merci de le renvoyer directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Maurice Calame (PLR) :** – Vu ce que nous avons entendu, je pense qu'une commission sera très intéressante ; j'y participerai, si mon groupe le décide.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq membres.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

## **Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote »**

Développement polycopié

### **Participer au projet « easyvote »**

#### **1. Genèse du projet « easyvote »**

Constatant que les jeunes âgés entre 18 et 25 ans participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, le Parlement des jeunes de Köniz a lancé en 2007 une brochure d'aide à la votation.

Ce projet a, par la suite, été repris en 2011 par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), qui l'a rebaptisé « easyvote ». Ceci afin d'informer et de mobiliser les jeunes en vue des votations et des élections fédérales et cantonales. **Il s'agissait alors de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations vulgarisées, neutres et moins longues.**

#### **2. Fonctionnement du projet « easyvote »**

La brochure « easyvote » informe sur les sujets des votations fédérales et cantonales. Les textes sont rédigés par des jeunes pour les jeunes sur la base des documents officiels fournis par les chancelleries cantonales et helvétique. La rédaction des textes « easyvote » se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs semaines en collaboration avec plus de 150 bénévoles âgés de 15 à 30 ans. Quatre semaines avant les votations, les brochures « easyvote » sont envoyées par courrier aux abonnés, âgés généralement de 18 à 25 ans.

Ce sont les communes qui abonnent leurs jeunes à la brochure « easyvote » qui payent le prix de CHF 6.90.- par jeune et par année (prix d'envoi inclus) pour les 4 scrutins annuels. Deux fois par année, les communes envoient les adresses à « easyvote » du groupe de 18-25 ans à qui ils souhaitent offrir un abonnement à la brochure d'aide à la votation. Dans ce processus, les données transmises à « easyvote » sont protégées et garanties.

Par la suite, les jeunes reçoivent directement chez eux la brochure envoyée par « easyvote ».

Bien que destinées en premier lieu aux jeunes citoyens, les explications d'« easyvote » peuvent également être destinées aux électeurs des autres générations.

#### **3. Bilan du projet**

Près de dix ans après son lancement, « easyvote » connaît un succès croissant. Pour les élections fédérales de 2015, ce sont 101'000 brochures qui ont été diffusées dans tous les cantons suisses, grâce à la collaboration de 320 communes.

**Dans le Canton de Vaud, ce n'est pas moins de 44 communes qui participent au dit projet.**

#### **4. Motivations pour une large diffusion d'« easyvote » au sein de la ville de Lausanne**

Cette information vulgarisée ne manquerait pas d'être appréciée notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leur droit de citoyen du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation.

En effet, la complexité des sujets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels encouragent un grand nombre d'électeurs à jeter leur bulletin de vote au *panier*. Du fait que la brochure « easyvote » est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations.

« easyvote » possède aussi un site internet comprenant des outils de mobilisation supplémentaires, mais il ne peut pas remplacer le rôle de la brochure papier, selon une étude réalisée par le gfs.bern. Rien n'est plus facilement accessible qu'une brochure papier reçue à domicile.

L'engagement de la ville de Lausanne dans ce projet doit se mesurer sur le long terme, mais on peut prendre en exemple **la ville de Lucerne** (ville abonnée au projet easyvote) qui a vu le taux de participation aux élections fédérales passer de 36.20 % en 2011 à 52.30 % en 2015, plus que la moyenne total. Cela représente **une augmentation de 16.20 % !**

Il est finalement à noter que Nicolas Rochat Fernandez a déposé un postulat dans ce sens au Grand conseil. La réponse Municipale devra donc idéalement compter sur un éventuel soutien cantonal.

Les nouveaux citoyens étant la cible de cette étude, les sous signé-e-s espèrent pouvoir connaître l'avis du conseil des jeunes ainsi qu'avoir un bref aperçus de ce que fait déjà la commune pour la promotion de la citoyenneté pour cette frange de la population.

Considérant que le vote des jeunes est primordial pour l'avenir de la vie civique, les soussignés demandent que la ville de Lausanne :

1. Réfléchisse aux alternatives offertes par le projet « easyvote ».
2. Prévoie des éléments d'évaluation permettant d'analyser la pertinence de ce projet.

Discussion préalable

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Le projet Esayvote, pour ceux qui ne le connaîtrait pas, est un projet d'une association qui propose d'envoyer une documentation ciblée à l'électorat le plus jeune pour l'encourager à voter. Elle l'a déjà fait pour les votations au Conseil national. Beaucoup de communes vaudoises ont pris part à ce projet. La Ville de Lausanne a été approchée, mais les personnes responsables ont donné un préavis négatif pour des questions de financement.

C'est un projet qui coûterait, selon le paquet pris, si l'on veut toucher les 18-20 ans, entre 9000 et 20 000 francs et, si l'on veut toucher les 18-25 ans, entre 25 000 et 55 000 francs. En général, cela correspond à un flyer ajouté au matériel électoral envoyé à cette tranche de la population. Il y a aussi des vidéos sur internet pour toucher la population et l'encourager à voter. Ce postulat a été cosigné par un membre plus ou moins jeune de chaque parti. Je vous encourage à le renvoyer directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. François Huguenet (Les Verts) :** – Je trouve que ce postulat est une très bonne idée. J'avais juste envie de lui donner une dimension supplémentaire en l'envoyant en commission, non pas par malice, mais parce que je pense que, comme beaucoup d'entre nous, vous avez probablement été étonnés – et j'avais posé une petite question il y a une



séance ou deux – du résultat des dernières élections. On a une déperdition de l'ordre, si je me souviens bien, de 10 000 personnes entre les votations fédérales et les votations communales. Je me demandais si ce postulat n'était pas le bon instrument, le bon vecteur pour reparler de cette situation, pour que l'on puisse avoir une démarche de sensibilisation ou de pédagogie par rapport à la question du vote, non seulement pour les plus jeunes, mais également pour les plus âgés. Il s'agit en l'occurrence de Suisses, puisque ces 10 000 personnes que l'on a perdues sont des Suisses lausannois. J'ai l'impression qu'une séance de commission est l'occasion d'en discuter.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

La séance est levée à 20 h 10.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16